
U d'/of OTTAWA
39003004198353

LES FORCES PRODUCTIVES DE LA FRANCE

OUVRAGES DE M. EDGAR ALLIX

Les Reports dans les Bourses de Valeurs, 1 vol. in-8°, Paris, Giard et Brière, 1900. (*Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris.*)

Traité élémentaire de Science des Finances et de Législation financière française. 1 vol. in-8°, Paris. A. Rousseau, 1907.

OUVRAGE DE M. DE PEYERIMHOFF

Enquête sur les résultats de la Colonisation officielle en Algérie. Alger, 1906.

OUVRAGES DE M. PAUL DE ROUSIERS

La Vie américaine, 1892, Paris, Firmin Didot. *Ouvrage couronné par l'Académie française.* (Prix Marcellin Guérin). Traduit en anglais.

La Question Ouvrière en Angleterre. 1895, Paris, Firmin Didot. *Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.* (Prix le Dissez de Penanrun). Traduit en Anglais.

Le Trade-Unionisme en Angleterre, 1897, Paris, A. Colin. Bibliothèque du Musée social.

Les Industries monopolisées aux Etats-Unis (Trusts), 1898, Paris, A. Colin. Bibliothèque du Musée social.

Les Syndicats industriels de Producteurs en France et à l'Etranger. Trusts, Cartells, Comptoirs, 1901, Paris, A. Colin.

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, 1902, Paris, A. Colin.

OUVRAGES DE M. DANIEL ZOLLA

Questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui, 1re et 2e séries, 1894-95, Paris, F. Alcan.

Questions agricoles. 3e série, 1904, Paris, A. Colin.

Etudes d'Economie rurale. Paris, Masson, 1896.

La Crise agricole, Paris, Masson, 1903.

La Grève, les Salaires, le Contrat de Travail, Paris, Giard et Brière, 1908.

BAUDIN, P. LEROY-BEAULIEU, MILLERAND, ROUME, J. THIERRY

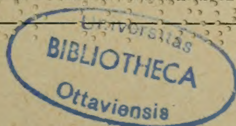
E. ALLIX, J.-C. CHARPENTIER,

DE PEYERIMHOFF, P. DE ROUSIERS, DANIEL ZOLLA

LES FORCES PRODUCTIVES DE LA FRANCE

Conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques.

LA PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET LES PROBLÈMES SOCIAUX. — LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE ET LE SORT DES CLASSES OUVRIÈRES. — LA MARINE MARCHANDE ET LES FORCES PRODUCTIVES. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LES AGENTS DE SON DÉVELOPPEMENT. — LES FORCES NOUVELLES EN FORMATION DANS L'AFRIQUE DU NORD.



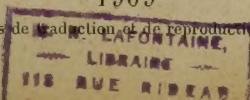
PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1909



INTRODUCTION

PAR

M. PAUL LEROY-BEAULIEU

DE L'INSTITUT

Messieurs[1],

Je dois d'abord remercier la Société des Anciens Elèves de l'Ecole libre des Sciences politiques du grand honneur qu'elle m'a fait en me demandant de présider la deuxième série de ses Conférences. Je le dois sans doute à cette circonstance que depuis la mort de notre cher et grand Sorel, je suis le doyen d'ancienneté des professeurs de l'Ecole. Alors que M. Sorel avait fait la première leçon, c'est moi qui, il y a trente-cinq ans, fis la deuxième. L'Ecole n'était pas alors séparée en section diplomatique et section administrative ; elle était dans une situation tout à fait embryonnaire, elle n'avait pas ces vastes locaux, elle était logée en garni non loin d'ici, rue de l'Abbaye, non pas à la journée, mais à l'heure : vous voyez, Messieurs, quels grands progrès elle a faits pendant ce laps de temps de trente-cinq ans. J'imagine que si M. Boutmy vivait encore, il serait singulièrement fier de ce prolongement de son œuvre, de cette série de conférences qui sont le couronnement de l'instruction et de l'éducation que l'on reçoit ici.

Lorsqu'on m'a proposé, Messieurs, de présider cette conférence, j'ai accepté avec joie. D'abord

[1] Discours prononcé par M. P. Léroy-Beaulieu, le 25 février 1908.

cette tâche de président est une fonction qui convient à mon âge ; puis c'est une fonction qui habituellement est très pacifique, qui n'entraîne aucun désagrément et qui généralement ne met pas en frais : le Président, c'est d'ordinaire le premier des auditeurs, et dans des réunions comme celle-ci il n'a pas beaucoup de mal à réprimer les interruptions et mouvements divers.

J'ai lu quelque part et retenu une maxime que je suis heureux de placer en cette occasion, et que je rappelais ou que je faisais connaître, s'ils l'ignoraient, à la délégation de la Société des Anciens Elèves qui voulut bien venir me trouver. Cette maxime que j'ai déjà quasi enfreinte, est la suivante : la brièveté est la politesse des Présidents.

Je me proposais donc de me conformer à cette maxime, le rôle du Président consistant d'habitude à présenter l'orateur à un auditoire qui déjà le connaît et l'apprécie, et, en fin de séance, à lui adresser des félicitations que l'auditoire lui a déjà témoignées par ses applaudissements. Mais on m'a dit : Non, il ne faut pas être si poli, et comme vous ouvrez une nouvelle série de conférences, vous devez vous étendre un peu plus. C'est ce que je fais donc, non pas de mon mouvement spontané, mais par pure obéissance.

Vous avez eu l'an dernier une série de conférences données sous les auspices de la section diplomatique sur la situation de différents pays étrangers. Cette série de conférences a été inaugurée par M. Ribot, notre grand orateur national, qui a avec l'Ecole des

liens déjà anciens et très étroits. Cette année, vous allez avoir, sous les auspices de la section de Finances et de Législation, une série de cinq conférences sur les forces productives de la France.

Dans les conférences sur la situation des pays étrangers, il y a quelque chose de plus brillant, de plus majestueux, de moins technique que dans ce qui touche à l'intérieur. Il faut bien cependant de temps en temps nous étudier aussi nous-même, il faut bien examiner notre ménage, voir la façon dont nous le conduisons, la façon dont nous devons le conduire pour que le ménage soit florissant. Les forces productives d'un pays, c'est en effet ce qui constitue les ressources qui donnent à ce pays ou qui lui conservent la prospérité et qui, dans une certaine mesure, lui donnent ou lui maintiennent la puissance.

Vous allez avoir une série de cinq conférences que j'énumère :

La première, sur la productivité de l'agriculture et les problèmes sociaux.

La seconde, sur la concentration industrielle et son influence sur le sort de la classe ouvrière.

La troisième, sur la Marine marchande et les forces productives de la France.

La quatrième, sur l'organisation du Commerce extérieur de la France et les agents de son développement.

La cinquième sur les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord.

Les cinq conférenciers sont des hommes éminents,

et sur les cinq présidents, il y en a quatre jouissant de la plus grande notoriété, qui occupent des fonctions très importantes. Il y a deux anciens ministres, M. Baudin et M. Millerand, il y a un futur ministre : M. Thierry, il y a un ancien gouverneur général de celle de nos colonies qui a le présent le plus brillant et l'avenir le plus assuré : l'Afrique Occidentale.

Du cinquième président, je vous dirai seulement ceci : En comparaison de ces quatre considérables personnalités, c'est ce qu'un très important ministre, il y a quarante ans, appelait une individualité sans mandat. Comment cette individualité sans mandat se trouve-t-elle chargée d'inaugurer cette série ? C'est, Messieurs, une énigme que je ne me chargerai pas d'expliquer.

Après vous avoir mentionné les sujets et vous avoir indiqué la qualité des personnages, tout au moins des présidents, il faut que je vous dise, de manière brève, — j'allais dire synthétique, mais le mot est un peu trop prétentieux — quelque chose de l'ensemble des forces productives de la France.

La France est un pays tantôt exalté, tantôt trop rabaissé. La France, c'est le plus ancien pays d'Europe, celui qui est parvenu le plus tôt à l'unité politique, à l'aisance générale et à l'état démocratique. La France a donc été, si tant est qu'on puisse faire un classement rigoureux, ce qui est peut-être exagéré, considérée longtemps comme étant la première nation, dois-je dire du monde, ou simplement de l'Europe ; est-il plus exact de dire du continent

européen ?... Tenons-nous-en, si vous voulez bien, à cette dernière fraction de l'univers.

Elle a donc été longtemps la nation qui tenait la tête, tout au moins du continent européen.

Puis il lui est souvent arrivé, ce qui arrive à beaucoup de personnes qui sont anciennes, importantes, qui ont l'habitude du premier rang ; il lui est arrivé qu'elle a été talonnée par d'autres nations plus jeunes, qui peu à peu ont grandi, si bien qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup de personnes qui considèrent comme une déchéance que la France ne soit plus en tout au premier rang, et que, sous certains rapports, elle soit au deuxième, au troisième ou même au quatrième rang.

Il est exagéré, Messieurs, de dire que ce soit une déchéance.

La France, au cours du XIXe siècle a pâti et pâtit encore à l'heure actuelle, de deux circonstances : une circonstance qui est d'ordre physique, et, une autre circonstance qui est d'ordre social, je pourrais dire d'ordre familial.

La première de ces circonstances, — circonstance d'ordre physique qui a nui à son développement pendant la seconde moitié du XIXe siècle, c'est que la France, si elle est bien placée, si elle a de grands avantages — c'est le pays le plus tempéré du globe — si elle présente au point de vue agricole — cela pourra vous être expliqué tout à l'heure par un homme plus compétent que moi — des conditions qui sont excellentes en général du moins, a une indigence, et cette indigence, c'est sa pauvreté en

combustible minéral. La France est pauvre en charbon.

Tandis que l'Angleterre produit 250.000.000 de tonnes de charbon, les Etats-Unis 300.000.000 ou davantage, l'Allemagne 150.000.000 ou 160.000.000 la France n'en produit que 34 millions.

On me dira qu'elle pourrait produire plus? Peut-être, mais il est incontestable que la France se trouve au point de vue du charbon dans des conditions d'infériorité considérable relativement à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Eh bien, toute l'industrie, dans la deuxième partie du XIX[e] siècle, a dépendu étroitement du combustible. Il résulte de cette pauvreté de la France en charbon que naturellement la grande industrie n'a pas pu prendre chez elle le développement qu'elle a pris ailleurs. La métallurgie, les industries textiles même, enfin tout ce qui exige une très grande force, tout ce qui demande le combustible à bon marché, toutes ces industries en France ont été dans une situation inférieure à celle où elles se trouvaient dans les trois pays que j'ai nommés.

Voilà une première cause d'infériorité de la France dans la seconde partie du XIX[e] siècle, cause physique qui subsiste encore actuellement. Cependant heureusement elle paraît devoir s'atténuer, sans tout à fait disparaitre, dans le siècle qui vient de s'ouvrir.

C'est en grande partie cette indigence en combustible qui a fait que la France s'est consacrée particulièrement aux industries de luxe. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas aussi certaines qualités de caractère, d'in-

telligence et de goût qui nous y aient poussés, mais nous avons été obligés de nous rejeter sur l'industrie de luxe parce que les moyens de faire de façon fructueuse pour les produits communs la concurrence aux nations qui nous entourent nous échappent.

Nous allons nous trouver dans une situation meilleure dans les temps qui vont venir, parce qu'il se trouve que nous sommes très bien doués, au contraire, abondamment doués d'une autre source d'activité qui vient à peine de naître, dont on vient à peine de soupçonner l'importance et qui commence à l'heure actuelle à être mise en exploitation : ce sont les forces hydrauliques. Au point de vue des forces hydrauliques, nous sommes, en ce qui concerne l'Europe, aussi bien placés que qui que ce soit, sauf peut-être la Suisse.

Mais nous souffrons également d'une autre cause qui est une cause sociale et familiale.

Nous sommes arrivés les premiers non seulement à l'unité politique, mais à l'aisance générale et à l'état démocratique, et, comme résultat de ces deux dernières conditions, nous avons cessé d'être prolifiques. Nous sommes à un état stationnaire, par conséquent nous n'avons plus, depuis une dizaine d'années, un nombre de producteurs et de consommateurs croissant. Et également, quand on examine la part de chaque famille et le défaut de prolificité, on voit qu'il y a un peu moins d'entrain, d'activité, surtout un peu moins de goût et d'habitudes d'expatriation qu'il ne s'en trouve dans les pays qui jouissent d'une plus grande prolificité.

Voilà les deux causes qui ont retenu, en quelque sorte comprimé l'essor de la France depuis cinquante ou soixante ans. Cela ne veut pas dire qu'un certain essor n'ait pas eu lieu. La France a considérablement grandi en richesse, et non seulement en richesse par l'accumulation de l'épargne, mais également elle a tenu une place considérable dans l'industrie, non seulement dans toutes les industries de luxe, mais dans toutes les industries nouvelles, et les chiffres récents de son commerce, qui dépassent 11 milliards et demi pour 1907, sont des chiffres tout à fait remarquables. Il ne faut pas oublier que des pays comme l'Autriche et l'Italie, dont l'un a une population supérieure à la France et l'autre une population qui tend à s'en rapprocher, ont un commerce extérieur qui est à peine la moitié ou le tiers du commerce extérieur de la France.

Ainsi voilà certaines causes de faiblesse. Ces causes, évidemment, nous devons essayer de les compenser par une plus grande activité. Nous possédons certaines qualités d'une manière très accentuée : qualités d'entrain, qualités de facilité d'adaptation, qualités d'invention, car il ne faut pas oublier que beaucoup d'inventions répandues ailleurs, et notamment aux États-Unis, ont eu leur berceau en France ; il faut tâcher de compenser ces deux causes d'infériorité dont l'une est physique et ira en s'atténuant, et dont l'autre est malheureusement d'ordre social et familial et exposée à ne pas considérablement se modifier.

I

LA PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET LES PROBLÈMES SOCIAUX

CONFÉRENCE DE M. DANIEL ZOLLA

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES
ET A L'ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE GRIGNON

DISCOURS DE M. PAUL LEROY-BEAULIEU

DE L'INSTITUT

Messieurs

La France est restée la nation la plus agricole; en dépit de ce qu'on appelle l'émigration des campagnes, nous sommes encore un des grands pays d'Europe où la partie de la population vivant dans les champs est la plus considérable. Nous avons encore, à l'heure actuelle, à peu près la moitié de notre population qui vit de l'agriculture.

C'est précisément de l'Agriculture que M. Zolla va nous entretenir. Je n'ai pas à vous faire connaître M. Zolla. Il appartient à l'Ecole depuis longtemps, il est professeur à l'Ecole d'Agriculture de Grignon, il a beaucoup de connaissances techniques et spéciales qu'il joint à ses connaissances générales de l'économie politique et de la philosophie sociale; nul mieux que lui ne peut dire quelle est la situation présente et l'avenir de l'agriculture en France, et quelle est la destinée que cette agriculture peut faire aux différentes catégories de personnes qui s'y rattachent. M. Zolla est certainement le guide le plus éclairé, le plus compétent, le plus sûr qu'on puisse trouver en pareille matière : je donne la parole à M. Zolla (*Applaudissements.*)

MESSIEURS[1].

Les problèmes sociaux ont surtout pour objet le relèvement de la condition matérielle de la foule, l'amélioration du sort de ceux qu'on appelle : le Nombre. Combattre, et, s'il est possible, effacer la misère, accroître le bien-être, augmenter les loisirs, assurer aux vieillards des soins et un abri, du pain et du repos, faciliter, pour les plus sages, la prévoyance, ou l'imposer au besoin à tous comme une obligation sociale ; ce sont là des problèmes qui se dressent devant nous aujourd'hui de même qu'ils s'imposaient hier, et cent ans auparavant, à l'attention de tous les hommes qui pensaient.

Aujourd'hui, comme autrefois, il n'est guère possible de concevoir plus de deux solutions.

Pour donner à tous plus de bien-être et de satisfactions matérielles, pour secourir, pour assister, pour élever les salaires *réels* aussi bien que pour grossir les largesses imposées par la « solidarité sociale », il faut augmenter le trésor commun dans lequel on puisera la richesse produite, consommable, partageable.

Accroître la production sans prétendre, d'ailleurs, modifier la répartition des biens, des revenus, et des salaires : telle est la première solution.

[1] Conférence faite par M. Daniel Zolla, le 25 février 1908.

Pour grossir le *quotient social*, commençons par accroître le *dividende*, et nous aurons enrichi tout le monde, sans appauvrir personne ; nous aurons donné à tous, sans prétendre dépouiller le riche au profit du pauvre.

Cette solution, malheureusement, suppose une longue attente, elle impose aux plus impatients l'irritante déception des espoirs caressés dont la réalisation semble juste parce qu'elle est ardemment souhaitée.

Plus les rêves de l'homme sont beaux, plus il s'irrite contre tout ce qui les traverse, et les impatients ont préconisé une autre solution.

J'en demanderai la formule à un poète précisément parce que les réformateurs sociaux sont souvent des hommes d'imagination ardente et qu'ils ont des âmes de lyriques éloquents.

Je ne veux pas, d'ailleurs, faire allusion aux événements du jour, et aux théories soi-disant nouvelles dont vous entendez si souvent l'exposé ou les échos.

Reportons-nous, d'un seul coup, de quarante-six ans en arrière ; voici comment s'exprimait un réformateur dans une lettre bien peu connue.

« Si le Radical c'est l'Idéal, oui je suis radical. Oui, à tous les points de vue, je comprends, je veux et j'appelle le *mieux* ; le mieux, quoique dénoncé par un proverbe, n'est pas l'ennemi du bien, car cela reviendrait à dire : Le mieux est l'ami du mal...

« Oui, une société qui admet la misère, oui, une humanité qui admet la guerre, me semblent une société, une humanité inférieures, et c'est vers la

société d'en haut, vers l'humanité d'en haut que je tends, société sans rois, humanité sans frontières...

« Je veux universaliser la propriété, ce qui est le contraire de l'abolir, en supprimant le parasitisme, c'est-à-dire arriver à ce but : Tout homme propriétaire et aucun homme maître, voilà, pour moi, la véritable économie sociale, et, parce que le but est éloigné, est-ce une raison pour n'y pas marcher ?

Oui, autant qu'il est permis à l'homme de vouloir, je veux détruire la fatalité humaine ; je condamne l'esclavage, je traite la maladie, j'éclaire la nuit, je hais la haine.

« Voilà ce que je suis, et voilà pourquoi j'ai écrit mon livre.

« Dans ma pensée, cet ouvrage n'est pas autre chose qu'un livre ayant la fraternité pour base, et le progrès pour cime.

« Vous voulez évidemment, en grande partie du moins, ce que veux, seulement, peut-être souhaitez-vous la pente encore plus adoucie ; quant à moi, les violences et les représailles sévèrement écartées, j'avoue que, voyant tant de souffrances, j'opterais pour le plus court chemin. »

Et le grand poète qui a formulé ses désirs — ou ses rêves — avec cette impatience mal déguisée, avec ce vague et cette incertitude de pensée si visibles, ajoutait, en s'adressant à un vigneron de mon pays :

Cher ami,

...Aujourd'hui vous pensez que l'heure est venue de parler de moi, j'en suis fier. Nous nous aimons

depuis quarante ans et nous ne sommes pas morts. Vous ne voudrez gâter ni ce passé ni cet avenir, j'en suis sûr ; faites donc de mon livre ce que vous voudrez : il ne peut sortir de vos mains que de la lumière !

Votre vieil ami,

VICTOR HUGO.

Cette lumière peut jaillir de l'étude même à laquelle nous sommes conviés : celle qui se rapporte à la productivité de l'industrie agricole.

Oui ou non est-il possible dechasser la misère et d'universaliser la propriété c'est-à-dire ; en somme, d'augmenter brusquement la richesse de tous, en supprimant le parasitisme ?

L'industrie agricole nous fournit presque toutes nos denrées alimentaires ; elle nous approvisionne de matières premières, et sans son concours — remarquez-le bien — le machinisme contemporain serait improductif puisqu'il n'aurait rien à transformer ou à transformer, ce qui est uniquement son rôle.

Ceci dit nous entrons dans le vif du sujet et nous pourrons aller désormais au but.

« Oui, diront les optimistes, dès à présent l'agriculture produit en telle abondance et avec une telle fécondité l'aliment et la matière brute, que tout le monde serait riche de ses dons si la répartition des richesses n'était par trop égale. »

« Non, répliquent les pessimistes, et, selon moi, les plus sages ; l'agriculture nous mesure encore avec trop de parcimonie la richesse. Vous voyez

mal parce que vous n'avez pas assez observé les réalités ; vous êtes dupes d'illusions et de mirages. La production agricole se développe avec lenteur ; c'est dans la nature des choses, et l'insuffisance certaine de sa productivité est précisément l'obstacle contre lequel vient se briser votre système : la répartition la plus égalitaire ne donnerait à chacun que le quotient social le plus modeste. Le possible est immense, mais le réel est étroit, et nous nous faisons fort de vous le prouver. »

Telle est la division naturelle et logique de notre sujet. J'expose successivement les deux opinions, et je vais ensuite formuler, sans hésiter, une conclusion.

I

« Voyez, disent les optimistes, avec quelle rapidité la productivité de l'industrie agricole s'est accrue :

« En France, depuis un siècle, elle a presque triplé ! Pour le prouver, il suffit de citer trois chiffres, trois nombres qui mesurent, en la précisant, l'augmentation du produit brut agricole représenté par les valeurs correspondant aux quantités.

« On nous objectera qu'il faut comparer ce qui est comparable et multiplier, par conséquent, les quantités produites ou récoltées autrefois par les prix d'*aujourd'hui*, de façon à tenir compte de la fluctuation des cours pendant le XIXe siècle, et de la différence des *qualités*.

« Rien de plus juste ; et l'on peut indiquer les résultats suivants de ces calculs :

« Au début du XIXe siècle, la masse de tous les produits agricoles *vendus ou susceptibles d'être vendus* représentait 4 milliards de francs. En 1850, le chiffre peut être porté à 6 milliards. En 1900, il s'élève sans doute à 11 milliards. Voilà quels sont les jalons posés sur notre route pour marquer la perspective. En cent ans, l'agriculture française a probablement triplé sa production.

« Quels sont les caractères de ces progrès ?

Il est possible d'en indiquer au moins trois : la généralité, la tendance de plus en plus marquée à la « spécialisation » de la production, et la réduction des surfaces laissées improductives d'une façon temporaire ou permanente.

« Les transformations agricoles ont été, tout d'abord *générales ;* d'un bout à l'autre de la France, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Partout ou presque partout, la technique du cultivateur est devenue meilleure : par l'emploi des matières fertilisantes complémentaires, par la transformation des moyens de transport qui a rendue possible l'adaptation de la production aux facultés naturelles du sol et à ses aptitudes culturales, par la fertilisation des terrains considérés jusque-là comme les moins productifs, de telle sorte que les inégalités de fécondité et de valeur ont été atténuées au grand profit des régions agricoles les plus pauvres et des groupes de travailleurs ruraux les plus misérables jusque-là.

« Malgré la crise dont tout le monde a parlé et

dont tant de propriétaires ont souffert, la valeur locative et le prix des terres se sont accrus depuis un siècle, depuis cinquante ans ; cette élévation des loyers ruraux prouve clairement que le capital foncier est devenu plus productif puisque sa valeur a grandi en même temps que s'élevait les profits attachés à sa culture.

« La baisse du cours des principaux produits agricoles depuis vingt ans a réduit ces bénéfices de l'exploitation du sol, mais, d'une part, il ne faut voir dans ce phénomène économique que la conséquence passagère d'une brusque fluctuation des prix, et, d'autre part, la quantité des produits n'a pas diminué ; elle a même augmenté pour permettre aux cultivateurs plus industrieux et plus riches d'atténuer les effets d'une crise qui se traduisait par une diminution de leurs recettes ordinaires.

« C'est la valeur de la production agricole qui a pu décliner, ou progresser d'un mouvement moins rapide, pendant les dernières années du XIXe siècle ; en réalité, la masse énorme des richesses que l'agriculture française sait tirer de notre sol n'a pas suivi la même marche. Ces richesses ont augmenté et le problème social trouvera là une solution prochaine, si les inégalités de la répartition sont atténuées ou effacées.

« A elle seule, la spécialisation des cultures constitue une admirable transformation. Les facultés naturelles des terres ont cessé d'être violentées ou contrariées, et l'influence des climats contribue, aujourd'hui, au développement de la production au

lieu de l'entraver. Il est désormais possible d'échanger, de province à province, les denrées qu'on devait récolter et consommer sur place faute de pouvoir les transporter au loin. C'est la nature elle-même et toutes ses puissances qui nous servent au lieu de contrarier nos desseins, de stériliser nos efforts, et de limiter la masse des richesses capables de nous affranchir de la misère.

« Non seulement nous produisons ainsi plus et à meilleur compte, mais encore nous sommes parvenus à étendre les surfaces consacrées à la culture. Une pratique traditionnelle et nécessaire condamnait à la stérilité, sous le nom de *jachère* le tiers des terres labourables. Nous ne savions pas contraindre le sol arable à porter des récoltes chaque année. Sous peine de les épuiser il fallait, croyait-on, accorder aux terres une année de repos sur trois ou sur deux.

« L'emploi des matières fertilisantes industrielles, un choix plus judicieux des plantes qui se succèdent sur le même champ sans lasser ses forces productives, telles sont les méthodes qui ont rendu à la culture plusieurs millions d'hectares et réellement agrandi le territoire agricole de la France. Cette évolution de la technique agricole a été une révolution ; elle explique la rapidité du développement de notre production totale dont la valeur est marquée par les chiffres de *4* milliards en 1800, *6* milliards en 1850, *11* milliards en 1900.

« A quelle *condition* s'est accompli ce progrès ? Cette condition est double. Il a fallu que le capital

foncier, c'est-à-dire la terre, reçût toutes les améliorations nécessaires pour le rendre productif. Il a fallu, en même temps, accroître les *moyens* de production, c'est-à-dire le capital de culture que l'agriculture utilise pour mettre en valeur et « exploiter » le capital foncier.

« Ce prodigieux travail a été accompli ; les épargnes immenses qu'il suppose ont été réalisées. La technique industrielle et la science sont entrées en scène, elles ont toutes deux prêté à l'agriculture leur concours et multiplié leurs services.

« La mécanique agricole a été transformée. Depuis la machine à battre qui égrène, en France, chaque année, *240* millions d'hectolitres de céréales, jusqu'aux charrues perfectionnées qui fendent le sol sur une surface de plus de *30* millions d'hectares ; depuis la moissonneuse qui coupe nos moissons, jusqu'aux semoirs qui économisent la semence et la répandent avec régularité, il n'est pas d'instruments, de machine ou d'outil que l'industrie n'ait inventé ou perfectionné ; il n'en est pas un seul dont elle n'ait réduit la valeur en épargnant, ainsi, au cultivateur une dépense, après avoir accru sa force, ou limité sa fatigue !

« La science, enfin, a trouvé le secret et percé, en quelque sorte, le mystère de la fertilité du sol ; elle a permis de faire naître cette fécondité, de l'accroître, de la conserver, en complétant la terre par l'incorporation des éléments utiles qui lui faisaient défaut.

« La vie de la plante mieux connue nous a permis de suivre les lois de la végétation, de nourrir, de

sélectionner, de protéger ou de guérir toutes les espèces utiles à l'homme ou à l'animal.

« Ce dernier auxiliaire, cet autre instrument productif de services et de richesses, cet animal domestique a été, lui aussi, mieux connu, mieux alimenté, rendu plus précoce dans son développement, plus pesant, plus spécialement adapté à sa fonction économique.

« Voilà ce que l'agriculture a fait en France depuis un siècle pour accroître d'une façon presque inespérée le trésor toujours grossi et jamais épuisé qui nous protège par sa grandeur même contre les dures misères du passé.

« A l'étranger, les mêmes progrès ont été accomplis ; la richesse agricole a grandi parfois avec autant de célérité et d'ampleur.

« L'accroissement de la production dans les pays neufs a même inquiété souvent nos propres agriculteurs ; et voici qu'un immense empire colonial nous est ouvert par surcroît pour nous permettre de grossir encore le trésor de richesses agricoles dont ces territoires, à peine cultivés jusqu'ici, peuvent nous assurer la jouissance.

« Ce n'est donc pas seulement le présent qui nous donne les plus légitimes espérances de progrès social, le jour où la distribution de la richesse produite sera plus égale et partant plus juste ; l'avenir, lui aussi, doit rassurer les plus timides, et les perspectives qu'il nous ouvre n'autorisent ni temporisation, ni délais quand il s'agit de relever, dès à présent, avec une hâte généreuse, le sort des foules trop longtemps

privées des réalités, c'est-à-dire des biens qui permettent de s'affranchir des servitudes de la misère.

« Contrairement à ce que soutiennent les timides ou les égoïstes, l'idéal social n'est pas seulement une vérité à distance ; ce sera demain, si nous le voulons fortement, une réalité. »

II

Messieurs,

Cette thèse que je viens d'exposer, n'est pas la mienne. Oh ! certes, je concède bien volontiers aux optimistes que l'agriculture, et notamment l'agriculture française a fait de rapides progrès. Les chiffres cités plus haut à propos de la valeur ou produit brut de l'industrie rurale me paraissent exacts.

Je crois que les caractères et les conditions des transformations réalisées sont bien ceux ou celles que l'on nous a indiqués ; je ne méconnais ni les services rendus par la mécanique rurale ni — à plus forte raison — les mérites de l'application si féconde des découvertes scientifiques à la culture ou à l'exploitation des animaux domestiques.

Ce que les optimistes oublient, c'est le nombre considérable — trop considérable à cet égard — des parties prenantes, des co-partageants de la richesse agricole annuellement produite ; c'est l'accoutumance à un « étalon de vie », à un bien-être moyen et minimum dont le niveau s'élève insensiblement en exigeant la consommation de richesses toujours

plus grandes, sans que les appétits soient satisfaits, sans que les espérances soient comblées, sans que les convoitises excitées soient jamais apaisées.

Ce que les optimistes oublient ou même ignorent, semble-t-il, c'est le caractère spécial — unique — d'une industrie forcée de fabriquer ses matières premières, de produire et d'alimenter ses propres machines, ses propres instruments de production, de telle sorte que cette industrie consacre une partie de ses ressources, de ses produits, à une œuvre nécessaire, imposée par la nature des choses, mais distincte de celle qu'on la croit uniquement chargée de réaliser : à savoir la production de nos aliments et de nos matières premières.

Cette dualité de fonctions est mal connue de ceux qui n'ont pas observé et réfléchi, en étudiant les problèmes agricoles:

Ces mêmes observateurs superficiels ne se sont pas rendu compte de l'efficacité réelle de la mécanique et du machinisme en agriculture. Ils ont été tentés d'assimiler la machine agricole à la machine industrielle, et cette assimilation excessive, contraire aux réalités, les égare ou les abuse.

Enfin, le mirage des chiffres éblouit aussi et trompe ceux qui croient pouvoir développer la production rurale par l'action combinée des capitaux fonciers et des capitaux de culture sans tenir compte, et grand compte, de l'inévitable lenteur avec laquelle s'accroissent ces capitaux, fruits tardifs, fruits d'arrière-saison, qu'on ne peut voir grandir et grossir sans la collaboration du temps.

Voilà ce qu'il me reste, Messieurs, à vous montrer, et ce sera assurément, pour moi, une tâche difficile que de préciser ma pensée, en cherchant à éclairer ce problème.

Soyez certains, cependant, qu'il faut de toute nécessité tenir compte des faits pour ne pas être dupe des illusions ou des apparences.

Tout à l'heure l'optimiste que je faisais parler vous disait que l'idéal était une « vérité à distance ». Rappelons-nous que les déceptions sont des vérités cueillies avant le temps.

Ce sont des déceptions de ce genre que l'on réserve à tous ceux qui voudraient élever la condition matérielle de la foule avant d'avoir accumulé des trésors qu'il faut distribuer chaque jour entre tant de millions de copartageants.

En effet, Messieurs, n'oublions pas qu'il s'agit d'assurer la subsistance de onze millions de familles dans notre pays et de fournir à nos industries la matière première des produits fabriqués que doivent utiliser trente-huit millions de personnes.

Le diviseur est énorme, gigantesque !

Réparti entre toutes les familles françaises, notre produit brut agricole qui s'élève à onze milliards ne donne qu'un quotient social de mille francs. C'est peu de choses, en vérité, malgré la valeur absolue de la masse à répartir. Vous voyez que la plus stricte égalité adoptée pour procéder au partage ne saurait donner à tous l'aisance, le bien-être, la vie large que nous promettent les réformateurs sociaux. J'admets, que le produit brut de l'agriculture française représente,

en réalité, une valeur globale supérieure à onze milliards, et je crois très sincèrement qu'il atteint douze ou treize milliards parce qu'il y a lieu de faire état des produits consommés en nature par l'agriculteur lui-même, produits que l'on n'a peut-être pas comptés avec assez d'exactitude.

Chaque milliard qui s'ajoute à la valeur de la production agricole de la France ne représente, cependant, que 100 francs par famille, et peut-être moins, si le nombre de ces groupes constituant les « Foyers » dépasse dix millions !

Non seulement la consommation est immense parce que le nombre des consommateurs est énorme, mais encore les exigences croissent à mesure que le bien-être devient plus général et semble plus nécessaire. Tout progrès réalisé et acquis modifie le niveau moyen de l'existence, le relève lentement, cesse d'être goûté par ceux qui n'en ont jamais été privés et laisse seulement subsister le désir d'un progrès nouveau dont bénéficient jusque-là un petit nombre de privilégiés. Personne ne s'avise de regarder en arrière, de comparer le dénuement dont il souffre aux misères plus dures encore dont il eût été accablé dans le passé, quand la richesse moins abondante était en même temps plus inégalement répartie.

Mais, ajoutent les optimistes, le machinisme a bouleversé les conditions de la production.

C'est à ce propos, Messieurs, que nous nous laissons égarer par des illusions. La machine transforme les matières premières ; elle ne les produit pas ; sa productivité dépend donc de la masse existante et sans

cesse renouvelée puis accrue, des matériaux qu'elle met en œuvre.

Or, c'est l'agriculture qui fournit précisément la matière première ; et cette industrie rurale est elle-même forcée — avant toute autre œuvre — de fabriquer ses propres moyens de production.

Vous pourriez croire que nos 50 millions d'hectares cultivés ou cultivables portent des moissons destinées à nous donner du pain, des récoltes d'oléagineux, de textiles, de féculents, de betteraves à sucre, de légumes, de fruits, de bois de chauffage et de menuiserie ! Vous pourriez croire que cette terre travaille ainsi pour nous et que chaque guéret contribue *directement, exclusivement*, à nourrir ou à vêtir, ou à approvisionner l'homme. Eh bien ! non. La réalité est tout autre.

Aucun détail technique n'est ici nécessaire.

Il me suffira de vous rappeler des faits bien connus pour vous prouver que j'ai raison.

La France récolte, chaque année, plus de 115 millions d'hectolitres de froment. Cette énorme quantité de grains est-elle à notre disposition pour fabriquer de la farine et du pain ? Non ! Il faut en déduire les *semences*, c'est-à-dire un *moyen de production*, une *matière première*, et voilà, au minimum, *14* millions d'hectolitres à retrancher du total dont nous ne disposions qu'en apparence. Voilà, aussi, près d'un million d'hectares consacrés à cette production spéciale.

L'agriculture produit la *matière première* qu'elle transforme et il faut retrancher dès lors de la

récolte consommable un dixième, de même qu'il faut soustraire un dixième de la surface productive.

Mais cela n'est rien.

Pouvons-nous consacrer, en totalité, à l'alimentation de l'homme, l'avoine, le seigle, l'orge, le maïs ou le sarrasin, céréales qui couvrent, en France, près de sept millions d'hectares ? Pas le moins du monde. Ces grains doivent servir, la plupart du temps, à nourrir les utiles auxiliaires de la production agricole : les animaux.

Pouvons-nous faire porter des récoltes de grains aux neuf ou dix millions d'hectares que couvrent, en France, les prairies et les cultures fourragères ? Evidemment non ! Privés des grains et des fourrages qui les nourrissent, nos animaux ne donneraient ni viande, ni lait, ni laine, ni soie. Que dis-je ! Sans aliments, nos bêtes de trait ne pourraient pas servir de moteurs animés, et, faute de façons culturales, nos champs ne produiraient ni céréales, ni textiles, ni grains féculents...

Ces plantes fourragères, ces grains destinés au bétail, sont des matières premières, et il est indispensable de les produire avant de songer à tirer du sol des denrées que l'homme utilise *directement* pour son alimentation ou pour approvisionner ses manufactures.

Notre richesse nous paraît immense, inépuisable, parce que nous voyons partout des champs cultivés, des récoltes, des moissons. C'est un mirage : plus de la moitié de la surface cultivée est consacrée à la production des matières premières de l'industrie rurale.

Telle est la vérité.

Nous sommes donc moins riches que nous le pensons, et il ne dépend pas de notre volonté de modifier cette situation. Tout se tient dans un système de culture ; on ne peut cultiver une plus large étendue de froment ou de betteraves à sucre sans avoir plus de bêtes de trait et partant sans produire plus de fourrages ; on ne peut pas développer l'élevage sans être contraint d'étendre la culture des plantes fourragères et de réduire, par conséquent, l'étendue consacrée aux grains et aux textiles.

Mais disent les rêveurs obstinés, la machine, l'outillage mécanique, remplace l'animal et le travailleur manuel.

Ici encore, Messieurs, gardons-nous de nous laisser éblouir par des mots, et de rester dupes des apparences. La machine ne joue pas en agriculture le rôle spécial et prépondérant que lui assigne l'industrie. Ce ne sont pas des machines qui fabriquent l'amidon de nos grains, le sucre de nos betteraves, la fécule de nos pommes de terre, les matières grasses de nos graines oléagineuses, ou les fibres de nos plantes textiles. A plus forte raison, aucune puissance mécanique n'est-elle capable de produire la viande, la laine, la graisse ou la soie.

Les vraies machines agricoles, ce sont les plantes et les animaux. Je viens de désigner les véritables agents de transformation : appareils merveilleux et vivants qui analysent, choisissent, combinent, les matériaux dont ils disposent pour fabriquer l'aliment ou la matière première que nous demandons

à leur activité physiologique secondée, il est vrai, mais simplement secondée par l'homme.

Rendons cette justice à l'outil mécanique qu'il facilite, abrège, perfectionne, la besogne du cultivateur; affirmons au besoin que cet outil ou cet outillage réduit les dépenses, épargne des efforts pénibles, mais reconnaissons que pas un de ces instruments ingénieux ne « produit » dans le sens industriel du mot si l'on envisage la fabrication de la denrée agricole elle-même, au lieu de songer à des transformations secondaires qui suivent cette fabrication loin de la précéder ou de se confondre avec elle.

Vous voyez. donc, qu'il est hors de notre pouvoir d'accélérer la production rurale, de l'étendre, de la développer, selon nos désirs, parce qu'il faut, après tout, comme disait un chimiste agronome, Boussingault, « demander l'opinion des plantes ». Bien plus, il faut encore « prendre l'avis des animaux », tenir compte de leurs préférences, de leurs appétits, de leurs caractères, de leurs aptitudes naturelles ou acquises...

Que de recherches, d'observations, de patience, et de temps suppose la connaissance des lois qui gouvernent les machines vivantes dont dépend la production des richesses agricoles !

Les limites si étroites de notre savoir sont également celles de notre puissance productive puisque nous ne pouvons utitiser les machines agricoles sans pénétrer les secrets de leur développement, les mystères de leur vie, de leurs maladies ou de leur santé.

Toutes choses égales d'ailleurs, il faut réaliser trois conditions pour augmenter le nombre des animaux domestiques : 1° Il est nécessaire d'en *différer* la consommation pour *élever* jusqu'à l'âge adulte ceux qu'on serait tenter de sacrifier immédiatement; 2° il est nécessaire de leur fournir des aliments par masses considérables, et cela non seulement pour l'ensemble des troupeaux plus nombreux, mais encore pour chaque individu devenu plus pesant parce qu'il est mieux nourri ; 3° il est nécessaire par conséquent de disposer d'un sol plus fertile et de moyens de production plus abondants.

Cette dernière condition est la plus difficile à réaliser. Elle suppose l'existence et l'emploi d'épargnes productives représentées par des améliorations foncières et par des capitaux de cultures. Ces richesses nouvelles employées en agriculture ne peuvent être acquises qu'après un fort long temps, sous l'action de l'intérêt individuel poussant chaque producteur à différer ses dépenses pour faire servir ses ressources à l'accroissement ultérieur de la production.

On n'improvise pas l'épargne pas plus qu'on n'improvise la fertilité. Il y a plus ; une partie de ces capitaux ainsi épargnés et utilisés peuvent être mal employés et par suite perdus. Enfin la valeur des capitaux doit être immense pour permettre de réaliser des progrès sur une surface de quarante millions d'hectares représentant dans notre pays l'étendue des terres soumises à une culture régulière.

L'optimiste que j'ai mis en scène tout à l'heure

nous a parlé de cette grande transformation agricole qui a livré à la production huit ou dix millions d'hectares, par la suppression de la jachère. Cette extension des surfaces cultivées annuellement a entraîné comme conséquence l'accroissement des capitaux de culture, et cette évolution de l'industrie agricole n'est pas encore terminée. Faute de capitaux suffisants, une partie de nos terres ne portent pas les récoltes abondantes qu'elles pourraient fournir. Il est nécessaire que l'épargne et le *temps* permettent d'achever cette œuvre et de réaliser en même temps d'autres progrès. Ce sont là, Messieurs, des faits qui comportent un enseignement.

Ce qui se passe en France peut être observé en Europe et dans le reste du monde. La mise en valeur des pays neufs suppose la possession et l'usage d'immenses épargnes indépendamment des avances qu'exige la création des voies de communication sans lesquelles toute culture serait impossible faute de débouchés.

Nos colonies elles-mêmes ne seront mises en valeur qu'avec la collaboration des capitalistes qui fourniront les ressources nécessaires pour aménager, outiller, et administrer des exploitations agricoles. L'immense étendue de notre empire colonial exige l'emploi d'énormes avances si l'on veut en faire sortir les richesses que nous prétendons lui demander.

Faute de ces capitaux la production coloniale reste encore misérable, ou bien, l'on en est réduit à exploiter simplement les richesses naturelles ; on

se borne à recueillir ce que la nature nous offre : des productions spontanées comme le bois et le caoutchouc, des produits de la chasse comme l'ivoire ou les plumes !

Partout, la même œuvre agricole exige donc, Messieurs, les mêmes efforts, les mêmes épargnes, la même patience indispensable quand il s'agit d'une tâche qui ne peut être commencée, et en partie achevée, qu'avec la collaboration du temps.

Non, il n'est pas vrai que nous soyons dès à présent trop riches pour qu'il nous soit défendu d'hésiter à élever le niveau moyen de la condition du nombre. Non, il n'est pas vrai que nous puissions multiplier les consommations et les jouissances matérielles de la foule en effaçant les inégalités sociales. Ces inégalités qui se traduisent par un plus large bien-être pour quelques-uns constituent aussi l'appât nécessaire, l'aiguillon qui excite chaque producteur à faire plus et à faire mieux, à épargner et à trouver un emploi lucratif de ses épargnes.

L'intérêt individuel toujours en éveil ne saurait être remplacé par l'amour du genre humain, si élevé et si honorable que soit le sentiment de ce devoir social.

« Tant que l'homme sera « l'homme » il sera composé de deux forces qui luttent en lui et dont la lutte produit cet équilibre souvent rompu, toujours rétabli, qu'on appelle l'ordre social.

« L'une de ces forces, c'est la tendance à l'isolement, qui donne à l'homme le sentiment de son individualité et qui le porte à tout rapporter à soi ;

l'autre de ces forces, c'est la tendance à l'unité, qui porte l'homme à tout rapporter à la société et à se confondre en se sacrifiant dans la grande unité humaine. De ces deux forces contraires se compose l'homme social. Nier une de ces forces, c'est nier l'homme. S'il perd le sentiment de son égoïsme, il n'est plus un individu. S'il perd le sentiment de sa collectivité, il n'est plus un être social. L'un est le le délire du dévouement, l'autre est le délire de l'égoïsme. La nature est là qui le retient entre ces deux folies, et c'est à cette place que le législateur doit constater et gouverner ses instincts. »

Tous les systèmes d'organisation sociale qui suppriment la propriété privée du sol méconnaissent ces principes et me paraissent plus propres à réduire la production de la richesse rurale qu'à la développer. Cette propriété de la terre et des moyens de culture ne peut être remplacée par une simple « action », ou une « commandite » dans une association générale de travailleurs.

L'amour de la propriété, ce stimulant donné à l'homme paresseux pour le passionner au travail, sera toujours plus fort que le sentiment de la possession d'une part abstraite, d'un dividende idéal, dans la richesse générale de la société.

C'est encore là ce que nous apprend l'étude des réalités et en particulier la connaissance des sentiments auxquels obéit le travailleur rural.

Pour combattre les erreurs qui se rapportent à la productivité de l'agriculture, c'est à l'observation attentive des *réalités* qu'il convient de recourir, et

vous avez pu constater combien la portée de nos conclusions était grande puisque l'agriculture nous fournit les aliments et les matières premières, c'est-à-dire les richesses dont l'homme ambitionne la possession en vue d'élever sa condition matérielle.

Pour combattre également les systèmes qui suppriment la propriété privée des instruments de production, il suffit encore de noter et de comprendre les instincts et les sentiments du producteur agricole, salarié aujourd'hui, où propriétaire ou patron demain, candidat perpétuel à la propriété qu'il ambitionne, qu'il acquière si souvent, en vue de laquelle il épargne et il travaille toujours.

Vous comprenez donc, Messieurs, pourquoi au seuil même de cette discussion ouverte sur les forces productives de la France, il était nécessaire de vous parler de l'industrie agricole, des progrès qu'elle à réalisés, mais aussi des limites encore étroites imposées à son développement par la nature des choses. C'est à l'agriculture qu'il faut songer pour faire justice des chimères, pour opposer la réalité aux rêves des impatients, pour apprendre à attendre...

Après lui avoir vainement demandé un miracle, celui d'effacer toutes les misères en nous assurant une prodigieuse abondance de richesses, contentons-nous de ce qu'elle nous accorde : beaucoup de sagesse, pour ceux qui savent entendre ses leçons, beaucoup d'espérance pour ceux qui ont étudié son histoire (*Vifs applaudissements*).

Messieurs[1],

Vos applaudissements témoignent assez de l'intérêt qu'a présenté la conférence de M. Zolla. Il était difficile de démontrer d'une manière plus lumineuse et plus précise combien toute amélioration du sort du plus grand nombre est subordonnée à l'accroissement de la production.

Et cependant beaucoup de personnes s'imaginent qu'il n'y a qu'à modifier les conditions de la répartition pour produire le bonheur universel.

Permettez-moi, Messieurs, de citer à ce sujet un souvenir personnel :

Il y a vingt-cinq ans à peu près, en 1883 ou en 1884, je parlais au Collège de France du collectivisme. C'était alors un mot qui n'était pas encore très connu ; les théories de Marx avaient trouvé en France peu d'interprètes. L'écho des leçons que je faisais au Collège de France parvint aux oreilles des chefs du socialisme. Je les traitais d'ailleurs avec égards, mais quelques-uns jugèrent à propos néanmoins de se rendre à mon cours et de témoigner d'une façon bruyante qu'ils n'étaient pas d'accord avec moi ; l'un d'eux, qui était assis en face de moi, homme d'une quarantaine d'années, de forte

[1] Discours prononcé par M. Paul Leroy-Beaulieu, le 25 février 1908.

corpulence, au teint vermeil, se levait et me criait : « Vous avez dit que l'ouvrier ne devait pas manger de bifteck ! » Il vociférait à cinq ou six reprises ces mots : « Vous avez dit que l'ouvrier ne devait pas manger de bifteck ! »

Je puis vous affirmer que je n'avais rien dit de pareil ; mais j'avais dit simplement, dans ma leçon, que la production de la viande était en France de tant, ce qui par tête d'habitant faisait une trentaine de kilogrammes, si je ne me trompe, de sorte que si on répartissait cette production de manière égale entre les 38 millions d'habitants, chacun n'aurait alors eu qu'une proportion très insuffisante. C'est ce que traduisait fort mal cet interrupteur par ces mots : « Vous avez dit que l'ouvrier ne devait pas manger de bifteck ! »

Eh bien, s'il avait compris ce que je disais, il aurait vu que la conclusion de ma proposition était tout à fait inoffensive et pleine de bon sens, puisqu'elle tendait à stimuler cette production en développant les forces productives de l'agriculture.

M. Zolla vous a parfaitement montré quelles sont les déductions qu'il faut faire de la production apparente pour avoir la production réelle. Personnellement j'ai la faiblesse d'être agriculteur, et j'ai éprouvé par moi-même, en France et de l'autre côté de la Méditerranée, combien il y a de différence entre le rendement brut et le rendement net. Ce que vous disait M. Zolla au sujet des machines est l'expression la plus exacte de la vérité. Lorsqu'on voit travailler les machines, on s'imagine qu'il y a

une économie énorme produite ; on ne tient pas compte qu'en réalité, s'il y a avec les machines un accroissement de la production brute, avec les semoirs, par exemple, qui épargnent le grain et d'autre part par la régularité de l'ensemencement font que la récolte vient mieux, il y a infiniment loin des résultats apparents aux résultats réels.

Et de même pour les engrais. Les prospectus des marchands d'engrais vous montrent les résultats obtenus sans engrais d'aucune nature, puis les résultats obtenus avec l'engrais de ferme, puis les résultats obtenus avec l'engrais de ferme mélangé avec l'engrais chimique, et vous voyez sur l'image la récolte sans engrais s'élever à une hauteur comme ceci..., avec le fumier de ferme comme ceci..., et avec l'engrais chimique et le fumier de ferme, à une hauteur comme cela... Celle-ci quintuple ou décuple des précédentes. Or il s'en faut qu'il y ait cette différence. Il y a un écart, mais il n'y a pas cet écart de l'unité au décuple, il y a une différence infiniment moindre.

Il en est ainsi dans l'agriculture et même dans l'industrie, quoi qu'en ait dit un des grands chefs du collectivisme que je puis nommer, car je ne crois pas qu'il le considère comme une injure. M. Guesde a découvert — et je ne crois pas qu'il soit revenu sur sa proposition — que la journée normale de travail, ce n'est pas huit heures, ce n'est pas sept heures, ce n'est pas six heures, ce n'est pas quatre heures, c'est deux heures et demie ou deux heures un tiers, je ne me rappelle pas au juste. Voici un

procédé arithmétique très simple qui conduit à des découvertes de ce genre. Il y a en France un nombre de chevaux-vapeur qui correspond au travail de 30 millions d'êtres humains adultes. Or il y a dix millions d'hommes adultes, d'où on conclut que, étant donné le secours de ces 30 millions de chevaux-vapeur ou du travail équivalent, le travail de l'homme peut être réduit dans la proportion des trois quarts; et c'est ainsi qu'on arrive à faire baisser la journée de travail non seulement à huit heures ou à six heures, mais à deux heures et demie.

Mais on ne réfléchit pas à tous les déchets, puis à tous les frais des chevaux-vapeur. Il faut d'abord les faire, ce qui demande beaucoup de travail : une foule d'hommes sont employés dans les ateliers de métallurgie à faire ces chevaux-vapeur. Puis il faut les nourrir : c'est une très grande illusion de croire qu'ils ne coûtent rien à nourrir; ils coûtent excessivement cher. Il faut aller chercher le charbon parfois à des centaines de kilomètres pour leur nourriture; puis il faut les loger, construire de grands hangars; puis il faut les servir, il leur faut des chauffeurs, des mécaniciens pour les faire marcher, enfin il faut les entretenir, les réparer, les remplacer, etc..., de sorte qu'il y a là une quantité de frais dont on ne tient pas compte.

Je ne veux pas m'étendre davantage. M. Zolla vous a parfaitement démontré toutes les déductions qu'il faut faire en ce qui concerne les produits agricoles; elles sont encore plus considérables en ce qui concerne les produits industriels si on veut

avoir le rendement net au lieu du rendement brut.

Ce que j'appelle le rendement net, ce n'est pas ce qui va dans la poche du propriétaire, c'est tout ce qui peut être vendu, comme le disait M. Zolla, ou tout ce qui sert à la nourriture de l'homme, au vêtement, à l'entretien, déduction faite de ce qui est employé pour nourrir les animaux, nos collaborateurs, nos frères inférieurs, comme on a dit, des frères qui ont aussi leurs exigences et qu'il faut bien traiter si on veut être bien servi.

Le résultat de ces observations, c'est qu'on ne peut pas se désintéresser de l'accroissement de la production.

Fonder l'avenir de la société, fonder la prospérité du plus grand nombre sur un état de choses qui ne tient pas compte de l'accroissement de la production, qui ne le prend pas je ne dis pas, comme un de ses buts, mais comme le principal, c'est courir après des chimères. L'accroissement de la production est indispensable ; si la production ne s'accroît pas, le sort de la généralité des hommes ne peut s'améliorer que dans des proportions tout à fait infimes, dans la proportion de ce qui est arraché à un certain nombre de personnes qui sont les personnes les plus fortunées, et c'est peu de chose. Il faut donc toujours avoir pour but principal l'accroissement de la production. Qu'on s'efforce de faire une répartition plus équitable — le mot équitable serait à définir — plus favorable aux parties de la société jusqu'ici les moins bien traitées, cela peut se soutenir, mais il ne faut absolument rien faire qui soit

de nature à ralentir l'accroissement de la production.

Or celle-ci tient à différentes causes. D'abord à la valeur individuelle de certains hommes, qui constituent l'élite et donnent le pas, qui marchent à la tête dans les différentes catégories productives, puis aux découvertes, aux inventions, à l'accumulation des capitaux.

Un des membres les plus notables de l'enseignement de cette École, M. de Foville, a publié récemment une brochure très intéressante, dont le titre est très suggestif, intitulée : *homo medius, l'homme moyen*. Vous savez ce que nous appelons homme d'élite : élite de toute nature, non seulement intellectuelle et composée d'hommes ayant une grande envergure d'esprit, de hautes connaissances, mais l'élite à tous les rangs sociaux et dans toutes les catégories de production, l'ouvrier qui a de l'entrain, de l'énergie, qui a des connaissances techniques convenables à sa tâche étant un homme d'élite. Eh bien, une nouvelle doctrine s'est constituée, qui veut que ce ne soit plus l'élite qui joue le rôle dirigeant, que tous, au contraire, soient conduits par l'homme moyen, dans une société composée sur le type de l'homme moyen, en rabaissant l'homme d'élite dans toutes les catégories sociales — car il y en a dans toutes les conditions sociales — au rang de l'homme moyen. La société ainsi constituée ne peut être qu'une société stationnaire, ou plus exactement rétrograde.

M. Zolla vous a parfaitement démontré la nécessité d'avoir en vue l'accroissement de la production,

d'éviter tout ce qui peut la ralentir, je crois que c'est là un enseignement, à l'heure actuelle, tout à fait opportun ; vous l'avez compris, vous l'avez remercié par vos applaudissements, et je suis heureux moi-même de l'en féliciter également. (*Vifs applaudissements.*)

II

LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE

ET SON INFLUENCE

SUR LE SORT DES CLASSES OUVRIÈRES

CONFÉRENCE DE M. EDGARD ALLIX

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN

DISCOURS DE M. PIERRE BAUDIN

DÉPUTÉ, ANCIEN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

MESSIEURS [1],

I. — LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE

La concentration actuelle de l'industrie n'est que la continuation d'un mouvement qui remonte à loin. M. Hauser, dans ses savantes études sur l'histoire économique de la France, y découvre, dès le XVIe siècle et même auparavant, les origines du capitalisme moderne, caractérisé par la prédominance de la machine comme moyen de production, et par l'agglomération des capitaux entre les mains d'une classe directrice, qui s'oppose à la classe ouvrière. Du jour où l'élargissement du marché a donné naissance à la grande industrie, elle était destinée, par ses éléments de supériorité économique et technique, à agrandir progressivement son domaine aux dépens du petit métier indépendant. Et ce qu'il y a de propre à notre époque, c'est simplement l'apparition de facteurs nouveaux — la machine à vapeur et les nouvelles méthodes industrielles ; l'extension presque indéfinie des débouchés et la concurrence mondiale issue de la révolution des moyens de transports — qui sont venus accélérer un processus séculaire.

Cette concentration comporte, du reste, plusieurs

[1] Conférence faite par M. Allix, le 6 mai 1908.

stades entre lesquels il est possible d'établir un ordre logique : Il y a un premier mode de concentration dans lequel l'industrie capitaliste maintient les anciennes formes de production et la dissémination des ateliers. Le grand entrepreneur se borne au rôle de commissionnaire ou d'entrepositaire, s'intercale entre les artisans et la clientèle, reçoit les commandes et en répartit l'exécution entre les petits ateliers, centralise ensuite l'ouvrage fait pour le livrer. Concentration imparfaite et latente, puisque les cadres de la petite industrie subsistent et que rien n'est changé en façade ; mais la direction appartient maintenant au grand patron, qui, pour parler comme Karl Marx, « dirige la masse des artisans par des fils invisibles ». C'est à ce type rudimentaire de concentration que correspond l'industrie à domicile salariée.

Dans un autre stade, la grande industrie centralise la production, comme elle a, dans le premier, concentré entre les mains des entrepreneurs capitalistes la direction commerciale. La manufacture ou l'usine, avec son puissant outillage, se substitue à la pluralité des petits ateliers, et nous avons en face de nous la grande industrie de fabrique.

Enfin, lorsque la concentration a déjà fait son œuvre, que le nombre des concurrents a été suffisamment réduit, ou du moins qu'un petit nombre de vastes entreprises se sont détachées de l'ensemble et sont devenues assez fortes pour exercer leur contrôle sur toute une branche de production, apparait une dernière forme de synthèse industrielle : l'en-

tente entre producteurs, tantôt plus ou moins lâche, comme dans le cartel, tantôt poussée jusqu'à la fusion, comme dans le trust.

Ce n'est d'ailleurs, je n'ai garde de l'oublier, que très approximativement que l'évolution historique reproduit cet ordre de succession logique. Telles industries ont évolué plus lentement que telles autres, et la France contemporaine nous présente en coexistence toutes les formes diverses d'organisation industrielle : petite industrie autonome, grande industrie en ateliers à domicile, industrie de fabrique et fédération d'entreprises. Certaines industries ont brûlé une étape, passant directement du petit atelier indépendant au travail concentré dans de grands établissements. Enfin, la division du travail de fabrique a permis d'isoler de l'ensemble certaines tâches qu'il était possible de confier aux artisans à domicile, de sorte que la fabrique a elle-même fréquemment suscité autour d'elle le développement d'une foule de petits ateliers satellites.

Je crois que l'on peut cependant énoncer cette loi de tendance : les tâches exécutées en petit atelier tendent à être absorbées par la fabrique. M. Aftalion, dans son livre sur *le développement de la fabrique et le travail à domicile dans les industries de l'habillement*, apporte à l'appui de cette idée un exemple saisissant, en montrant le passage au régime de fabrique, dans le cours de la période contemporaine, d'un des groupes d'industrie jusqu'ici les plus réfractaires à la concentration du travail. D'autre part, lorsque les entreprises sont suffisamment concen-

trées elles tendent à remplacer une concurrence qui leur devient ruineuse par une entente où chacune trouve son compte.

Les travailleurs de l'industrie moderne tendent donc à être embrigadés de plus en plus dans les rangs des ouvriers de fabrique, à la solde de puissantes entreprises capitalistes, et c'est l'influence de ce fait sur leur situation que je me propose d'examiner.

Est-ce à dire qu'il nous faille adhérer à la thèse fameuse de Marx, suivant laquelle il ne restera plus, au terme de l'évolution, qu' « une poignée de magnats du capital » en présence des armées ouvrières de la grande industrie ? Non : la légende dévoratrice de K. Marx n'est qu'une légende. A mesure qu'à l'une des extrémités de l'échelle, la production se concentre, des profondeurs de la société jaillissent de nouveaux besoins dans la satisfaction desquels la petite industrie, avant d'être elle-même entraînée dans le mouvement général, peut, pendant un temps, trouver des moyens d'existence. D'autres besognes encore, autrefois domestiques, comme la boulangerie, la lessive, le raccommodage, alimentent maintenant une classe d'artisans. Enfin, le domaine des services personnels, la réparation des articles d'industrie, la production des objets de luxe, et certaines branches de commerce, laissent encore ouvert à la petite entreprise un champ d'activité étendu.

Il n'en demeure pas moins que toutes les branches principales de la production sont conquises ou en voie de conquête par la grande industrie concentrée,

et que, dans la mesure où elle se maintient, la classe des petits entrepreneurs tombe de plus en plus sous la dépendance de la grande industrie, depuis le patron d'estaminet du Nord à qui le personnel de la fabrique fournit sa clientèle, jusqu'au réparateur de bicyclettes qui ne doit souvent le plus clair de ses bénéfices qu'à la représentation d'une marque connue. De plus en plus, elle emprunte, comme le dit Vandervelde, ses conditions d'existence au grand arbre de la production capitaliste.

II. — La concentration dans l'industrie française

Pour suivre le mouvement de concentration dans l'industrie française, nous n'avons malheureusement à notre disposition que des documents assez récents.

Les statistiques industrielles du premier Empire sont des plus incomplètes et ne méritent guère de confiance. Nous savons qu'elles étaient souvent improvisées dans les bureaux, pour satisfaire la curiosité trop pressée d'un maître dont le génie n'était pas, à coup sûr, « une longue patience ».

A défaut de chiffres précis, nous possédons du moins quelques indications qui nous montrent que la concentration industrielle n'est pas très avancée : ainsi, la machine à vapeur, ce facteur incomparable d'agglomération du travail, est encore à peine utilisée en France, à la fin de l'Empire, bien que son emploi soit déjà très répandu en Angleterre. D'autre

part, les esprits les plus éclairés du temps en sont encore à cette idée, dont nous trouvons la curieuse expression chez Destutt de Tracy, qu'il n'y a d'industriel sérieux que celui qui possède en propriété la totalité des capitaux qu'il met en œuvre, et nous voyons Chaptal formuler les plus expresses réserves sur le principe des Sociétés par actions.

Avec le développement du machinisme sous la Restauration et la création des chemins de fer sous la monarchie de Juillet entrent en scène les deux grands instruments de la concentration industrielle. Du reste, ce qui ressort de la façon la plus nette de l'examen de l'enquête industrielle incomplète de 1843-1845, et de celle de 1848. c'est encore la prédominance du petit métier au milieu du siècle. Mais le branle est donné, le mouvement de concentration se précipite, et nous pouvons maintenant en jalonner les étapes avec le secours des statistiques. Je n'abuserai point d'ailleurs des chiffres, et me bornerai aux renseignements les plus caractéristiques.

Le mouvement actuel de concentration peut être mis d'abord en évidence par les enquêtes industrielles et par les recensements professionnels de l'Office du Travail.

On calcule, sans beaucoup de précision, il est vrai, qu'en 1851, il y avait dans la grande et la moyenne industrie un peu plus de 15 patrons (15,5) par 100 personnes employées. En 1881, il n'y en a plus qu'un peu plus de 9 (9,4).

En 1843-1845, l'enquête industrielle compte, dans l'ensemble des catégories professionnelles, 3.200 éta-

blissements occupant de 50 à 500 employés, et 133 occupant plus 500 personnes. Le nombre d'établissements de plus de 500 personnes est de 472 en 1896 et 566 en 1901. De 1896 à 1901, les grands établissements de l'industrie ne sont en recul que dans 3 groupes. Dans les 17 autres groupes industriels recensés, l'augmentation du nombre de grands établissements est proportionnellement plus grande que l'augmentation du nombre total d'établissements de toutes dimensions. Tandis que de 1896 à 1901, le nombre total d'établissements industriels s'accroît de 3,75 p. 100 voici comment se répartit cette augmentation entre les différentes catégories.

Nombre d'établissements :

de 1 à 20 employés	=	augmentation :	3 p. 100
de 21 à 100	—	—	12.90 p. 100
plus de 100	—	—	16.50 p. 100.

Cette concentration peut encore être illustrée par quelques exemples particulièrement marquants : les fabriques de sucre diminuent en nombre pendant que leur production augmente. De 1869 à 1904 le nombre des hauts fourneaux tomba de 290 à 116, et en même temps que leur effectif se réduit de plus de moitié, leur rendement sextuple.

Enfin, nous trouverions la confirmation de ce mouvement dans les statistiques d'évaluation de la valeur locative des usines qui nous montrent que la valeur locative moyenne par usine croît plus vite que l'ensemble des valeurs locatives ; ou encore dans le tableau C des patentes qui comprend les

industriels proprement dits (grande et moyenne industrie) et qui nous fait également assister à une réduction du nombre des patentés corrélative de l'augmentation de la matière imposable. L'étude de la répartition des forces motrices par catégorie d'établissements donnerait lieu aussi à des constatations du même genre.

D'ailleurs, les recensements de l'Office du Travail ne donnent qu'une image atténuée de la concentration. Ce sont en effet des statistiques d'établissements et non des statistiques d'entreprises, et une seule entreprise peut comprendre plusieurs établissements. D'autre part, l'augmentation du nombre total des établissements industriels de 1896 à 1901 apparait plus grande qu'elle ne l'a été en fait, parce que, de l'aveu des enquêteurs, un dépouillement plus méticuleux a permis de compter en 1901 beaucoup d'établissements familiaux qui avaient échappé aux commissaires de 1896.

Enfin, les statistiques ne nous éclairent qu'insuffisamment sur cette forme rudimentaire et généralement transitoire de concentration, qu'est l'industrie à domicile salariée ; elles ne nous disent pas combien ne sont autonomes qu'en apparence de tous ces petits ateliers qui figurent dans le nombre des établissements. Elles ne nous donnent, non plus, aucune indication sur les ententes industrielles.

Nous savons que ces ententes, pour y être moins répandues qu'aux États-Unis ou en Allemagne, par exemple, se développent cependant en France. Elles sont chez nous assez mal connues, parce que la

menace de l'article 419 de notre Code pénal, suspendue sur leur tête, les oblige à une grande discrétion. Il s'est créé néanmoins dans les industries sidérurgiques un certain nombre de comptoirs depuis une trentaine d'années. Le plus célèbre, le comptoir de Longwy, remonte à 1876. Les raffineurs de sucre, les exploitants des salines de l'Est, les fabricants de textiles ont également passé entre eux des accords, tacites ou exprès, durables ou temporaires, sur les objets les plus divers. Il est à prévoir que l'âpreté de la concurrence, et la lutte internationale pour la conquête des débouchés accentueront de plus en plus ce mouvement de fédération.

III. — Les conséquences de la concentration au point de vue de la situation de l'ouvrier français.

Quelle a été l'influence de cette concentration industrielle, dont nous venons de suivre la marche, sur la situation de la classe ouvrière ?

Karl Marx, dans les pages célèbres sur lesquelles se ferme le premier volume du *Capital*, évoque l'avenir de la concentration industrielle en une vision d'épouvante : c'est « la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation de la classe ouvrière », sans cesse grossissante, jusqu'au jour de la grande catastrophe, et de l'expropriation finale.

Il est arrivé à Marx — fatale erreur chez un prophète — de confondre le sens de l'évolution, et

de prendre le commencement pour la fin. Semblable à la lance d'Achille, la grande industrie de fabrique a en effet guéri elle-même les blessures qu'elle avait commencé par faire, et a été un incomparable instrument d'élévation de la classe ouvrière. Et c'est ce que je voudrais maintenant établir.

Les débuts de la grande industrie moderne, dont Marx fut le témoin en Angleterre, les progrès inouïs du machinisme à partir des dernières années du XVIIIe siècle, et l'écrasement des petits artisans et des petits chefs d'atelier par le puissant outillage de la fabrique, forment un des chapitres les plus dramatiques de l'histoire du travail ; et je n'y connais point, pour ma part, de plus lamentable épisode que celui de la misère des tisserands anglais, vers 1830 ou 1840. — Il est exact que c'est sur des ruines, en un vrai champ de carnage industriel, que s'est édifiée la grande usine du XIXe siècle, et que, de 1820 à 1850, la classe ouvrière a subi la pire détresse qui peut-être l'ait jamais atteinte.

Je ne me laisserai point aller à de faciles déclamations dont je n'aurais que l'embarras du choix pour trouver des éléments soit dans les études de Blanqui ou de Raybaud, soit surtout dans ce *Tableau physique et moral de la condition des ouvriers* où Villermé consignait en 1840 les étapes douloureuses de ses voyages d'enquête. Le livre de Villermé est d'ailleurs trop oublié aujourd'hui. Il a, sans doute, vieilli par plus d'un détail; nous ne songerions plus, par exemple, à nous excuser auprès du lecteur, de traiter des sujets industriels, pour ce

motif inattendu que les noms de travaux finissent presque tous en *age* et les noms de ceux qui les exécutent presque tous en *eur* ou en *euse*, ce qui nuit à l'harmonie du style. Il est cependant d'un intérêt qui demeure singulièrement actuel, si j'ose dire, pour la compréhension de la question sociale, et nous en apprend davantage, à mon sens, sur les vraies sources du socialisme contemporain que les plus savantes dissertations sur la théorie de la valeur-travail chez Smith ou chez Ricardo. Il nous sollicite aussi à un examen de conscience, nous, les fils de cette grande bourgeoisie du milieu du siècle, forte et laborieuse, mais trop prompte à croire avec Malthus à la nécessité du mal, ou avec Bastiat à la spontanéité du bien.

Et pourtant le bien lui-même devait sortir du mal, et il était réservé à la grande industrie de panser les plaies de la classe ouvrière.

Un premier témoignage de ce qu'elle a fait, à mesure qu'elle se développait et se concentrait, nous est donné par la marche des salaires industriels et de la durée du travail, depuis le milieu du XIXe siècle. En utilisant les données de la grande enquête sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, effectuée de 1891 à 1893, et dont les derniers résultats ont paru en 1897, l'Office du Travail avait exposé au palais de l'Économie sociale, à l'Exposition de 1900, un tableau de la variation des salaires en France pendant le XIXe siècle. En figurant par le chiffre 100 le montant du salaire moyen en argent dans l'année 1806, on parvenait à la cote 121

vers 1850, 139 en 1860. 199 en 1880, 215 en 1900; aujourd'hui le salaire moyen serait approximativement exprimé par le chiffre 220. C'est-à-dire que le salaire a plus doublé dans l'espace d'un siècle, et que presque tout son accroissement est contenu entre l'époque actuelle et l'année 1850.

Il est vrai qu'il ne s'agit là que du salaire nominal. Pour se faire une idée exacte de la situation de l'ouvrier, il faut considérer son salaire réel, c'est-à-dire mettre le salaire nominal en regard du coût de l'existence. Or, si nous traduisons par une courbe les variations du prix de la vie depuis le commencement du XIXe siècle et si nous la superposons à la courbe des salaires, nous constatons que, jusqu'aux environs de 1830, le prix de la vie augmente plus que le salaire, c'est-à-dire que l'ouvrier de 1830 est, en fait, plus pauvre que l'ouvrier de 1800. A partir de 1840, au contraire, la ligne du coût de l'existence passe au-dessous de la ligne des salaires, et leur écart, malgré la sinuosité de leur trajet dans la suite, s'accentue de plus en plus. Quel qu'ait été le renchérissement de la vie de l'ouvrier depuis 1850 — et il provient presque exclusivement d'un seul chapitre de son budget : le chapitre du logement — il est donc certain que ses ressources ont augmenté dans une proportion bien supérieure, et que sa situation s'est améliorée, précisément à partir du milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire au moment où la grande industrie moderne vient de franchir la crise des débuts. Les faits étrangers viendraient d'ailleurs ici à l'appui des faits français.

Et déjà nous devons être frappés de ce parallélisme entre le mouvement des salaires et celui de la concentration industrielle et supposer qu'il existe sans doute une relation entre ces deux termes. Non point que nous soyons encore en possession d'une preuve irréfutable. La détermination du salaire résulte en effet de facteurs économiques complexes, et le tort de l'économie politique a même été jusqu'ici de simplifier à l'excès la théorie des salaires.

Par le fait, la courbe des salaires accuse, par l'irrégularité même de sa marche, la diversité des influences qui ont agi sur la rémunération du travail depuis une soixantaine d'années. Ainsi, de 1850 à 1873, la montée est extrêmement rapide. Et cette brusque ascension a certainement été stimulée par l'augmentation de la circulation monétaire due à l'exploitation des mines d'Australie et de Californie. L'abondance de l'or a provoqué une hausse générale du prix des choses, et poussé en avant par le renchérissement de la vie, le salaire s'est élevé d'un brusque élan. De 1873 à 1883, la progression est déjà sensiblement moindre. Enfin de 1883 à nos jours la progression est très lente, et la ligne des salaires monte péniblement. Il est vrai que dans la même période, du moins jusque vers 1897, il y a abaissement notable du prix des marchandises, de sorte que le salaire réel croît davantage que le salaire nominal. Il est vrai aussi qu'il faut tenir compte de la réduction de la durée du travail qui équivaut à une augmentation du salaire par heure. Quoi qu'il en soit, cette relative stagnation reflète

cependant la dépression industrielle de la fin du siècle.

Mais, si l'on ne retient que le sens général du mouvement, il y a malgré tout une coïncidence frappante entre la hausse des salaires et le progrès de la concentration industrielle. Et nous allons maintenant aboutir à des conclusions plus précises, en faisant porter nos recherches non plus dans le temps, mais dans l'espace, et en comparant la condition de l'ouvrier dans les différentes entreprises à raison de leur degré de concentration.

A cet égard, l'enquête de l'Office du Travail fournit des résultats décisifs.

Pour ce qui est du salaire, elle nous apprend d'abord que l'importance des établissements « parait avoir une influence favorable sur le taux des salaires ». Les salaires sont généralement plus élevés dans les grands établissements que dans les petits. L'enquête ne cite que quatre groupes d'industrie faisant exception à la règle, tandis que, dans douze groupes, l'influence favorable de la concentration s'observe d'une façon particulièrement marquée. Le salaire moyen des ouvriers hommes ressort pour l'ensemble des groupes observés

Dans les établissements de :

1 à 25 ouvriers	à	$3^{fr},15$
25 à 100	—	$3^{fr},55$
100 à 500	—	$3^{fr},85$
500 à 1.000	—	$3^{fr},80$
de plus de 1.000	—	$4^{fr},45$

Ces chiffres n'ont évidemment aucune valeur

absolue ; ce sont des moyennes auxquelles peut-être aucun salaire effectif ne correspond exactement. Mais il suffit de les prendre telles que, et de les rapprocher pour constater la tendance du salaire à croître avec les dimensions de l'entreprise.

Et encore conviendrait-il de prendre en considération les suppléments divers qui s'ajoutent au salaire sous forme de subventions, de participations à des œuvres patronales, etc., et qui sont rares dans les petits établissements et d'autant plus appréciables, en général, que l'établissement est plus important.

L'enquête fait des constatations semblables et même peut-être encore plus nettes à l'égard de la durée du travail. Pour la plupart des industries, la journée de travail s'allonge à mesure que les dimensions de l'entreprise se réduisent, et des tableaux en apportent la preuve de la même façon que pour les salaires.

Enfin les observations faites par les enquêteurs au sujet du chômage concordent avec le reste : plus les établissements sont grands, et, dans la plupart des cas, plus est grande la stabilité du personnel.

Les rédacteurs de l'enquête résument leur impression en ces termes : « Les grands établissements compensent par des avantages économiques certains la contrainte morale que la concentration des entreprises impose à la population ouvrière. » Et de cette citation, je suis aussitôt tenté de rapprocher cette phrase où M. Ch. Benoist dans son beau livre sur l'*Organisation du travail* exprime identiquement la même idée, avec toutefois cette nuance de circons-

pection qui est comme la marque du talent de ce maître : « Contrairement à l'opinion généralement admise, le temps de travail est plutôt moins long, la peine du travail est plutôt moins dure, le prix du travail est plutôt meilleur dans la grande industrie que dans la moyenne, dans la moyenne que dans la petite, et dans les plus grands établissements de la grande industrie que dans les moyens et dans les plus petits. »

La supériorité de l'industrie concentrée se révèle d'une façon tout à fait saisissante lorsqu'on examine des tâches semblables accomplies dans la fabrique et dans le petit atelier. Cette étude a été faite par M. Aftalion, dans son livre déjà cité. Dans une série de notices monographiques, il relève les salaires pour une même tâche en fabrique et à domicile. Il observe que, tandis qu'à domicile le salaire net du bonnetier, par exemple, varie entre 2 et 3,50 par jour, à l'usine la rétribution du tisseur adulte, qui descend rarement jusqu'à 3,50, s'élève jusqu'à 6 francs et quelquefois au-dessus. Mêmes observations pour les industries de la chaussure et du vêtement.

Cette supériorité de la fabrique, M. Aftalion la démontre encore, chiffres en main, au point de vue de la moindre durée du chômage, de la plus grande salubrité et des meilleures conditions du travail.

Et d'ailleurs, à quoi bon recourir aux comparaisons de détail et aux précisions numériques ? Il suffit d'évoquer le contraste entre la situation générale des ouvriers de fabrique et celle des travailleurs salariés à domicile, pour se rendre compte que la

grande fabrique agglomérée a été vraiment émancipatrice de l'ouvrier.

On a tout dit de l'atrocité de ce régime du travail en chambre, domaine du sweating et des interminables journées de labeur pour un salaire de famine ; de ce taudis où souvent s'entassent malades et valides, où les enfants sont maintenus autour de la table du travail dans d'épuisantes veillées, pour grossir de quelques sous la maigreur du gain journalier ; où l'hygiène, la morale et la simple humanité reçoivent de perpétuelles atteintes !

Et s'il y avait une crainte à concevoir, c'est que quelque nouvelle transformation de la technique — comme la généralisation du reste peu probable de l'emploi des petits moteurs — ne vienne retarder cette progressive et bienfaisante absorption du petit atelier domestique par la fabrique, et réaliser cette prétendue reconstitution du foyer familial, dans laquelle certains esprits plus généreux qu'avisés entrevoient comme l'églogue industrielle de l'avenir. C'est du développement du régime de fabrique qu'il faut attendre cette reconstitution du foyer ouvrier, — de la continuation de ce double mouvement de hausse des salaires et de réduction de la durée du travail qui en est issu, et qui permettra un jour, j'en ai l'espoir, à la famille ouvrière de se trouver réunie aux heures prolongées du loisir.

IV. — Les causes de l'influence de la concentration

Jusqu'ici j'ai tâché de mettre en relief l'heureuse influence de la concentration industrielle sur le sort de l'ouvrier. Il convient maintenant de chercher les causes de cette influence, et j'en aperçois deux principales.

La concentration a fourni la possibilité d'augmenter les salaires et de réduire la durée du travail. Elle a, en deuxième lieu, permis aux ouvriers de se prévaloir de cette possibilité et d'en réaliser le bénéfice.

Le taux des salaires est soumis à des lois économiques indépendantes du vouloir humain. C'est une loi nécessaire qu'il existe, dans un milieu de concurrence, une certaine relation entre la rémunération du capital et celle du travail. Si dans un pays, par suite de causes accidentelles, le salaire s'accroît d'une façon anormale aux dépens des profits, cette hausse ne sera qu'éphémère ; l'équilibre se rétablira, soit que l'offre de travail augmente, par l'appât de gains exceptionnels, soit que l'offre du capital, insuffisamment rétribué, diminue, d'une façon absolue ou relative, par le fait de l'émigration des capitaux ou du ralentissement de l'épargne. Il n'y a de hausse durable que si l'accroissement des salaires s'accompagne de l'augmentation de la productivité du travail, et si l'ouvrier produit en somme lui-même la plus-value dont s'augmentera le salaire.

Or, c'est précisément dans l'élévation de la productivité du travail, grâce à la supériorité économique et technique de la grande entreprise, que nous saisissons le lien qui rattache la hausse des salaires aux progrès de la concentration industrielle. La grande industrie a réalisé le paradoxe économique dont parle M. Levasseur : « Etant donné que le prix de vente d'un produit se compose du salaire des ouvriers, du prix des matières premières, de l'intérêt des capitaux et du profit de l'entrepreneur, il est possible, grâce à la science, de créer un produit à meilleur marché, avec des matières plus chères, des salaires plus élevés, plus d'intérêt pour le capital, et en définitive avec un profit plus considérable pour l'entrepreneur. »

Le célèbre ouvrage de Schulze-Gavernitz sur l'industrie du coton, l'enquête de Carrol Wright sur le travail à la machine et le travail à la main et le livre de M. Aftalion mettent tous en évidence ce fait que les perfectionnements de la technique dont s'accompagne le développement de l'industrie de fabrique, entraînent en même temps qu'une hausse de salaire quotidien et une réduction du temps de travail, une diminution du prix de la main-d'œuvre par unité d'article. Un exemple, entre mille, que j'emprunte à M. Aftalion : Dans la fabrication des chaussettes de laine, la fabrique, par la substitution du métier Cotton à l'ancien métier français ou anglais, est parvenue, tout en payant des salaires doubles, des salaires à domicile, à réduire le prix de revient de la main-d'œuvre au tiers, et, dans certains cas,

au cinquième des prix anciens. M. Aftalion remarqua encore que, « parmi les ouvriers d'une même industrie, les meilleurs salaires sont ceux des ouvriers dont la technique de l'usine a le plus fortement augmenté le rendement ». Ainsi, dans la bonneterie, quand on passe du métier Paget à cet outil supérieur qu'est le métier Cotton, on voit le salaire passer de 5 francs à 6 et 7 francs.

Mais il ne suffisait pas que la hausse des salaires fût économiquement possible pour qu'elle eût lieu. Il est hors de doute que les ouvriers n'en eussent pas bénéficié, s'ils n'avaient pas réclamé leur part, et s'ils n'avaient pas été assez forts pour faire triompher leurs revendications. Les lois économiques ne sont pas seules opérantes, et la volonté ouvrière est aussi un facteur de détermination du salaire.

C'est encore la concentration industrielle qui a donné aux ouvriers la force et la cohésion nécessaires à leurs succès, et elle l'a fait de trois façons :

La grande industrie n'a pas répandu seulement ses produits à profusion sur le marché ; elle a semé de nouveaux besoins dans les masses ; en multipliant les facilités de bien-être, elle en a inspiré le goût aux ouvriers, et la poussée des besoins a causé la montée des salaires ; car il y a quelque chose de profondément vrai dans cette vieille théorie de la loi d'airain, souvent si mal interprétée, que la rémunération de l'ouvrier se modèle sur son genre de vie.

La concentration industrielle, en second lieu, a groupé les masses laborieuses jusque-là disséminées en phalanges massives et prêtes pour la lutte. C'est

dans les murs de l'usine que les ouvriers se sont senti les coudes, ont perçu la communauté de leurs intérêts, et se sont organisés et disciplinés.

Les déviations et les aberrations du principe syndical ne doivent pas nous fermer les yeux sur les immenses avantages qu'il a procurés au monde ouvrier. Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à cette objection que depuis notre loi syndicale de 1884, les salaires ont crû moins vite que dans la période précédente. Les lois sont toujours en retard sur les faits économiques. La loi de 1884 n'a reconnu les syndicats que parce qu'ils existaient déjà, de même que la loi de 1864 n'a admis la grève que parce qu'elle était passée dans les mœurs de la classe ouvrière. L'acharnement avec lequel on a traqué, pendant trois quarts de siècle, l'association professionnelle prouve, au surplus, par lui-même, l'importance qu'on lui attribuait. Et, de même, c'est un calcul bien faux, pour dresser le bilan de l'œuvre syndicale, que de relever le nombre de grèves où sont intervenus les syndicats, et d'en rechercher les résultats. La force du syndicat se mesure mieux par le nombre des grèves qu'il a rendues inutiles, par les succès qu'il a remportés sans lutte, que par les conflits où il s'est trouvé engagé. Ainsi, la puissance militaire d'une nation se manifeste souvent plus encore par le maintien de la paix que par la guerre.

Au reste, l'influence des syndicats ressort de l'examen de la situation des milieux ouvriers où le syndicat n'a pas pénétré. La dispersion des petits ateliers, l'impossibilité pour les intéressés de se grouper dans

une organisation commune à laquelle l'industrie de fabrique fournit des cadres tout préparés, expliquent en grande partie la situation douloureuse des artisans à domicile. Et par une raison semblable se pourrait expliquer l'infériorité du salaire des ouvriers agricoles et des femmes. Encore n'est-il pas bien sûr que les travailleurs non associés n'aient pas participé indirectement et dans une mesure amoindrie aux conquêtes de la classe ouvrière organisée, car il s'établit fatalement un certain nivellement dans la rétribution du travail en ses divers emplois. Et cette observation me permet de réduire la portée d'un exemple qu'on invoque parfois pour restreindre la part de l'association ouvrière dans l'amélioration du sort des travailleurs : l'exemple des domestiques dont les gages, en l'absence de tout groupement professionnel, sont au nombre des salaires qui ont le plus augmenté. Les gages des domestiques d'abord n'obéissent pas aux mêmes lois économiques que les salaires industriels. Ne constituant pas un élément de coût de production, ils ne se règlent pas en fonction des prix de vente des produits de l'industrie, mais en fonction de la fortune de l'employeur. De plus, le service domestique comporte un désagrément auquel l'individu moderne, épris d'indépendance, attache plus d'importance qu'autrefois et dont il se fait plus chèrement indemniser : la sujétion de tous les instants. Enfin, une certaine relation a dû nécessairement se constituer entre les gages de la domesticité et le salaire de la situation moins dépendante d'ouvrier ou d'ouvrière d'usine qui

s'offre à l'homme ou à la femme en quête d'ouvrage.

En dernier lieu, la concentration industrielle a permis aux classes ouvrières d'obtenir la protection de la loi, et a assuré l'efficacité de cette protection. Je n'en donnerai qu'une preuve : l'impuissance du législateur à mettre fin aux abus du travail en chambre. Il est même arrivé que, pour se soustraire aux obligations que la loi leur impose, des entrepreneurs aient dispersé à nouveau dans les ateliers à domicile le travail déjà concentré en fabrique. C'est là, à coup sûr, un effet inattendu des lois ouvrières. Il ne faut pas cependant l'exagérer. Dans la plupart des cas, le travail en fabrique possède sur le travail en petit atelier une supériorité telle que le retour à la fabrique se fera de lui-même; et j'aperçois, au total, dans les lois de protection du travail, plutôt un facteur de concentration de plus, en ce que les charges en seront d'autant plus facilement supportées que les entreprises seront plus vastes et plus puissantes.

V. — La situation actuelle de l'ouvrier dans l'industrie concentrée

Et maintenant, il est temps de conclure. La concentration industrielle a incontestablement amélioré la condition de l'ouvrier. Mais une question encore se pose à nous : cet ouvrier, où en est-il ? quelle situation est la sienne dans notre monde industriel ?

Si la contemplation d'un passé tout proche de nous, et dont nous sépare pourtant une si féconde

étape dans la voie du progrès, nous est un motif de légitime espérance, il faut bien dire que l'observation du présent nous doit prémunir contre les excès d'un optimisme trop aisément satisfait. Non; la situation de l'ouvrier n'est point encore celle qu'on voudrait pour lui. Il y aurait erreur pareille à nier la hausse du salaire au XIXe siècle et à en surfaire l'importance. Si le salaire s'est considérablement accru dans ces soixante dernières années, ce n'est pas, comme l'exprime si justement M. Gide, qu'il soit monté très haut, c'est qu'il est parti de très bas. Cette moyenne de salaire de 4 fr. 20 par jour pour l'ouvrier mâle et de 2 fr. 20 pour la femme que nous fournit l'enquête officielle de 1891-1893 et qui devrait être, il est vrai, un peu relevée aujourd'hui, est encore bien faible. Et surtout ce n'est qu'une moyenne, c'est-à-dire la synthèse de quelques hauts salaires et d'une masse de salaires insuffisants. On ne mange pas des moyennes, et lorsque l'observateur comme M. Ch. Benoist dans son livre sur l'*Organisation du travail* que j'aime à citer, tant il est plein de large humanité, s'attache à les percer, ces moyennes, et à voir ce qu'elles dissimulent, derrière l'impassibilité du chiffre, ce qu'il trouve trop souvent, c'est une pauvre réalité, douloureuse et palpitante.

Si nous jetons les yeux autour de nous, nous constatons que le salaire français, s'il est supérieur au salaire allemand, est notablement en arrière du salaire anglais et du salaire américain, bien que le coût de la vie, contrairement à une légende trop accréditée,

ne soit pas sensiblement plus élevé en Angleterre et aux États-Unis qu'en France. La durée du travail est, aux États-Unis, plus courte que chez nous, et la « semaine anglaise » est encore une des revendications fréquentes de l'ouvrier français.

D'autre part, si la proportion des femmes dans l'industrie par rapport aux ouvriers et employés mâles est demeurée stationnaire en France depuis le milieu du XIXe siècle, elle y est plus forte qu'en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis. Cette proportion a diminué en Angleterre dans ces dernières années; aux États-Unis elle a décru régulièrement depuis le Census de 1850, confirmant ainsi cette idée que c'est dans la hausse du salaire de l'ouvrier de fabrique que réside la solution de la question du foyer ouvrier.

Retenons encore qu'avec l'accroissement des salaires a marché de pair l'augmentation des besoins, de sorte que ceux qui en ont profité ne se sentent pas plus riches, et que les moins favorisés se sentent plus pauvres.

Enfin, pour apprécier équitablement la hausse des salaires, il faudrait la replacer dans le mouvement général de la richesse dans ces soixante ou soixante-dix années écoulées. Or, nous ne savons pas si les revenus des travailleurs d'industrie se sont accrus aussi vite que les revenus du capital, et si dans cette marche d'ensemble de la société vers un degré supérieur de richesse et de bien-être, la classe ouvrière a réduit ou même simplement conservé ses distances. Je touche ici à un point singulièrement délicat, et

qui a donné lieu en 1897, à la Société de Statistique, à des discussions dont certains d'entre vous ont sans doute conservé le souvenir. Il faudrait, pour élucider complètement le problème, des données statistiques que nous ne possédons pas, surtout pour le passé ; mais ce point d'interrogation qui subsiste est, par lui-même, singulièrement troublant.

Les progrès déjà réalisés nous sont, du moins, un gage de meilleur avenir. L'évolution industrielle n'a pas dit son dernier mot dans notre pays. La meilleure organisation du labeur dans la fabrique, le perfectionnement de l'outillage dans la grande exploitation comportent encore une large augmentation de la productivité de l'ouvrier. Les ententes industrielles permettront de réduire les déperditions de la concurrence. La concentration industrielle recèle encore en soi des possibilités d'économie dont l'ouvrier de demain pourra profiter sous forme d'accroissement des salaires et des loisirs. Enfin, la cohésion de la classe ouvrière qui s'affirmera de plus en plus, à mesure que les ouvriers se grouperont plus nombreux dans la communauté de la grande entreprise, donnera à ses revendications une force nouvelle. Il faut seulement que les ouvriers renoncent à cette politique de « malthusianisme industriel » dont parle M. Yves Guyot, trop répandue dans les milieux syndicaux français, et abandonnent cette croyance lamentablement fausse et démentie par un demi-siècle d'expérience, que c'est par la restriction volontaire de leur productivité qu'ils amélioreront leur situation.

Un doute, cependant, a parfois été émis. La concentration industrielle n'est pas seulement un instrument d'organisation ouvrière ; elle est aussi un moyen d'organisation patronale. Les accords sont plus faciles entre quelques grands entrepreneurs qu'entre une multitude de petits patrons. De plus, la concentration des établissements a des limites, et quand elle a atteint un certain degré, à l'agrandissement des entreprises individuelles se substitue souvent la concentration sous forme d'ententes, de cartells et de trusts. Le jour où la classe ouvrière trouvera devant elle — ce qu'elle n'a guère rencontré jusqu'ici en France — un patronat également organisé et prêt à la résistance, ne sera-t-elle pas en état d'infériorité, et ce nouveau face-à-face collectif ne lui sera-t-il pas aussi préjudiciable que l'ancien tête-à-tête individuel ?

Je ne le pense point. Oui, les associations patronales seront plus fortes pour résister aux prétentions inadmissibles des ouvriers ; mais elles seront aussi plus portées à leur faire droit dans la mesure du possible. Il faut se convaincre que la résistance de l'entrepreneur isolé est maintes fois une preuve de faiblesse plutôt que de force. Il hésite à accorder seul une concession que ses concurrents refuseront peut-être ; il a peur d'eux plus encore que de ses ouvriers ; il arrive malaisément à comprendre que la politique des hauts salaires n'est pas nécessairement celle des bas profits. L'association de patrons sait, au contraire, jusqu'où elle peut aller, est à même de mesurer quelle exacte répercussion une

augmentation de salaires ou une réduction du temps de travail produira sur l'ensemble des exploitations ; et surtout, elle se risquera moins qu'un patron isolé à une résistance injustifiée parce qu'elle est davantage que lui sous le contrôle de l'opinion publique, et sous la censure de l'esprit démocratique.

Jenks, dans la deuxième édition de son livre sur *Le problème des trusts* consacre au développement de cette idée un de ses chapitres les plus suggestifs. Il montre que les salaires ont été plutôt relevés par la constitution des trusts, que leurs promoteurs, pour donner satisfaction à l'opinion publique, se sont crus souvent obligés d'attribuer à leurs ouvriers une part des bénéfices supplémentaires que la fusion d'entreprise leur permettait de réaliser. Souvent aussi, ils ont jugé plus économique d'accéder d'emblée aux demandes de leur personnel que de supporter les frais d'un conflit, même avec prévision de succès.

L'avenir de la concentration industrielle répandra sans doute de plus en plus un type nouveau de contrat de travail : le contrat collectif entre unions patronales et unions ouvrières, déjà de pratique courante aux États-Unis[1] et en Angleterre, qui commence à pénétrer dans notre monde industriel et

[1] Cf. l'étude de Willoughby sur les *Associations patronales pour les relations avec le travail aux États-Unis* (mémoires du Musée social, 1905) où l'auteur insiste sur l'utilité de ces associations qui « tôt ou tard, arriveront à s'entendre avec les associations ouvrières sur les principes les plus essentiels qui doivent régir les contrats passés entre elles ou tout au moins à établir un *modus vivendi* ou un arrangement ».

qui scellera sur des bases plus équitables et plus stables l'entente entre le capital et le travail.

On a tant parlé des merveilles de l'industrie moderne que c'est maintenant une vieille formule. Et pourtant, si du fond de ses creusets bouillonnants, de ses monstrueuses cheminées qui vomissent la fumée obscure, de la gueule de ses fournaises dévorantes qui ont déjà mangé tant de vies humaines, devait un jour jaillir l'étincelle de justice et d'amour qui illuminera la société future, toutes ses merveilles passées ne seraient rien au prix de celle-là. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs[1],

J'ai accepté, avec un grand empressement, l'honneur de présider cette conférence.

La Maison de l'Ecole des Sciences Politiques est accueillante, je le sais, à toutes les idées. Elle a rendu un grand service à ce pays en imprimant à une très grande partie de sa jeunesse le goût des études concrètes, de l'observation attentive et scientifique des faits ; et, bien qu'ils n'aient pas été appelés à s'asseoir dans cet amphithéâtre, un grand nombre d'hommes d'action du temps ont subi son influence bienfaisante et s'attachent à suivre encore aujourd'hui l'effort de ses maîtres en lisant leurs livres, en assistant, intéressés, à leurs travaux.

La conférence que nous venons d'entendre, si complète, et dont l'auteur mérite nos plus chaleureuses félicitations, est imprégnée de cette méthode réaliste.

M. le professeur Allix nous a exposé l'évolution de la grande industrie, et je ne crois pas qu'on puisse mettre dans cet exposé plus de clarté, plus de méthode et une plus juste appréciation des faits.

Je me garderai d'apporter la moindre retouche à ses conclusions ; je suis trop convaincu que l'indus-

[1] Discours prononcé par M. Pierre Baudin, le 6 mars 1908.

trie évolue dans le sens de la concentration des forces. Cette concentration de l'industrie moderne est le résultat même de la Révolution française; elle en est le produit, le fruit économique.

La Révolution, en libérant l'esprit, en libérant toutes les forces, a provoqué la concentration des capitaux et des individus; en donnant l'élan à l'organisation de plus en plus libre de l'activité humaine, elle a établi la règle de la vie moderne : elle a créé, je crois, la loi du maximum de l'effort.

Par conséquent, graduellement et incessamment, nous devons assister à une concentration plus cohérente des forces, et l'industrie doit évoluer vers le maximum de concentration.

Je ne crois pas, cependant, qu'il soit permis de porter sur ces faits un avis imprégné d'un très grand optimisme. Certes M. le professeur Allix n'a pas laissé de nous faire apercevoir toutes les pertes d'existences, tous les sacrifices individuels et collectifs, toutes les luttes que ces évolutions nécessaires entraînent.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que dans cette évolution, qui ne s'opère pas suivant une règle aussi mathématique et aussi absolue que Karl Marx l'a indiqué, il y a des arrêts, des paliers en quelque sorte, et ces évolutions qui s'arrêtent et qui demeurent à un certain degré me paraissent particulièrement à craindre.

Villermé, dont on vient de vous vanter justement l'enquête et chez qui l'on trouve une observation sagace et un jugement sûr, Villermé a parfaitement

dégagé les inconvénients de la concentration pour l'ouvrier. Désertion des campagnes, habitation insuffisamment hygiénique, incertitude de l'avenir, peines et misères de la vieillesse : tout cela est indiqué par Villermé. Est-ce que toutes ces remarques sont devenues inexactes parce que l'évolution a continué et qu'un certain nombre de grandes industries sont parvenues, non pas à leur maximum de concentration, mais à un certain état de concentration qui est vraiment un état de puissance, à la fois dans la productivité, et dans la situation capitaliste et ouvrière?

Beaucoup d'industries moyennes se sont arrêtées et n'évoluent pas suivant cette règle nécessaire qui dirige les autres ; et vous avez pu remarquer aux dernières enquêtes que les grandes usines, les grandes industries concentrées elles-mêmes, n'ont pas encore installé dans notre pays un nombre si considérable d'institutions patronales donnant à l'ouvrier plus de sécurité et plus de bien-être.

Eh bien il y a, contre ces misères entraînées par la concentration ouvrière, certaines forces qui luttent en faveur de l'ouvrier : il y a la loi d'abord, notamment en ce qui concerne la durée exagérée de la journée de travail. Villermé — je me le rappelle — indique qu'en 1840 la journée de travail était de quinze heures et même quinze heures et demie. La loi est venue apporter une correction nécessaire à cet abus. Elle a fait de même pour l'hygiène du logement, et peut-être dans quelques années, — oserai-je dire dans quelques mois si je manifeste beaucoup

de confiance dans le travail parlementaire? — nous aurons une loi sur les retraites ouvrières.

Il est juste de reconnaître également que les institutions patronales qui doivent se développer encore offrent déjà, dans notre pays, un tableau fort agréable. Il en est de très anciennes : celle de Mulhouse en 1825 a donné l'exemple et a amené des industries à s'outiller et à créer des logements ouvriers. Toutes ces institutions font la cité ouvrière plus vivante, plus intelligente, plus morale. Vous trouverez ainsi dans l'enquête de 1873 une nomenclature rassurante des organisations patronales françaises.

Et cependant, à vrai dire, je ne suis pas satisfait, et je crois que vous ne l'êtes pas non plus. Les institutions patronales ont vécu pendant trop longtemps sous le régime du patronage. Ce régime a pu satisfaire les aspirations ouvrières à l'aurore de la grande industrie : l'ouvrier était confiant ; son instruction, plutôt insuffisante, ne l'avait pas encore habitué à exercer sa critique sur les choses et sur les faits ; et les patrons, d'autre part, qui avaient créé eux-mêmes leur industrie, étaient portés à y donner plus de souci paternel, plus de surveillance pénétrante, quotidienne ; ils étaient incités à avoir un soin plus constant du bien-être de l'ouvrier. De telle sorte que, de cette innocence primitive de l'ouvrier, de cette bienveillance spontanée du patron créateur, résultait une vie familiale dans une confiance réciproque.

Des institutions de ce caractère ont suffi à satisfaire l'ouvrier pendant assez longtemps. Cependant,

aux créateurs ont succédé de jeunes hommes, peut-être d'esprit plus scientifique, mais moins proches de leurs ouvriers ; de jeunes hommes qui n'ont pas connu les douleurs de l'enfantement industriel et qui, par leur origine, n'ont pas été assez mêlés au milieu travailleur. Alors ces institutions patronales ont servi trop souvent à compléter le système d'autorité qui était dans l'âme du patron ; et nous avons vu, il y a encore bien peu d'années, une vie profondément troublée dans ces milieux industriels où le vieil esprit de famille était remplacé par un fâcheux esprit de réglementation. Et puis dans notre pays où la politique se mêle si complètement et partout à toutes les œuvres sociales, à toutes les œuvres de l'industrie, à toute la vie des citoyens, la politique s'est mêlée à ces difficultés en les compliquant singulièrement, et l'autorité du patron est devenue quelquefois la tyrannie du patron. Et aujourd'hui — je ne veux pas faire la critique des auteurs de cette dégénérescence des institutions patronales, — mais il faut bien nous dire qu'aujourd'hui ces institutions ne peuvent plus avoir le même caractère. L'ouvrier est devenu soupçonneux et nous voyons des patrons s'étonner que les ouvriers ne comprennent pas les avances qu'ils leur font, qu'ils acceptent mal l'ingérence, dans leur vie de famille, de la bienveillance du chef. Ils ne comprennent pas toujours et n'acceptent pas toujours cette bienveillance, parce qu'ils la soupçonnent de ne pas être désintéressée, et ils se refusent à l'admettre s'ils ne peuvent exercer leur propre contrôle sur les institutions qu'on leur offre.

Ainsi déjà une transformation profonde a suivi la concentration industrielle dans les institutions patronales. Il faut, aujourd'hui, que le patronat accepte le contrôle de l'ouvrier, s'y offre même très franchement et très loyalement.

Maintenant oserai-je dire quelques mots de la préparation de la bourgeoisie française à la vie industrielle ? A vrai dire, je la crois insuffisante. La bourgeoisie française a les défauts de ses qualités. Son éducation, imprégnée d'esprit classique, ne la porte pas à exercer ses vertus dans le sens où aujourd'hui le monde veut qu'on travaille ; elle est orgueilleuse et se refuse à offrir ses produits à sa clientèle, à rechercher sa clientèle par les moyens de propagande nécessaires ; elle est trop épargneuse ; elle garde son outillage trop longtemps, alors qu'aujourd'hui il y a une lutte si âpre, que par tous les moyens l'industriel doit rajeunir son industrie et la tenir prête au maximum d'effort possible. Elle est imprégnée d'esprit classique : dois-je rappeler que c'est en 1869 seulement, que Duruy a introduit dans l'Université l'enseignement qui prépare la bourgeoisie aux exigences de l'industrie contemporaine ?

Ce n'est pas à la jeunesse qui m'écoute que j'aurai à apprendre les difficultés que nous avons à modifier le programme de l'Université. Je reprocherai à la société française d'avoir répugné pendant trop longtemps à l'avènement de l'ouvrier à la vie industrielle, intelligente. J'avais hier sous la main une lettre de M. Thiers, datée de 1848. Il disait, à un de ses amis, à propos de la liberté de l'enseignement :

« Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé. Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. Quand l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants selon les méthodes de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel, oh ! alors, je voulais lui sacrifier les libertés de l'enseignement, aujourd'hui je n'en suis plus là, et pourquoi ?..

« L'Université tombant aux mains des phalanstériens prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles et beaucoup de démagogie ; je ne vois de salut, s'il y en a, que dans la liberté de l'enseignement. »

Cette conversion de Thiers à des idées qu'il avait combattues autrefois, je ne vois rien de plus significatif. Il change parce que la liberté de l'enseignement est le dernier salut pour la bourgeoisie française et il déplore que l'Université se laisse gagner par des idées phalanstériennes propices à l'enseignement professionnel.

Thiers avait bien tort de s'alarmer. Car l'enseignement professionnel était déjà édicté, au moins à l'état embryonnaire, dans une loi de l'an II ; une loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, prescrit aux patrons d'exercer les enfants employés chez eux aux métiers qu'ils devaient apprendre ; et en 1851 une nouvelle loi confirme cette application en la rendant plus sévère. Malgré

ces dispositions, où en sommes nous aujourd'hui ?

Il y a 950.000 enfants employés dans l'industrie, spécialisés dans une catégorie étroite de l'usine où ils travaillent, qui ignorent à peu près complètement l'évolution de cette industrie. Et nous sommes en train d'élaborer, après de copieuses enquêtes économiques et des délibérations interminables, une loi nouvelle sur l'enseignement obligatoire professionnel. Voilà où nous en sommes avec la mauvaise préparation de la bourgeoisie française qui n'a pas su répondre aux exigences de l'activité industrielle, et qui n'a pas su préparer l'ouvrier et le peuple français aux obligations de la vie industrielle. De ces insuffisances, la bourgeoisie directrice est seule responsable.

L'enseignement primaire, tout le monde le constate et heureusement un certain nombre d'instituteurs ont assez de clairvoyance pour le dire, est imprégné de l'esprit de notre enseignement classique et aujourd'hui, tel qu'il est donné dans les 40, ou 50.000 écoles de France, c'est un enseignement idéaliste qui éloigne l'enfant de la pratique des choses, de la connaissance du métier ; qui, au lieu de le rapprocher des difficultés de l'existence, l'en abstrait et les lui dissimule. Que de modifications il faudrait apporter à l'enseignement primaire pour le rendre favorable à l'éducation industrielle de ce peuple !

J'avais récemment sous la main un manuel de pédagogie ; c'est un traité complet de morale et d'enseignement à l'usage des instituteurs primaires.

Savez-vous quel est le point de départ ? Ce sont des hypothèses scientifiques de la plus haute spéculation. On parle de l'existence de l'atome, même de la molécule, et on admet comme certaines les hypothèses de mon honorable ami le Dr Gustave Le Bon, qui doit être affligé de voir les conséquences qu'on peut en tirer pour des enfants de cinq à six ans sur les bancs des écoles.

Voilà le point de départ où se fixe l'attention de tous les instituteurs de France quand il s'agit pour eux, en quelques années, de faire quoi ? D'organiser de la manière la plus simple et la plus rapide des cerveaux pratiques, des cerveaux de citoyens, des cerveaux d'hommes.

Eh bien, nous sommes responsables de toutes ces malfaçons dans l'orientation de ce pays, dans la préparation de ce peuple à l'œuvre de l'industrie contemporaine ; nous en sommes éminemment responsables. Le milieu que nous avons créé exerce sur le peuple de France une tyrannie que nous aurons peine à faire disparaître.

Voilà, je pense, des idées qu'il pouvait être bon d'exprimer à la suite de la belle conférence de M. Allix. Je crois que nous partageons à cet égard les mêmes sentiments. La loi de l'évolution entraîne notre pays à se mettre au niveau de ses voisins pour lutter de toutes ses forces contre une concurrence redoutable. Et si M. Allix pouvait dire tout à l'heure que la grande industrie poussée à sa plus grande concentration assurerait aux ouvriers plus d'indépendance et de bien-être, et à la société un équi-

libre plus stable, offrant en même temps aux patrons un terrain de lutte plus favorable contre les exigences ouvrières, oui, je souscris à ses conclusions, mais à la condition que la grande industrie tourne son effort supérieur vers la richesse générale, vers l'expansion, vers l'accroissement des bénéfices collectifs ; et tout revient en somme à demander à notre nation de se donner plus de bien-être en même temps que plus d'activité. Si elle sait recevoir les leçons qui lui viennent d'ailleurs, d'à côté, de tout près, certes nous avons le droit d'être rassurés ; mais si elle s'entête dans les vieux systèmes qui lui sont chers, si elle demeure dans ses routines, je crains que les conclusions du professeur Allix soient exactes pour les grandes industries de nos voisins, mais qu'elles ne soient pas aussi exactes pour l'industrie française. Je crains trop pour elle ces arrêts de croissance qui sont les formes de l'égoïsme et de l'insuffisance d'activité, pour ne pas souhaiter que se réalise tout ce que cet heureux prophète nous a annoncé tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, notre effort doit être de vulgariser de telles idées ; oui, un idéal de justice et d'amour est réalisable, j'en suis convaincu ; mais c'est par des études pratiques, réalistes, par une application volontaire de l'intelligence de la nation que nous pourrons aboutir à de tels résultats. Et je crois que tel prophète, que tel propagandiste de justice et d'amour s'éloigne précisément de la réalisation de cet idéal parce qu'il tourne le dos aux faits, aux réalités et aux contingences. (*Vifs applaudissements.*)

III

LA MARINE MARCHANDE

ET LES

FORCES PRODUCTIVES DE LA FRANCE

CONFÉRENCE DE M. PAUL DE ROUSIERS

SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL
DES ARMATEURS DE FRANCE

DISCOURS DE M. JOSEPH THIERRY

DÉPUTÉ

Messieurs[1],

J'ai tout d'abord le devoir de remercier le bureau de l'Association des Élèves et anciens Élèves de l'Ecole des Sciences politiques de l'honneur qu'il a bien voulu me faire en me demandant mon concours. Je le remercie également d'avoir prié M. Thierry de présider cette séance. M. Thierry est député de Marseille, et ce titre est déjà une invocation à défendre la marine marchande et ses intérêts. Mais, au risque d'émouvoir son patriotisme local, je dirai à M. Thierry qu'il représente à la Chambre quelque chose de plus haut, quelque chose de plus grand et de mieux que Marseille. M. Thierry appartient, en effet, à cette élite trop rare de membres du Parlement qui jettent un regard au delà des limites de leur circonscription électorale pour découvrir les horizons plus larges de l'intérêt général ; à cette élite qui cherche à dégager l'intérêt général de la lutte des intérêts particuliers opposés ; à cette élite enfin qui veut défendre l'intérêt général. Car, Messieurs, ne vous y trompez pas, ce ne sont pas seulement les qualités purement intellectuelles qui permettent de jouer ce rôle ; pour défendre l'intérêt général il faut avoir cette énergie persistante, ce courage qui permet de lutter sans relâche et contre la négligence, et

[1] Conférence faite par M. Paul de Rousiers, le 17 mars 1908.

contre l'ignorance, et contre la coalition des intérêts particuliers ; il faut, en un mot, du caractère. Voilà pourquoi il est particulièrement flatteur pour moi de prendre la parole ce soir sous la présidenee de M. Thierry. (*Applaudissements.*)

Le titre même de la Conférence qui vous a été annoncée : la marine marchande et les forces productives de la France, indique qu'il y a un lien entre la marine marchande d'une part et, d'autre part, l'agriculture et les différentes formes de l'industrie et du commerce de la France. C'est là une sorte de truisme. Mais ce que je me propose aujourd'hui d'étudier avec vous, ce n'est pas de savoir s'il existe ou non un lien entre les forces productives de la France et la marine marchande, mais quel genre de lien existe entre elles, et pourquoi ce lien existe ; quelle est l'action des forces productives sur la marine marchande et quelle peut être la réaction de la marine marchande sur les forces productives.

Je ne viens pas ici soutenir une thèse, mais examiner avec vous des faits et leurs conséquences ; je ne vous dissimulerai donc pas que le lien existant entre les forces productives d'un pays, quel qu'il soit, et la marine marchande de ce pays, n'a pas un caractère invariable. Il peut même y avoir des cas, il y a eu des cas historiques où une marine marchande a existé dans un pays sans que les forces productives de ce pays fussent sérieusement intéressées à son développement.

J'entrevois à ce point de vue — je ne dirai pas trois périodes de l'histoire, ce serait un peu ambi-

tieux, et il ne s'agit pas ici de périodes historiques à proprement parler, mais plutôt de types économiques ; — j'entrevois, dis-je trois cas différents. Il y a eu des marines marchandes presque sans lien avec les forces productives des pays avoisinant les ports où elles étaient nées ; il y a eu des marines marchandes unies par un lien étroit à l'arrière-pays de leurs ports, et enfin, aujourd'hui, une sorte de type nouveau a pris naissance, celui d'une marine marchande s'appuyant sur les forces productives d'un pays, mais n'en dépendant plus absolument, pouvant trouver ailleurs des éléments d'activité.

Je vais essayer de caractériser en quelques mots chacun de ces types.

A l'époque hanséatique, il existait une série de ports semés le long des côtes de la mer du Nord, de la mer Baltique, de la Manche même, et chacun de ces ports avait un soin jaloux de s'isoler le plus possible des pays d'alentour. Ce soin jaloux de s'isoler s'expliquait parce que ces ports étaient des entrepôts de richesse mobilière, à une époque où la richesse mobilière était généralement rare, et où par conséquent elle constituait un appât très puissant. Il fallait s'isoler pour se défendre plus aisément contre les coups de main. C'était le cas de Hambourg, de Brême, de certaines villes de Hollande, et aussi, dans une autre région, le cas de Venise, perdue sur un îlot de boue précisément pour échapper aux invasions de l'intérieur. Si nous remontons plus haut, nous trouvons l'exemple analogue de Tyr et de Sidon, reliées par une sorte de digue à la terre, de

sorte que, la digue étant rompue, la ville se trouvait à l'abri des incursions terrestres.

Dans ce type, il n'existait, pour ainsi dire, aucun lien entre le commerce de terre et le commerce de mer. Le commerce de terre se limitait à un échange local de produits, rendu difficile par l'insuffisance des routes ; quant au commerce de mer, il n'avait pas pour objet ces immenses quantités de marchandises que fournit ou qu'absorbe ce vaste arrière-pays et qui remplissent aujourd'hui des magasins entiers lorsqu'un de nos grands navires modernes vient mettre à terre sa cargaison. Les navires d'autrefois étaient des outils plus modestes, qui ne pouvaient transporter que de fort petits tonnages de marchandises ; par suite, ces marchandises étaient précieuses, elles n'avaient donc ni le même volume ni la même nature que celles d'aujourd'hui ; ce n'étaient pas des engrais chimiques, du ciment, du blé, du charbon, c'était de la poudre d'or, des épices, de riches étoffes, des soies, de la pourpre, en un mot des objets d'un poids léger et d'une valeur considérable. Ainsi les caractères du commerce de mer étaient différents de ceux du commerce de terre ; il n'y avait donc aucun intérêt, pour les ports de cette variété, à se lier d'une manière quelconque aux pays qui les entouraient. Jusqu'au siècle dernier, il est resté dans certains d'entre eux, et non des moindres, des traces de cet esprit : en 1840 encore, on voit la ville de Hambourg extrêmement préoccupée de séparer son port du territoire qui l'entourait et d'éviter toute espèce de rapports avec son arrière-

pays. Préoccupation qui étonne aujourd'hui, quand on constate les liens étroits et puissants qui relient Hambourg actuellement aux régions environnantes !

Voilà donc un type de marine marchande qui a existé pendant une période de temps considérable, qui a joué un rôle important et cela sans avoir aucun lien avec les forces productives du pays où elle se développait.

Il existe un autre type plus rapproché de nous, au contraire, dans lequel on peut dire qu'une confusion presque absolue existe entre les forces productives d'un pays et la marine marchande de ce pays. Dans ce type, la marine marchande d'un pays est exclusivement affectée au transport des marchandises nationales, et les marchandises nationales ne peuvent pas être transportées par d'autres pavillons.

L'exemple le plus remarquable est celui de l'Angleterre ; non pas de l'Angleterre actuelle, mais de l'Angleterre pendant deux siècles, à peu près exactement du milieu du XVIIe au milieu du XIXe siècle ; c'est-à-dire depuis la promulgation de l'Acte de Navigation de Cromwell en 1649, jusqu'à l'abrogation de cet acte en 1850.

Au début de cette période, une grande transformation s'opère dans le monde ; par suite de l'amélioration simultanée des moyens de transports terrestres et des moyens de transports maritimes, le commerce de terre devient beaucoup plus semblable au commerce de mer, il a beaucoup plus le

même objet et tend à se confondre avec lui. C'est la transformation complète de l'état de choses qui avait donné naissance au type hanséatique ; par suite, le type hanséatique va disparaître momentanément, parce que tous les pays ayant un commerce de terre important vont le réserver pour la création ou l'extension de leur commerce de mer. C'est, vous le savez, d'une façon très explicite, le but de l'Acte de Navigation de Cromwell ; il déclare qu'aucune marchandise de long cours ne pourra être débarquée en Angleterre sinon sous pavillon britannique. Et quel est l'effet immédiat de cette mesure ? Les villes hanséatiques, je prends Hambourg comme exemple, se trouvent exclues en quelque sorte du long cours, car, à cette époque, les navires atteignent déjà une certaine dimension, les marchandises de mer deviennent plus lourdes, il faut à leur trafic une clientèle plus nombreuse, la petite clientèle riche de quelques ports ne suffit plus, il faut la clientèle d'une région.

En Allemagne, à cette époque, une pareille clientèle n'existe pas ; l'Allemagne, autour de Hambourg, au milieu du XVII[e] siècle, est pauvre ; elle n'achète ni ne vend que dans de faibles proportions. Dès lors, un navire allemand faisant le long cours avec une cargaison ne pourra pas la vendre en Allemagne ; il ne pourra pas la vendre en France, parce que l'Ordonnance de Colbert le lui interdira ; il ne pourra pas la vendre en Angleterre, parce qu'il se heurtera à l'Acte de Cromwell ; il sera obligé de renoncer à ce trafic, et c'est pourquoi vous voyez les villes han-

séatiques décliner pendant cette période. Un pays maritime ne peut dans ces conditions développer son commerce de mer, sa marine marchande, que s'il possède un commerce terrestre pour lui servir d'appui.

Mais une nouvelle transformation s'opère au milieu du siècle dernièr. En Angleterre, en 1850, l'Acte de navigation de Cromwell est abrogé ; on décide que désormais tous les pavillons, quels qu'ils soient, pourront apporter en Angleterre des marchandises de long cours.

Que s'est-il donc passé d'extraordinaire ? Pourquoi ce changement de politique ?

Notons d'abord, qu'il n'est pas subit. L'Angleterre s'est rendu compte depuis le commencement du XIX[e] siècle que son intérêt ne lui commande plus une attitude aussi rigoureuse ; nous en avons pour témoin les modifications successives, les adoucissements successifs apportés à l'Acte de navigation de Cromwell. Elle a pris conscience de sa puissance maritime ; elle a constaté que, par suite de certaines circonstances spéciales, elle jouissait d'une sorte de monopole qui lui assurait dans le trafic de mer une supériorité sur tous les autres pays avec lesquels elle était en concurrence. Elle savait, en outre, que sa flotte marchande pouvait sans crainte entrer en concurrence ouverte avec toutes les autres flottes marchandes existantes. Donc, ayant vérifié qu'elle était sans conteste la plus forte, elle entreprit de prêcher la liberté des pavillons, étant bien sûre que cette liberté serait l'instrument de son triomphe.

Elle conservait ainsi les avantages déjà acquis chez elle sous le régime précédent et ajoutait la facilité de fructueuses victoires à remporter sur ses rivaux ; elle était sûre, en faisant ouvrir leur porte encore fermée, de pénétrer chez eux et de leur faire une concurrence redoutable.

Le mouvement commencé en Angleterre par l'abrogation de l'Acte de navigation de Cromwell aboutit à notre loi de 1866 proclamant la liberté des pavillons dans les ports français, de sorte qu'aujourd'hui nous sommes en présence d'un troisième type de marine marchande. Ce n'est pas la marine marchande indépendante du commerce terrestre que nous avons vu fleurir, par exemple, aux temps hanséatiques. Ce n'est pas, non plus, la marine marchande de Cromwell et de Colbert liée aux seules forces du pays ; c'est une marine marchande tirant son origine et sa force première du trafic national pour exploiter le trafic international.

Aujourd'hui, les pays qui ont chez eux, grâce à l'abondance et à la puissance de leurs forces productives, des marchandises de mer convenables pour le trafic de leur marine marchande, possèdent forcément un immense avantage sur les pays obligés d'aller chercher toutes ces marchandises ailleurs.

Mais ils n'usent pas de cet avantage pour la seule exploitation de leur commerce ; grâce à la liberté des pavillons, ils le mettent à profit pour faire concurrence à leurs rivaux jusque dans leurs propres ports.

Dans cette phase nouvelle, comment se caracté-

rise la situation de la marine marchande française ? Etant donné les forces productives de la France, la France trouve-t-elle chez elle ce qu'il lui faut pour alimenter sa marine marchande ? ou bien, si elle ne trouve pas ces éléments chez elle, les rencontre-t-elle, du moins, chez un voisin, à proximité, grâce au régime de liberté des pavillons qui met théoriquement à sa disposition les éléments de trafic des pays étrangers ?

Telles sont les deux questions que je vais avoir l'honneur d'examiner avec vous.

Comme il ne nous est pas possible de passer en revue la nomenclature complète de toutes les marchandises de mer qui peuvent être transportées à notre époque, je ne parlerai que de certaines grandes catégories connues de tous et dont chacun peut apprécier l'importance.

Si nous nous demandons d'abord quels produits d'exportation la marine marchande trouve en France dans les forces productives du pays, ce que notre commerce national lui fournit comme fret de sortie, nous nous rendrons compte qu'il lui manque un des éléments de fret les plus importants, celui qui fait la fortune de l'Angleterre au point de vue de la marine marchande, qui y contribue tout au moins dans une large mesure : c'est le charbon.

D'après les statistiques les plus récentes, les exportations anglaises de charbon en 1907 ont atteint le chiffre extraordinaire de 76 millions de tonnes. Il est vrai que dans ce chiffre sont compris 18 millions et demi de tonnes de charbon de soute chargés par

des navires de tous pavillons ; nous pouvons les déduire, ces charbons de soute ne constituant pas, à proprement parler, une marchandise d'exportation ; mais, même après cette déduction, la quantité des charbons anglais exportés en 1907 atteint 58 millions de tonnes. Si vous rapprochez ce chiffre énorme du chiffre total de nos exportations françaises, vous arriverez à une comparaison qui vous éclairera et effraiera, tout à la fois. En effet, l'ensemble de nos exportations françaises par mer est d'environ 7 millions de tonnes, et encore comprenons-nous dans ce chiffre les provisions embarquées dans les ports à bord des navires.

Non seulement nous ne pouvons pas exporter par mer cette quantité extraordinaire de charbon qu'exporte l'Angleterre, mais nous ne pouvons aucunement en exporter, car, vous le savez, notre production houillère en France est déficitaire : nous demandons chaque année à l'étranger environ 10 millions de tonnes qui nous font défaut. Ce déséquilibre entre notre production et notre consommation houillères peut, il est vrai, rendre certains services à la marine marchande française, puisqu'il lui fournit un fret sur la France, ce qui est toujours avantageux, mais, au point de vue de l'exportation, au point de vue du fret de sortie que trouve un navire partant de France, le charbon ne joue aucun rôle.

Voilà pour nous, vis-à-vis de l'Angleterre, une infériorité terrible.

Possèdons-nous, tout au moins, quelques-unes de

ces marchandises très encombrantes qui, dans certains pays, peuvent jouer le rôle que joue le charbon en Angleterre ? Avons-nous, par exemple, comme les États-Unis, des excédents de blé, de maïs, de viande, de coton, de fruits divers ? Sur le total des exportations américaines, plus de la moitié en valeur est composée de marchandises agricoles encombrantes. Mais, il n'y a pas à insister sur ce point, ce sont là des exportations de pays neufs ; aucun de nos vieux pays de l'Europe occidentale à population dense, n'exporte de semblables produits en grande quantité.

Au contraire, plusieurs de ces pays, l'Angleterre, l'Allemagne, par exemple, ont des exportations métallurgiques considérables, et ce sont des exportations lourdes, fournissant un fret approprié aux besoins de nos navires modernes à grand tonnage. Malheureusement, malgré les progrès de la métallurgie française, malgré son développement si remarquable depuis vingt ans, en Meurthe-et-Moselle notamment, nos exportations métallurgiques sont faibles, surtout par mer. Lorsque dans un port français on voit transporter des rails, du matériel de chemins de fer, on est porté à penser que ces rails et ce matériel de chemins de fer sont destinés à quelque colonie française, et on se trompe assez rarement. Nous ne trouvons donc pas là, la précieuse ressource que fournissent à d'autres pays leur exportation métallurgique.

Un coup d'œil sur les éléments de fret lourd de l'exportation étrangère permettra de juger à quel

point les forces productives de la France correspondent peu aux nécessités actuelles du trafic maritime.

L'Allemagne exporte plus d'un million de tonnes de sucres par an ; la France en a exporté pendant les six dernières années, ayant fait l'objet de statistiques définitives, une moyenne annuelle représentant environ le tiers de cette quantité.

L'Allemagne exporte chaque année environ 500.000 tonnes de sels de potasse, marchandise éminemment encombrante ; c'est un élément qui nous fait défaut d'une manière complète.

Et si nous passons ainsi en revue les différents pays, nous trouvons des frets lourds de sortie dans la plupart d'entre eux. Ce sont, par exemple, les minerais en Espagne, le pétrole et les blés aux États-Unis, en Russie, les bois et les minerais en Suède, etc. Tout cela nous est refusé en France où seuls, quelques poteaux de mines fournis par les landes de Gascogne représentent le fret lourd d'exportation.

En dehors des marchandises proprement dites, il y a un autre genre de fret — je suis obligé de l'appeler ainsi et je m'en excuse — qui nous fait défaut : c'est le fret humain. Dans certains pays la marine marchande tire un profit considérable du transport des émigrants : en Allemagne cela a été la source des premiers profits faits par la Compagnie du Norddeutscher Lloyd et la Compagnie Hamburg-Amerika. L'Allemagne, qui était et qui est restée un pays de natalité puissante, exportait beaucoup d'émigrants dès le milieu du siècle dernier ; le chiffre de ces

émigrants atteignait, vers 1880, près de deux cent mille par an. Aujourd'hui, l'Allemagne devenue riche et commercialement active peut fournir elle-même un emploi à sa population toujours croissante ; vingt à vingt-cinq mille Allemands seulement émigrent chaque année ; mais, grâce à sa position géographique, grâce aussi à certaines mesures de police intelligemment combinées pour rabattre sur les paquebots allemands les émigrants qui se présentent à la frontière de l'Empire, elle a su s'assurer la clientèle d'émigrants d'autres pays ; elle a su drainer à son profit les pays slaves producteurs d'émigrants, et aujourd'hui encore les grandes compagnies allemandes transportent de 350.000 à 400.000 émigrants chaque année.

Chez nous, dans notre pays de faible natalité, ce ne sont pas les émigrants français qui peuvent alimenter le fret. Nous avons cependant des compagnies de navigation qui transportent des émigrants, mais avec quelles difficultés ! Si elles les prennent en Italie, par exemple, où se produit un mouvement d'émigration important, elles se heurtent aux réglementations spéciales établies par le gouvernement italien. Celui-ci s'efforce en effet de réserver à sa flotte commerciale ce fret avantageux, montre des exigences de toutes sortes vis-à-vis des navires français qui viennent l'enlever dans ses ports. Si, au contraire, les compagnies françaises cherchent à attirer vers un port d'embarquement français une clientèle d'émigrants étrangers, il leur faut supporter des faux frais parfois considérables.

Nous arrivons donc à cette constatation pénible que la masse des marchandises mises par le commerce français à la disposition du pavillon francais, que la masse du fret offert à la marine marchande, est très faible. Mais la marine marchande française est loin de transporter la masse, pourtant faible, des importations et des exportations françaises par mer : elle en laisse échapper une partie notable, les deux tiers environ ; c'est même un reproche qui lui est souvent adressé.

Et il est bizarre, en effet, au premier abord, que notre pavillon se plaigne de manquer de fret, alors que notre commerce maritime extérieur fournit un fret appréciable aux pavillons étrangers. Cette anomalie apparente s'explique aisément si on tient compte de la nature du fret offert par les forces productives de la France à sa marine marchande. Un million de tonnes d'un fret déterminé n'est pas équivalent à tous points de vue à un million de tonnes d'un autre fret ; la nature des marchandises qui composent ce million de tonnes a, en effet, une grande importance.

Il n'est pas possible de charger un navire sans se préoccuper de la densité des marchandises qui composent son chargement. Ses conditions de navigabilité exigent un certain rapport entre le volume et le poids de la cargaison qu'il transporte ; par suite, il lui faut un certain assortiment de marchandises, il ne peut pas prendre à bord seulement des marchandises légères. Or le fret que l'exportation française lui offre est un fret léger, et ce fret ne

convient pas à un navire partant de France qui ne peut pas se remplir uniquement avec ce genre de marchandises ; au contraire, il convient merveilleusement à un navire ayant fait son fond de chargement plus au Nord, en Angleterre, en Allemagne, à Anvers, etc., et s'arrêtant en France pour une escale de courte durée. Voilà une des raisons de cette anomalie apparente, par suite de laquelle nous ne transportons, sous pavillon français, qu'environ 33 p. 100 de l'ensemble des marchandises de mer à destination de la France ou d'origine française.

La marine marchande française souffre donc, non seulement de la faible quantité des marchandises que la France peut lui fournir, mais aussi de la nature de ces marchandises qui ne se prête que difficilement au chargement d'un navire partant de France.

Ce n'est pas tout ; elle souffre encore de la conformation de notre littoral, très avantageuse pour la marine d'autrefois et devenue aujourd'hui très défavorable. Nous avons une grande longueur de côtes, un littoral très découpé et une masse de ports. C'était un grand avantage, lorsque les navires avaient de faibles tonnages et qu'il fallait beaucoup de petits navires pour aborder en beaucoup de points du pays ; la dispersion des transports maritimes correspondait à la dispersion des transports terrestres, les uns et les autres étant imparfaits et insuffisants il fallait les multiplier pour distribuer des quantités appréciables de marchandises.

Aujourd'hui, c'est un immense inconvénient parce

que la concentration devenue possible a fait place à la dispersion. Des lignes maritimes puissantes et multipliées aboutissant à un carrefour de voies ferrées et de voies fluviales se sont substituées aux navires isolés apportant dans chaque petit port les marchandises que des moyens de transport primitifs distribuaient dans une zone étroite. Nous sommes en présence de concurrents qui, non seulement, peuvent trouver chez eux des marchandises lourdes pour charger leurs navires, mais qui chargent la plupart de ces marchandises dans un même port, par exemple à Hambourg, à Anvers, à Rotterdam, à Londres, à Liverpool. Et la concentration qui s'opère dans ces ports produit un effet curieux ; elle constitue un appel à l'exportation et à l'importation. Elle accélère et intensifie le mouvement commercial dont elle est issue. Si dans un port il existe un puissant échange de marchandises, une série d'autres marchandises qui ne sont, ni à destination ni en provenance de l'arrière-pays de ce port y seront attirées parce que c'est un carrefour d'où elles peuvent être dirigées vers tous les pays du monde. Passez, par exemple, sur les quais de Hambourg : vous y rencontrerez des caisses de vins de Bordeaux pour des destinations très éloignées de l'Allemagne. Vous vous demandez pourquoi ces caisses parties de Bordeaux ont été envoyées d'abord au Nord pour atteindre en fin de compte quelque port de l'hémisphère austral ? La raison en est qu'une marchandise à destination d'un point quelconque du globe, une fois à Hambourg, est certaine de parvenir à ce point de la façon la plus

directe et la plus rapide. Ainsi, par suite de la concentration des marchandises, il y a un appel exercé sur le fret, non seulement dans le pays environnant, mais dans le monde entier. C'est pourquoi la dispersion de nos ports est un troisième désavantage.

Nous arrivons maintenant à la seconde question. Je ne prétends pas avoir prouvé — le cadre restreint d'une conférence ne le permet pas, — mais je crois avoir indiqué que l'armement français ne trouve pas en France les marchandises qu'il lui faudrait pour alimenter une marine marchande active. Il nous reste à examiner si ces marchandises se rencontrent à proximité de la France.

Là encore, malheureusement la réponse des faits est peu satisfaisante et si nous comparons, à ce point de vue, notre situation avec celle des Anglais ou des Allemands, un nouveau désavantage apparaît.

Le navire partant d'un port d'Angleterre ou d'Allemagne à destination du long cours passe forcément en vue d'un certain nombre de ports français de la Manche, de l'Atlantique ou de la Méditerranée. Si, au départ, son chargement se trouve insuffisant, rien n'est plus simple pour lui que de faire escale quelques heures dans un de ces ports pour y prendre ce fret léger qu'offre le commerce français et qui s'embarque rapidement ; il est plus simple encore et plus rapide de prendre ce fret particulier qui s'embarque tout seul : les passagers. Vous savez, au surplus, que les armateurs étrangers mettent ces circonstances à profit dans un grand nombre de nos ports, à Boulogne, au Havre, à Cherbourg, à la Pallice, à Mar-

seille, pour ne citer que les exemples les plus connus.

Mais lorsqu'un navire français part du Havre, par exemple, pour un voyage au long cours, quels sont les ports qu'il rencontrera en dehors de la France ? Ceux d'Espagne ou de Portugal. Ce n'est pas là qu'un grand navire moderne trouvera abondance de marchandises de long cours. En effet, depuis les temps éloignés où ces pays offraient des ressources de trafic relativement importantes, l'axe du grand commerce maritime s'est déplacé. Il n'est plus sur la Méditerranée, il est plus au Nord, aux environs du 55e parallèle. Les cinq grands ports d'Europe sont là : Hambourg, Anvers, Rotterdam, Londres et Liverpool, et c'est par conséquent au-dessus de nous, au nord de la France, que nous pouvons trouver le plus grand aliment de trafic, en dehors du commerce national, pour notre marine marchande.

Sans doute, nos navires peuvent aller dans ces ports chercher des chargements et plusieurs de nos compagnies françaises l'ont compris ; mais vous voyez de suite combien l'opération est plus coûteuse, lorsqu'il faut se détourner de sa route naturelle, perdre du temps, consommer du charbon, payer des équipages, etc., pour se procurer un complément de fret, alors que d'heureux rivaux passent devant nos ports et chargent, sans s'imposer de faux frais, les marchandises qu'ils y rencontrent.

En présence de ces constatations, on peut se demander si la conclusion toute naturelle à laquelle elles

aboutissent n'est pas la diminution progressive et normale de notre marine marchande française. Si elle ne trouve ni en France ni à proximité de France ce qui lui est nécessaire pour se développer, elle doit nécessairement et naturellement décliner, puis disparaître. Des libre-échangistes intransigeants, de purs adeptes de l'école manchestérienne pourront penser et dire que c'est juste : que celui qui forge le mieux forge seul ; que celui qui navigue le mieux navigue seul ; ce n'est plus notre rôle de naviguer, laissons-le à d'autres.

Je ne veux pas discuter cette théorie ; mais ayant pris pour cadre de cette causerie la marine marchande et les forces productives de la France, j'ai le devoir de me poser une question : Les forces productives de la France peuvent-elles s'arranger de la disparition de la marine marchande française ? Est-ce une solution compatible avec le développement des forces productives de la France ?

Au premier abord, il ne semble pas qu'il y ait incompatibilité, et même on peut trouver des exemples, un tout au moins, pour prouver qu'elle n'est pas absolue. Il existe un pays extrêmement puissant au point de vue économique, qui a vu sa marine marchande disparaître en même temps que son développement faisait l'admiration du monde entier : ce sont les États-Unis. Il faut analyser ce fait, nous rendre compte de ses causes et voir si véritablement on peut tirer de cet exemple un argument en faveur de la solution que nous examinons.

L'histoire de la marine marchande des États-Unis est extrêmement curieuse. En 1861, au début de la guerre de Sécession, on pouvait diviser en trois parts presque égales la marine marchande mondiale : la part de l'Angleterre, déjà prépondérante atteignait cinq millions et demi de tonneaux de jauge ; la part des États-Unis, presque égale à celle de l'Angleterre, dépassant cinq millions de tonneaux ; et la part du reste du monde, représentant à peu près cinq autres millions de tonneaux.

Si nous examinons la situation aujourd'hui, nous la trouvons tout à fait différente. Les États-Unis ont bien augmenté leur tonnage en valeur absolue ; ils accusent environ six millions de tonneaux, mais sur ces six millions, trois millions sont absorbés par la navigation au cabotage. Et le cabotage américain exclusivement réservé au pavillon étoilé, qu'on ne peut pas lui enlever, n'est pas un cabotage timide, limité à une faible étendue de côtes et à quelques ports ; il comprend la navigation entre ports américains de l'Atlantique et ports américains du Pacifique. De New-York à San-Francisco par exemple, c'est du cabotage américain ; il est facile de comprendre que le développement du littoral des États-Unis sur deux océans, l'importance de leurs ports, l'éloignement des régions terrestres qu'ils desservent, assurent à cette navigation de cabotage un rôle important.

Mais une autre navigation est considérée comme faisant partie de la navigation maritime américaine : c'est la navigation sur les Grands-lacs. Elle représente

à elle seule plus de deux millions de tonneaux de jauge. Sur le total de six millions de tonneaux il reste donc à peine un million de tonneaux pour la navigation américaine de concurrence. Ainsi s'explique qu'entre les États-Unis et le reste du monde, la marine marchande américaine transporte à peine un dixième, peut-être seulement un huitième de l'ensemble du trafic américain. La marine marchande des États-Unis a donc éprouvé une véritable décadence depuis l'époque où, presque égale à la marine anglaise, elle faisait environ les deux tiers des transports maritimes entre les ports américains et les ports étrangers. Et cependant, il n'est pas besoin d'insister pour rappeler que depuis 1861 les États-Unis ont pris un essor considérable.

Eh bien, cet exemple est-il probant ? s'applique-t-il à la France ? Peut-on induire du fait que la décadence de la marine marchande américaine n'a pas arrêté l'essor de l'Amérique que la décadence de la marine marchande française ne soit pas alarmante pour la France ?

Non, il existe, en effet, une très grande différence de situation, et les Américains commencent à l'apercevoir eux-mêmes.

Lorsqu'on analyse les exportations des États-Unis, on constate un phénomène tout à fait curieux : la plus grosse part de ces exportations se compose de marchandises dont, dans l'état actuel du monde, l'Amérique a le monopole, de marchandises que l'on ne peut trouver, en nature ou en quantité égales dans aucun autre pays ; et comme ces marchandises

ont une clientèle, comme elles sont demandées par le commerce, il faut absolument les prendre là, on ne saurait renoncer au marché américain en ce qui les concerne. Il suffit d'ailleurs de les nommer pour s'en rendre compte : ce sont d'abord les marchandises agricoles : blé, maïs, viande, produits en excès par ces pays à terres vierges ; le coton et le tabac dus au climat tropical des États du sud ; le pétrole, produit rare refusé à l'Europe occidentale, si largement répandu sur les États-Unis que les dominateurs du marché américain dominent le marché mondial.

Or ces marchandises représentent, en valeur, les deux tiers de l'ensemble des exportations américaines ; en poids, elles représentent beaucoup plus, et c'est ici le poids surtout qui importe.

Malheureusement, pour une raison que connaissent bien les statisticiens, il est impossible de donner des chiffres exacts lorsqu'on veut caractériser par leurs poids les exportations ou les importations américaines ou anglaises. Cela tient surtout à l'emploi de poids et de mesures n'ayant pas entre elles le lien logique qui unit les diverses parties de notre système métrique. Si les quantités relevées sont exprimées en tonnes, il faut s'assurer qu'il s'agit de longues ou de courtes tonnes ; mais c'est là le moindre obstacle. Veut-on savoir le poids des exportations de blé, de maïs, d'orge ; ces exportations figurent en boisseaux (*bushels*), de sorte qu'il faut calculer la densité de chaque nature de grains pour savoir ce que pèse un *bushel*. La difficulté est bien

autre quand on arrive à certaines marchandises exprimées en *bundles*, c'est-à-dire en « fagots », en paquets, par douzaines, etc. Je m'en tiendrai donc à l'estimation en valeur des exportations américaines ; mais je dois faire remarquer que les marchandises dont il s'agit étant des marchandises lourdes, leur valeur vénale est relativement faible à la tonne. Elles figurent donc pour une moindre part dans la valeur globale que dans le poids global des exportations.

L'ensemble des marchandises américaines exportées en 1905 était estimé à environ huit milliards de francs. Sur ce chiffre, plus de cinq milliards représentaient ces marchandises qu'on ne saurait trouver ailleurs en même quantité. Ces cinq milliards de marchandises de ce genre pouvaient être confiées à n'importe quel transporteur, anglais, allemand, français, italien, sans courir le risque d'être confiées à un concurrent. Les pays à marine marchande développée ne sont pas, sauf les États-Unis, des pays à larges territoires disponibles, produisant en excès des marchandises d'origine agricole.

La situation est tout à fait différente si, au lieu de marchandises de ce genre, on exporte des marchandises fabriquées, dont la production n'est pas liée aux forces productives de la nature, susceptibles d'être élaborées mieux ou meilleur marché, dans mille endroits divers. Avec de semblables marchandises, c'est-à-dire avec les produits industriels en général, il faut avoir une prudence extrême et c'est courir un danger que d'en confier le transport à un

rival ; pour lui, en effet, le seul fait de connaître la destination de vos marchandises, votre clientèle, est déjà un profit. Il utilise cette connaissance soit directement pour lui, soit pour indiquer à ses nationaux l'existence et la nature de vos débouchés.

Enfin, le transporteur se trouve tout naturellement amené à entrer en contact avec cette clientèle, il gagne sa confiance et lui impose les produits similaires de son pays.

Les Américains s'en aperçoivent bien et dans la grande enquête sur la marine marchande poursuivie par la Commission sénatoriale, plusieurs d'entre eux se sont exprimés à ce sujet en termes pittoresques. « Est-ce qu'on ne trouverait pas fou, disait l'un des déposants à l'enquête, qu'une maison de commerce quelconque fît faire le service de ses livraisons par son rival ? C'est ce que nous faisons en Amérique ; s'il n'y a pas d'inconvénient pour les marchandises que nous exportons actuellement, il peut y en avoir demain avec les marchandises que nous fabriquons. » Déjà, en 1905, l'Amérique exporte pour un demi-milliard de francs de machines agricoles, machines à coudre, bicyclettes, etc. A mesure que ce genre d'exportation va se développant, les Américains se rendent compte qu'il n'est plus possible de pousser en avant leurs forces productives, leur commerce d'exportation, sans avoir des moyens de transport maritimes leur appartenant en propre. C'est pourquoi une campagne si ardente est menée en ce moment par les plus claivoyants d'entre eux pour remédier à la situation effacée dans laquelle des

circonstances multiples et complexes ont fait tomber la marine marchande américaine.

Revenons maintenant à la France. Si nous examinons la nature de nos exportations, nous constaterons qu'elles se composent surtout de marchandises de concurrence, de ces marchandises qu'on peut trouver ailleurs. Nous possédons une supériorité que je n'aurais garde de nier : la supériorité du goût, la supériorité de l'art ; mais, malheureusement, nous n'avons pas la supériorité dans les marchandises bon marché qui constituent la masse des échanges. nous sommes battus par les Anglais, par les Allemands surtout ; nous sommes chassés de différents marchés par eux. Et même pour conserver la clientèle des marchandises de luxe, d'art, de goût, ne sentez-vous pas qu'il est nécessaire de faire l'éducation de cette clientèle, de maintenir ensuite cette éducation, de rester en contact constant et intime avec elle ? Le fait de livrer nos rapports commerciaux au pavillon étranger est donc incontestablement, étant donnée la nature du commerce français, un gros danger.

Et ce danger est souvent peu aperçu. Dans les ports vous verrez souvent des commerçants, plus désireux d'un profit immédiat qu'aptes à des vues un peu éloignées, se réjouir sans aucune espèce de mélange du fait que le pavillon étranger visite de plus en plus leur port. Quelquefois même les Chambres de commerce encouragent ce mouvement avec une surprenante imprévoyance. Elles croient par là servir les intérêts du commerce français ; et

elles créent à ce commerce une concurrence nouvelle ; elles le séparent de sa clientèle en mettant entre lui et elle un intermédiaire intéressé à les désunir.

En résumé, nous nous trouvons en présence d'une situation extraordinaire. La France n'offre pas le genre de ressources convenable pour fournir un aliment suffisant à sa marine marchande. Les forces productives de la France ne sont pas telles actuellement qu'elles provoquent le développement et la prospérité d'une marine marchande nationale ; et, d'autre part, ces mêmes forces productives réclament une marine marchande nationale, précisément parce que le commerce extérieur auquel elles donnent lieu exporte des marchandises ayant besoin d'être accompagnées, parce qu'il nécessite des rapports suivis et, pour ainsi dire, personnels, entre le vendeur et la clientèle.

Voilà comment le problème se pose au point de vue économique. Et, malgré l'opposition des termes dans lesquels il se formule, ce problème n'est pas insoluble. Il convient de déterminer les éléments de solution qu'il comporte et la voie dans laquelle cette solution doit être recherchée.

Il faut rappeler d'abord que tous les progrès pouvant être accomplis dans les forces productives de la France, dans l'agriculture, dans l'industrie ou dans le commerce, peuvent avoir une heureuse répercussion sur la marine marchande. Il y a là une force, un motif d'espérer, puisque ni nos agricul-

teurs, ni nos industriels, ni nos commerçants ne sont disposés à abandonner la lutte.

Mais tout progrès de ce genre n'est pas au même degré favorable à la marine marchande. Il ne suffit pas qu'il y ait sur un point quelconque du territoire de la France une amélioration économique réalisée pour que notre pavillon national en ressente le bienfait ; il faut encore un lien matériel et puissant, un lien étroit, entre les différents endroits où ce progrès a lieu et les lieux d'embarquement possibles pour les marchandises. Il faut donc que, dans la situation économique actuelle, chacun des grands ports de la France soit relié d'une façon efficace à son arrière-pays, et, par le seul fait de cette liaison, il pourra être imprimé à notre exportation un mouvement beaucoup plus intense. J'ai indiqué combien le fret lourd de sortie est rare en France, combien il est recherché. Ce n'est pas que nous manquions d'une façon absolue de toute richesse pouvant l'alimenter ; c'est surtout que nous manquons de moyens propres à conduire économiquement vers nos ports les produits susceptibles de le constituer.

Je lisais il y a quelque temps dans les rapports de la Société de la *Loire Navigable* que, si on arrivait à faire véritablement de la Loire une voie navigable, on pourrait exporter d'Angers de grandes quantités d'ardoises. On sait quelles sont les immenses ressources de cette région à ce point de vue ; cependant, actuellement, les ardoisières d'Angers ne parviennent pas à fournir à Nantes une seule tonne d'exportation. Ce n'est pas, d'ailleurs, que les

débouchés fassent défaut : En Irlande, on importe une quantité considérable d'ardoises venant d'Amérique. Ce qui manque à nos ardoises françaises c'est la possibilité d'atteindre le port de Nantes, et du même coup, ce port acquérerait un précieux fret d'exportation.

Dans le même ordre d'idées, on a créé en Sologne des forêts considérables de pins ; mais ces forêts ne s'exploitent pas très avantageusement parce qu'elles n'ont pas à leur portée les facilités de transport qu'il leur faudrait; sans doute, elles sont desservies par des chemins de fer, mais pour parvenir jusqu'aux houillères du Nord, où on les utilise, les poteaux de mines sont obligés de payer un prix de transport important. Avec une voie navigable descendant jusqu'à Nantes, il deviendrait possible de les conduire jusqu'au port d'embarquement dans d'excellentes conditions ; ils seraient ensuite dirigés vers les ports charbonniers anglais, et pourraient amorcer un fructueux échange de bois et de charbons à l'actif de Nantes.

Ce ne sont là que des exemples, ils suffisent toutefois à montrer qu'il y a là une source de développement possible à la fois et pour les forces productives de la France, et pour notre exportation maritime, par conséquent, pour notre marine marchande. C'est la conclusion à laquelle je me trouve naturellement conduit, je la soumets simplement à vos réflexions. (*Vifs applaudissements*).

Messieurs [1],

Ma première parole sera pour remercier M. de Rousiers, dont vous avez souligné la conférence par des applaudissements si justifiés.

Je m'élèverai ensuite contre la façon dont il a dans son exorde, négligé son sujet pour parler de celui qui a l'honneur de présider la conférence ; il m'a mis à l'épreuve en foulant aux pieds, sans pitié, la part de modestie qu'il est convenable que chacun de nous s'attribue. (*Rires.*)

Je vous dirai comme lui que je suis très fier et même un peu ému de présider une assemblée de ce genre ; si je ne me proposais pas bien souvent et très fermement de ne jamais récriminer contre ma destinée, je pourrais vous confier qu'un de mes principaux regrets serait de ne pas avoir passé quelques années sur les bancs de cette salle. J'aurais voulu y puiser comme vous ces documentations scientifiques si sûres et si variées, qui sont dans la vie d'un français, à quelque nuance politique qu'il appartienne et à quelque branche d'activité nationale qu'il s'emploie, un guide sûr pour l'utilité de sa vie. Le remarquable enseignement donné ici par des maîtres éminents, qui honorent la France, dépose dans l'es-

[1] Discours prononcé par M. J. Thierry, le 17 mars 1908.

prit de leurs disciples des souvenirs précieux et des données irremplaçables.

M. de Rousiers vous a parlé en termes éloquents des relations de la marine marchande et de la productivité nationale ; je me reprocherais de vouloir synthétiser cette conférence et l'affaiblir en tentant de la résumer. Je voudrais seulement y ajouter un ordre d'idées qui sera comme l'élément moral de la documentation si intéressante qu'il vient de produire.

Il me semble, en effet, que non seulement la productivité nationale et la marine marchande sont appelées aujourd'hui à se prêter un mutuel et indispensable appui, mais qu'aussi l'énergie nationale trouve sa principale manifestation dans la vitalité de la marine marchande d'un pays, et que celle-ci est la pierre de touche de cette énergie.

Je voudrais, aussi rapidement que me permet le cadre très mesuré qui m'est réservé, car je ne suis pas ici l'orateur principal, appuyer cette considération sur quelques exemples.

Je ne remonterai pas à cette haute antiquité où les vaillants navigateurs phéniciens avaient si souvent recours pour se diriger à l'observation de l'étoile polaire que celle-ci était appelée la Phénicienne ; je n'évoquerai pas l'époque lointaine où les vaillants navigateurs de Tyr et de Sidon trouvaient de larges profits dans la hardiesse de leurs croisières.

Je ne rappellerai pas davantage que du XVIIe au XIXe siècle, Jean Bart, Duguay-Trouin et Surcouf se

sont illustrés par de nombreux exploits dont les récits font honneur à l'histoire de notre pays.

Si aujourd'hui la guerre de course a définitivement succombé dans la déclaration jointe au traité de Paris de 1856, il ne faut voir là qu'une évolution. M. Gide a dit que dans chaque pays le développement économique et l'organisation administrative marchent parallèlement. Dans les temps les plus reculés les nations et les souverains avaient longtemps conservé l'habitude de déléguer à certains hommes, particulièrement outillés et entreprenants, le soin d'organiser et d'exercer sur les mers leur action militaire ; mais il est tout naturel que peu à peu ces engins, ces outillages et ce personnel glorieux soient entrés à leur tour dans un cadre plus régulier et que ceux qui présidaient à l'organisation de leur pays se le soient appropriés. La marine militaire fille de la marine marchande a alors pris son identité, elle est née de cette évolution.

Il ne faudrait pas croire pourtant que la fonction militaire de la marine marchande soit épuisée, elle a encore un rôle à jouer dans la guerre maritime pour les pays bien organisés, c'est celui des navires auxiliaires et des croiseurs auxiliaires. Notre législation française a, notamment en 1893, prévu des primes spéciales pour les armateurs qui conformeraient leurs constructions à certaines conditions prescrites pour mieux accommoder leurs unités à un emploi utile en temps de guerre.

Je ne vous dirai pas que ces dispositions ont eu un grand succès pratique ; il n'en est pas moins

vrai que pour en constater la raison d'être, il suffit de se reporter à un événement tout à fait récent : à la guerre hispano-américaine. Nous sommes en présence d'une marine marchande et militaire américaines tout à fait naissantes ; il s'est trouvé néanmoins que des ingénieurs et des armateurs ont su donner à la flotte militaire américaine une incontestable supériorité sur la flotte espagnole, ils lui ont fourni un point d'appui mobile ; ils lui ont fourni une flotte militaire remarquable, celle-ci lui a permis de se déplacer, de se ravitailler, de se réparer en route et finalement d'embouteiller la flotte espagnole. A quelque distance que la flotte américaine se soit trouvée de sa base d'opérations elle n'a jamais été abandonnée par les navires de commerce, ils lui ont fourni en tout temps et en tout lieu le service des vivres, des ambulances, du charbon, des munitions et des réparations. Cet exemple a été remarqué par tous ceux, et ils sont encore nombreux, qui préconisent même à notre époque la solidarité de la marine marchande et de la marine militaire. La base de cette doctrine est que dans l'une de ces marines on trouve l'école et l'apprentissage de l'autre ; en dépit de tout ce que l'on a dit de la transformation de nos marines cela n'a pas cessé d'être vrai, le voilier, qui a disparu de la marine de guerre, disparaît aussi de la navigation marchande, les deux marines se transforment parallèlement.

Et, puisque nous parlons de l'Amérique et que M. de Rousiers vous a montré la place qu'elle occupe dans la vie nouvelle, il me sera permis d'ajouter que

les faits dont je viens de faire mention sont déjà un exemple de vitalité, d'esprit d'organisation et d'énergie singulièrement profitables dans une campagne à laquelle la nation n'était pas supérieurement préparée par ailleurs. Jusqu'en 1865, c'est-à-dire à la fin de la guerre de Sécession, si l'on consulte la statistique de la navigation américaine, on trouve un tonnage tout à fait dérisoire de 97.000 tonneaux. A partir de 1870, elle monte à 192.544 tonneaux, et la progression continue, grâce à la grande énergie du peuple américain, comme une conséquence automatique de la vigueur tenace avec laquelle il traite tout ce qu'il entreprend. Aujourd'hui ce tonnage s'élève au quadruple ou au quintuple, il atteint 601.000 tonneaux en 1905.

Ces chiffres ne comprennent que les navires affectés au « Foreign Trade » à l'exclusion de ceux qui naviguent sur les lacs et rivières.

Si au lieu de demander à l'Amérique cette preuve d'énergie que fournit le développement de la marine marchande, nous nous adressons à la Grande-Bretagne, il nous est trop facile de remarquer que la progression volontaire et continue de sa marine marchande lui a valu l'empire des mers. Si l'Angleterre compte aujourd'hui en Europe une rivale dont la compétition va parfois jusqu'à la tension diplomatique, c'est précisément parce que l'effort de cette autre nation s'est porté du côté de son expansion maritime.

L'Allemagne a, en effet, pour la manifestation de son énergie économique arboré une formule nette-

ment démonstrative de la valeur morale que j'attribue aux initiatives maritimes. Notre fortune, a dit l'Empereur, est sur l'eau. Cette formule, vous avez pu la voir imprimée sur les murs de son pavillon à l'exposition de 1900, elle n'est autre chose que la synthèse de l'effort allemand depuis qu'il a atteint toute son amplitude mondiale.

En 1870, nous trouvons en Allemagne 81.000 tonnes de jauge seulement, car, il faut bien l'avouer, c'est l'emploi judicieux et résolu de nos cinq milliards qui a été le point de départ de la prospérité allemande; en 1880 nous trouvons 215.000 tonneaux, en 1900 nous en trouvons 1.347.875 et nous arrivons à 2.081.205 en 1906.

Voilà le développement de la marine marchande allemande. Ai-je besoin de dire ici tout ce que vous savez de cette nation, y compris l'endurance de ses malheureux efforts coloniaux, vous rappellerai-je ce formidable développement industriel et commercial, la souplesse et la ténacité de ses exportateurs et de ses consuls, tout l'effort d'un grand peuple victorieux surgissant au milieu de l'Europe, avec tous les orgueils et toutes les ingéniosités de l'énergie ?

Il y a une autre nation dans le midi de l'Europe qui depuis 1890 s'est signalée par son relèvement militaire, économique et financier, nation dont un grand ministre vient de parcourir la France, et de traiter avec nous d'importantes questions monétaires : c'est l'Italie.

En 1870, elle avait 32.100 tonneaux ;

En 1880, 77.050 tonneaux ;

En 1890, 186.567 tonneaux ;

Et nous arrivons à 492.823 tonneaux en 1906 par une progression également continue et tout à fait parallèle cette fois à son développement financier.

Il est encore une autre nation qui vient de prendre place au premier rang. Nous ne l'avions connue longtemps que comme la charmante patrie d'un peuple de poupées par les descriptions gracieuses et puériles de Pierre Loti, mais dont nous savions — et je l'avais moi-même indiqué après d'autres dans mes rapports en 1898 et 1899 — que sa marine marchande avait marché à pas de géant : c'est le Japon.

Nous constatons qu'en 1885 la part du pavillon japonais dans la flotte à *voile* mondiale était seulement de 0,23 p. 100 il occupait alors le dix-septième rang, — aujourd'hui le tonnage voilier japonais représente 2,32 p. 100 du tonnage mondial, il est monté au dixième rang.

Le tonnage *vapeur* japonais représentait en 1885 (en tonneaux nets) 0,88 p. 100 du tonnage mondial ; il était au quatorzième rang. En 1907 il représentait 3,33 p. 100 et s'était élevé au sixième rang. Il vient immédiatement après celui de l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis, de la France et de la Norvège.

La progression du tonnage voilier japonais est constante comme celle du tonnage vapeur et n'est même pas affectée par la guerre russo-japonaise. Je ne m'attarderai pas à vous dire — c'est un fait d'histoire trop contemporain — combien cette

énergie s'est victorieusement et glorieusement affirmée dans les événements dont nos amis les Russes ont fait si cruellement les frais ; si je plaignais moins nos alliés j'exprimerais ici sans réserve ma grande admiration pour le courage, la discipline et la vitalité de ce petit peuple jaune. J'y relève en tout cas une preuve évidente de la solidarité étroite, de l'initiative maritime et des énergies nationales.

Au nord de notre vieille Europe une nation vient aussi de manifester son esprit d'indépendance et d'affranchissement en même temps que dans un bel élan d'élévation morale elle réussissait à bannir l'alcoolisme ; mais déjà dans sa marine marchande elle avait donné les mêmes marques de vigueur : c'est la Norvège. Là, les chiffres sont éloquents :

En 1870, 13.715 tonneaux ;

En 1880, 58.062 tonneaux ;

En 1890, 203.115 tonneaux ;

En 1900, 505.443 tonneaux ;

En 1905, 664.230 tonneaux (année de la séparation de la Suède) ;

Enfin en 1906, 700.259 tonneaux.

Vous voyez, Messieurs, par tout ce qui précède, l'inéluctable harmonie que présentent partout chez les nations qui émergent l'initiative en matière de marine marchande et les dispositions générales de l'énergie novatrice d'un pays, la puissance d'une volonté organisatrice.

Ce sont là des faits d'une coïncidence si répétée et si régulière qu'il n'est pas interdit d'en tirer une conclusion ni d'admettre que l'esprit d'entreprise,

le courage physique et moral nécessaires pour regarder au delà des mers et risquer sa fortune sur les flots sont l'indice certain d'une disposition aussi favorable à l'histoire générale d'un peuple qu'au prestige de son pavillon.

Le commerce maritime a été le premier commerce auquel se soit livré le monde, et si l'époque où nous sommes se caractérise par sa tendance unanime et croissante à la conquête économique, si les conflits qui la menacent ne doivent plus être que la dispute des débouchés, si les armées ne sont plus que le point d'appui de l'effort d'expansion des peuples, il ne faut voir là qu'un retour fatal aux lois supérieures qui gouvernent l'humanité. Tous les économistes sont d'accord pour enseigner que le commerce de terre et entre voisins est survenu le dernier. Le premier phénomène de tradition parmi les humains primitifs les plus rapprochés a été la libéralité, le don, et le premier échange proprement dit entre eux a été un échange de dons. Mais il n'en a pas été de même pour les hommes qui ne se connaissaient pas, et qui ayant trop d'une marchandise et pas assez d'une autre se portaient au loin au devant de ceux qui inversement manquaient de l'une et avaient abondamment de l'autre. Ceux-là ont fait entre eux une opération commerciale véritable ; l'essence et la grandeur du commerce national, ce n'est pas la petite opération banale, coutumière, de la vie quotidienne, c'est l'opération à large portée de l'échange entre les détenteurs de richesses d'origines différentes. (*Très bien.*)

C'est là, Messieurs, une notion dont il ne faut pas nous écarter, et qui a été quelque peu méconnue dans les conceptions, — je dirais « politiques », si je ne craignais que le mot fût mal interprété — de notre outillage national.

M. de Rousiers l'indiquait tout à l'heure, nous avons eu une première conception des moyens de transport par la navigation, nous sommes arrivés ensuite à la navigation intérieure, qui doit être un adjuvant de la navigation extérieure, puis nous avons eu la voie ferrée. Les Compagnies ont d'abord beaucoup apprécié la navigation intérieure, elles ont relié aux voies navigables les tronçons incomplets de leurs voies ferrées. Mais un peu plus tard, le jour où leurs réseaux ont été complets, elles n'ont plus eu d'autre mobile que de neutraliser et d'annihiler les voies navigables ; la nation a eu tort de les suivre dans cette voie.

La voie ferrée et la voie navigable ne devraient pas être rivales ; la voie navigable doit débarrasser la voie ferrée des marchandises encombrantes, de celles qui ne peuvent pas atteindre la voie maritime, comme le disait M. de Rousiers, parce que leur transport coûterait trop cher : ces ardoises qu'il faut mettre à la portée des navires pour l'exportation, ces forêts qui fournissent des boisages pour les mines et dont le transport serait, non seulement moins onéreux, mais abordable, si elles pouvaient traverser le pays par une voie navigable. Voilà la conception économique orthodoxe et loyale, à l'aide de laquelle nous arriverions à augmenter non pas

de 30, mais de 50 ou 60 p. 100 notre tonnage national maritime et à mettre en valeur tant de richesses encore inexploitées de notre sol.

Voulez-vous une preuve de l'importance de ce problème ? Il est facile de reprocher aux armateurs de ne pas transporter davantage de notre tonnage national et d'abandonner à l'armement étranger près de 300 millions de fret par an que lui paie la marchandise française ; mais il est douloureux de constater que ces trois cents millions sont autant d'argent qui sort de notre pays pour n'y plus rentrer.

En 1902, M. Duprat, un armateur éminent, était directeur de la Compagnie des Chargeurs Réunis, il a laissé un successeur très apprécié dans la personne d'un de ceux qui me font, en ce moment, l'honneur de m'écouter ; M. Duprat, dis-je, vit son expérience mise à contribution. En collaboration avec un inspecteur des finances du ministère et M. Henri Estier le distingué rapporteur de la Commission extra-parlementaire, il fut chargé de rechercher ce que laissent en France cent francs de fret payés à un armateur étranger et cent francs de fret payés à un armateur français. La différence, vous le savez, entre la destination de ces deux sommes tient à la législation sur la marine elle-même, et aussi à la force des choses. Elle tient à la législation, parce qu'il y a pour l'armateur français obligation de réparer son navire en France, obligation aussi de recruter son équipage dans le pays, et une foule d'autres devoirs analogues. La force des choses réside dans la néces-

sité naturelle de se ravitailler, de s'armer, de se fournir de toutes choses dans son port français d'attache.

Or, tout compte fait et tout calcul établi, on trouva le résultat suivant : Voici 100 francs de fret donnés par notre commerce à un navire étranger dans une de ces escales dont parlait tout à l'heure M. de Rousiers et dont s'enorgueillissent un peu trop quelquefois nos ports français ? Ce navire étranger, qui part avec notre fret, qui dénationalise nos marchandises, qui donne le prestige de son pavillon et quelquefois la contrefaçon de son pavillon à la marchandise qu'il emporte, qui la met à la discrétion de nos rivaux, ce navire fait, dans son escale, le moins de dépenses possible ; il a apporté de chez lui tout ce qu'il a pu comme approvisionnements de toute nature, il reste le moins longtemps possible — il arrivera même que pour abréger son séjour on lui donnera à quai une voie ferrée qu'on refusera aux Compagnies françaises. Dans ces conditions, ce navire étranger laisse en France une moyenne de 6 francs sur les 100 francs qu'il a reçus.

Supposez maintenant cette même somme de cent francs de fret payée à un armateur français ; il laisse dans notre pays, d'après l'enquête de ces trois personnes, environ 94 francs en salaires, fournitures de gréement et autres approvisionnements de toute sorte, réparations, dépenses de toute sorte que comporte sa vie industrielle en France.

Si vous appliquez cette double proportion de 6 p. 100 d'une part, 94 p. 100 d'autre part aux

300 millions de fret que nous payons annuellement à l'armement étranger, vous verrez que c'est un tribut bien lourd pour notre commerce et pour tout l'ensemble des intérêts nationaux.

Il est donc nécessaire que l'attention de l'opinion publique se porte un peu plus sur la marine marchande. Rappelez-vous quelquefois, Messieurs, ces beaux vers des *Trophées* de notre poète Hérédia cités avec tant d'à propos par M. Verneaux dans son bel ouvrage sur l'industrie maritime :

« ... penchés à l'avant des blanches caravelles
« Ils regardaient monter en un ciel ignoré
« Du fond de l'Océan les étoiles nouvelles. »

Quelle magnifique évocation de nos vieux conquérants ! Il y a là, Messieurs, pour le goût généreux et esthétique des imaginations nobles et jeunes, quelque chose d'infiniment séduisant. Mais ce n'est pas tout : si ceux qui seront dans l'avenir la fraction intelligente et dirigeante du pays n'y prennent garde, nos pouvoirs publics, aussi bien que le public français se désintéresseront de la marine marchande. Et pourtant quel pays plus que le nôtre a besoin d'avoir la marine de son commerce, de sa politique, de ses colonies, de ses possessions lointaines ? — j'allais dire peut-être trop lointaines. Que l'expérience faite sous Louis XV, avec le Canada, nous tienne en éveil, gardons-nous de perdre de vue la nécessité d'une marine marchande prospère ; elle est la base d'une marine de guerre puissante et respectée. — Toute l'histoire jusque dans les faits

les plus contemporains, nous enseigne que nous ne saurions laisser abolir chez nous une force qui est à la fois une réserve et un indice d'énergie, sans mettre en péril nos destinées. Et permettez-moi de dire, en terminant, que l'hommage que vous avez rendu à cette grande industrie d'utilité nationale en demandant qu'on en parle ici ce soir nous est un gage qu'elle trouvera demain des défenseurs parmi les Français qui réfléchissent et qui pensent. (*Vifs applaudissements.*)

IV

L'ORGANISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET

LES AGENTS DE SON DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE DE M. J.-C. CHARPENTIER

PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE HONORAIRE

DISCOURS DE M. MILLERAND

DÉPUTÉ,

ANCIEN MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Messieurs [1]

Les échanges internationaux sont la première étape des peuples sur la route de la civilisation. La curiosité, l'amour du nouveau, donnent le premier essor de l'échange avec l'étranger ; le besoin des produits étrangers vient ensuite. Ainsi les peuples sauvages acquièrent volontiers les objets nouveaux qu'ils voient en la possession des étrangers avant même de s'être rendu compte de leur utilité.

Le marchand étranger, le plus avancé en civilisation, vient séduire le peuple moins policé par l'attrait du nouveau ou du besoin, et c'est la nation industrielle qui doit offrir ses produits ; plus tard lorsque les habitudes seront prises, l'importateur sollicitera l'envoi des marchandises étrangères, proposera lui-même ses produits indigènes en échange, mais la règle subsiste ; c'est le peuple le plus avancé en civilisation, le plus industrieux, le plus commerçant, qui doit présenter ses produits, accepter le mode de paiement offert par l'importateur et lui en faciliter l'exécution. En un mot, le client est le supérieur du vendeur, c'est lui qui fait la loi, car il peut la plupart du temps se passer du marchand étranger. Le principe est encore vrai aujourd'hui. Après la crise argentine, bien des créoles, « hijos del pais », se sont

[1] Conférence faite par M. J.-C. Charpentier, le 3 avril 1908.

retirés loin des villes dans leurs haciendas de l'intérieur : ils y ont repris la vie primitive de leurs ancêtres en narguant le commerçant étranger dont les compatriotes avaient besoin des blés, des laines, des peaux de l'Argentine, tandis qu'ils savaient se passer au besoin des vins, des conserves et des pianos d'Europe.

Si notre exportation a été en décadence relative c'est que la masse du commerce français a complètement oublié ces règles essentielles. A la fin du XVIIIe siècle, le négociant français allait partout aux Indes, dans le Levant, aux Iles, c'est-à-dire aux Antilles, en Afrique, les armateurs confiant leurs intérêts commerciaux aux capitaines de leurs navires.

Les longues guerres de la Révolution et de l'Empire lui ont fait perdre le bénéfice de ces communications ; sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, la haute bourgeoisie dédaignait pour la politique le grand commerce.

Plus tard les grandes entreprises des travaux publics, les emprunts d'Etat retinrent les capitaux et les rendirent timides. Notre exportation se développa, mais sur des bases en partie malsaines.

Attirés pas la prépondérance militaire, artistique, industrielle de la France, les négociants étrangers venaient lui demander ses produits : ce fut l'époque de grande prospérité des commissionnaires de Paris et de Londres.

Mais l'avènement des chemins de fer et la facilité des communications amena les producteurs à s'établir directement au dehors aidés par les relations

des banques, ce qui diminua le rôle des commissionnaires. L'Europe manufacturière et commerciale s'élargit, l'Allemagne notamment fabriquant sur son sol des articles similaires à ceux qu'elle demandait auparavant à Paris ou à Londres et les répandant dans toute l'Amérique par l'intermédiaire d'une foule de commis allemands.

La télégraphie, les lignes régulières de navigation ont achevé de transformer les conditions du commerce international.

Jadis les langues, les distances, les guerres, les mesures et les monnaies, les douanes isolaient chaque marché national. La facilité des voyages, la diffusion des langues, des modes et des besoins ont changé cela.

Les connaissances indispensables au commerce d'exportation qui étaient l'apanage d'un petit nombre de spécialistes se sont universalisées, les affaires d'exportation se traitant de plus en plus comme les affaires intérieures et par des procédés de plus en plus connus et simplistes ; l'action personnelle, la connaissance du détail et l'application à satisfaire les besoins et les fantaisies du client devenant désormais les conditions essentielles de succès en matière de commerce extérieur comme en matière de commerce intérieur.

Au milieu de ces transformations, le volume de notre commerce extérieur n'a cessé, malgré des vicissitudes et des temps d'arrêt, de se développer. De 1 milliard au total, exportations et importations réunies en 1830, et après avoir passe à 5.332.000 francs

vers 1865, puis à 7.772.000 francs en 1882, il demeure stationnaire à ce chiffre pendant plus de vingt ans, jusqu'en 1905 pour s'élever assez rapidement :

En 1905, à 9.642.000 francs.
En 1906, à 10.893.000 —
En 1907, à 11.589.000 —

Il est vrai que pendant les quinze dernières années, de 1890 à 1906, l'augmentation qui a été pour notre pays de 18 p. 100 atteignait 50 p. 100 pour le Royaume-Uni, 75 p. 100 pour l'Allemagne, 128 p. 100 pour les Etats-Unis, 66 p. 100 pour la Russie.

Il n'en faut pas moins considérer les chiffres de la France, depuis deux ans surtout, comme satisfaisants. On perd de vue que si le commerce de l'Allemagne par exemple est de 1/3 supérieur au nôtre sa population est aussi de 1/3 supérieure à celle de la France ; nous tenons donc notre rang, et il est bon d'ajouter que notre exportation nous laisse plus de marge dans les bénéfices et surtout beaucoup moins de pertes, car nous accordons aux acheteurs moins et de moins longs crédits.

Il ne faut donc pas parler de décadence, mais il convient de se tenir en éveil. A l'apathie d'autrefois a déjà succédé dans les dernières années une réaction bienfaisante.

Il se produit en ce moment même un effort considérable vers le développement de nos relations au dehors. Nos systèmes d'éducation plus utilitaires, les réformes de la loi militaire, le goût et la facilité des voyages ont formé une génération de jeunes hommes qui apprennent de bonne heure à aller vivre au

dehors et préparé un état-major qui promet d'être excellent.

Il n'y a pas une famille autour de nous dont quelque jeune membre n'ait passé une année en Allemagne et une en Angleterre, et les Français qui étaient il y a vingt ans au dernier rang à ce point de vue figurent aujourd'hui en très bonne place.

Il est apparu d'autre part qu'étant donnée l'acuité de la concurrence mondiale, l'initiative personnelle des producteurs et négociants devenait insuffisante et avait besoin d'être secondée. De là les efforts faits par les différents ministres qui se sont succédé dans les dernières années aux ministères du Commerce ou des Affaires étrangères, en vue de stimuler, renseigner et aider notre exportation. Ça été la création de l'Office National du commerce extérieur; celle des Chambres du commerce françaises à l'étranger; des conseillers de commerce extérieur; des réformes profondes dans les rapports des consuls avec le ministère du Commerce; la transformation des vieux organes officiels de ce département; l'institution enfin des attachés commerciaux qu'un projet de loi déposé il y a un mois par MM. Pichon et Cruppi sur le bureau de la Chambre vient de consacrer et d'asseoir sur des bases définitives.

Il est intéressant de rechercher comment sous l'influence des transformations apportées dans notre commerce extérieur, se sont peu à peu modifiés les organes eux-mêmes et les agents de ce commerce, consuls abandonnant leur vieux caractère de diplomates pour un rôle plus moderne et plus utilitaire,

chambres et offices de commerce se mettant chaque jour davantage à la disposition du fabricant et du négociant particulier, banques sollicitées de plus en plus énergiquement de venir en aide au commerce d'exportation.

J'étudierai brièvement le rôle de ces trois agents principaux du développement de notre commerce extérieur à savoir les consuls, les chambres et offices de commerce, les banques.

I. — Les consuls

J'ai eu autrefois la pensée, me trouvant chargé de la gérance du Consulat général de France à New-York, de rechercher et d'établir certains points de comparaison entre cet important poste consulaire en pays étranger et une de nos possessions coloniales voisines, la colonie de Saint-Pierre et Miquelon. Certes, la comparaison ne saurait être poussée trop loin, mais elle aura peut-être pour effet de faire ressortir assez nettement la variété des fonctions du consul.

La colonie de Saint-Pierre et Miquelon compte 6.200 habitants dont 5.000 Français ; on en compte à New-York 16.000 et dans la circonscription consulaire 30.000. Il y a aux îles une moyenne de 10 conscrits chaque année ; New-York en compte 126 qui sont inscrits, recensés, passent la visite médicale au consulat, autant qui venus de tous les points de l'intérieur sont dirigés et mis en subsistance et

embarqués par ses soins ; 800 à 900 hommes figurent à Saint-Pierre dans les diverses catégories de l'armée ; plusieurs milliers relèvent du consulat à New-York qui doit leur remettre des feuilles de route, des livrets militaires ou des ordres nouveaux à chaque changement de leur classe, viser leurs livrets et relater leurs nombreux changements de résidence.

New-York n'a pas de notaires ni d'huissiers, mais établit 155 actes notariés, 63 certificats de vie ; délivre 227 actes judiciaires à domicile ou à personne ; pas de directeur de l'Intérieur ni de maire ou adjoint, mais il dresse 1.310 actes administratifs et 311 de l'état civil ; pas de bureau de bienfaisance, mais il distribue plus de 200 secours par an et rapatrie 218 indigents ; pas de collège universitaire ni d'école publique, mais il détient la haute surveillance sur des établissements exclusivement français que fréquentent plus d'un millier d'enfants ; le consulat n'a pas de capitaine de port, mais il expédie 116 marins français, vise 281 patentes de santé et manifestes, dresse 407 actes de navigation. Le consul est par décret commissaire des postes de la Compagnie transatlantique. Agent du Trésor, il réalise 25.000 à 30.000 francs de recettes, consent des avances pour une somme importante et se couvre par des traites sur les ministères de la Marine, des Colonies et des Affaires étrangères. Et si le consulat à New-York n'a pas comme notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon le privilège d'avoir un journal officiel, il emprunte pour ses communications la

publicité d'un journal local qui offre le double avantage de coûter moins cher et d'avoir plus de lecteurs.

Encore une fois l'unique objet du rapprochement qu'il ne faudrait pas pousser bien loin est de faire apparaître la multiplicité des fonctions du consul réunissant entre ses mains les attributions les plus variés.

Il est curieux de bien montrer qu'aujourd'hui même, en dépit des progrès et de l'acuité de la concurrence commerciale, dans un poste où celle-ci est peut-être la plus vive une grosse part de l'activité du consul se trouve distraite au détriment de son rôle commercial.

Ainsi est-il que sur les six employés du consul général de New-York, un est exclusivement occupé au service militaire, un autre à la navigation, un troisième aux actes de l'état civil, notariés et judiciaires.

En dehors du service lui-même viennent s'ajouter les visites, réceptions, invitations de Français répartis entre de nombreuses sociétés musicales, corporatives ou mutuelles, des canadiens français, des Universités américaines, les cérémonies de tous ordres.

Le ministère de la Marine nous envoie ses navires de guerre et de commerce, ses correspondances, ses chiffres, et il faut s'estimer heureux quand on ne trouve pas un beau matin, en se rendant à son bureau une vingtaine d'hommes qui vous y attendent, marins naufragés de quelque goélette terre-neuvienne qu'il faut vêtir, recueillir et nourrir de ses

deniers jusqu'au moment où il sera possible de les rapatrier en France.

Les Colonies nous envoient leurs fonctionnaires de passage, se rendant à leurs postes en Océanie ou aux Antilles. Administrateurs, magistrats, soldats et gendarmes viennent frapper à notre porte et nous prier de les mettre à même de poursuivre leur route.

Parfois un câblogramme qui nous est remis un dimanche matin nous avise que sur le paquebot devant arriver le jour suivant se trouve un caissier parti avec la caisse, un jeune lycéen encore mineur qui a fui la maison paternelle accompagné de sa cousine et que réclament les deux familles et il faut en hâte faire arrêter le caissier, empêcher quand on peut les amoureux de débarquer.

Ce très rapide tableau de l'activité d'un poste consulaire aura permis de se rendre compte que le consul ne peut pas être exclusivement un agent commercial et qu'il doit demeurer dans l'avenir comme par le passé l'agent du département des Affaires Étrangères.

Que s'il fallait d'autres preuves à l'appui il suffirait de se reporter aux rapports publiés annuellement par chaque agent sur l'activité de son poste.

J'ai pu en parcourir quelques-uns et je vois qu'en Europe, Bruxelles reçoit 13.767 lettres et en envoie 14.412, établit 1.926 actes de chancellerie payants et 3.213 gratuits, dont 2.374 de l'état civil, légalise 5.067 signatures, remet 3.330 actes judiciaires, ce qui n'est pas toujours une tâche bien agréable, trans-

met 3.274 pièces militaires, ordres de route ou livrets, reçoit 40 visiteurs par jour.

J'apprends encore que le consulat d'Alicante vise 3.277 passeports et dresse 3.419 actes de chancellerie ; que celui du Caire établit 118 actes notariés, tient 35 conseils de famille, juge 30 affaires civiles, instruit 350 plaintes pénales, ouvre 39 successions et reçoit 26.000 visiteurs par an. Qu'en Asie, Bombay dresse 473 actes de navigation ; que le consulat de Montgze reçoit ou envoie 3.000 lettres, vise 321 passeports, dresse 942 actes administratifs, écroue 60 prisonniers dans la prison consulaire dont 4 Français, 3 Italiens et 53 Annamites arrêtés avec l'aide des gendarmes consulaires.

Cependant l'infinie variété de ces travaux, la multiplicité de ces fonctions ne peuvent empêcher que l'action principale du consul ne doive être avant tout et devenir de plus en plus dans l'avenir celle d'agent de notre commerce extérieur.

Dans cet ordre d'idée je suis arrivé à reconnaître qu'il y avait lieu de faire porter son effort moins sur les rapports officiels du ministre que sur la correspondance directe avec les particuliers. Ce n'est pas à mon avis la lecture d'un rapport officiel qui décidera d'un mouvement d'affaires ; ce sera dans beaucoup plus de cas la correspondance qui s'engagera à sa suite entre le commerçant et le consul. Le rapport est général ; il ne peut entrer dans certaines précisions ; son avantage sera d'éveiller l'attention, et il en offrira d'autant plus qu'il réussira soit au moyen de communications à la presse, soit autrement

à parvenir jusque sous les yeux de l'intéressé lui-même. Il suscitera une idée, il provoquera une initiative, mais la mise en exécution ne viendra en discussion que dans l'échange de lettres, qui s'engagera par la suite.

De même, ce n'est pas dans la conférence publique du consul dans une chambre du commerce que s'échafaudera une entreprise ; c'est dans les conversations particulières qui s'ensuivront, dans le tête-à-tête quand on arrivera aux espèces et aux chiffres, au calcul des frais, à la cote des crédits et que l'on se séparera par ces mots : « Adressez-vous donc de ma part à un tel ou à un tel. »

Et voilà pourquoi la correspondance commerciale devra dans l'ordre des travaux consulaires occuper de plus en plus dans l'avenir la première place.

Dans la forme il faudra s'appliquer à la dégager des formules inutiles, à fournir toute réponse par retour du courrier, à la rendre précise et complète.

Il convient de reconnaître qu'à ce point de vue de grands efforts ont déjà été réalisés.

J'ai connu un agent d'un grade élevé dont la première question dès qu'un Français se présentait au consulat était pour lui demander s'il avait bien l'argent pour reprendre le bateau qui l'avait amené afin de le faire repartir le plus promptement possible ; le temps n'est pas loin où le commerçant français animé d'une bonne intention qui s'adressait à certains de nos consuls en recevait au bout de plusieurs semaines une lettre non affranchie com-

mençant par : « J'ai l'honneur de vous faire connaître » et finissant par un renseignement sans valeur donné avec des réserves exagérées ; une de ces lettres en un mot qui ferme la porte à toute correspondance nouvelle.

La réponse qu'il reçoit aujourd'hui est plus affable ; elle prête à de nouveaux échanges de vue ; elle conserve le contact.

Est-ce à dire qu'on soit arrivé à la perfection ? Evidemment non. Bien des progrès restent encore à réaliser ; le consul est, dans la plupart des postes occupés, esclave de son bureau ; il est accaparé par les multiples fonctions que j'essayai d'indiquer tout à l'heure, et il s'ensuit qu'il est fixé à son cabinet, qu'il ne sort pas.

Or ce n'est pas encore au consulat que l'on apprend les affaires.

Les négociants entreprenants, les hommes d'affaires industrieux viennent rarement au consulat. Ils ont leurs agences de renseignements, leurs correspondants, leurs courtiers. Non seulement le consul ne fréquente pas la Bourse du Commerce, les marchés des produits, les bureaux d'affrètement, mais il peut encore moins s'absenter de son poste, sous peine d'être dénoncé par le premier Français de passage, fonctionnaire, député ou voyageur, facilement enclins à porter plainte à l'ambassadeur ou au ministre. Qu'arrive-t-il ? C'est qu'immobilisé dans sa chancellerie le consul doit s'en rapporter aux journaux, s'en tenir aux statistiques officielles, aux documents de seconde main. C'est qu'après avoir

annoncé dans un rapport la possibilité de faire telle ou telle importation, il est parfois bien embarrassé si un négociant s'avise de mettre l'idée à exécution de lui en fournir les moyens pratiques. C'est qu'il n'a ni le temps ni souvent d'ailleurs les moyens pécuniaires de visiter sa circonscription, usines, manufactures, centres industriels ou maritimes ; et voilà comment on est venu à penser que si l'établissement permanent du consul n'est justifié que là où il y a des intérêts permanents de commerce, de navigation, de protection de nationaux, il valait la peine de créer à côté de lui un agent qui ne soit pas attaché à sa chancellerie, mais qui ait le moyen de se déplacer, d'observer, de pouvoir signaler tel fait nouveau, tel mouvement de transformation, tel progrès de l'industrie.

Voilà pourquoi on a créé les attachés commerciaux.

Certes leurs fonctions n'ont pas été définies dès le premier jour dans la forme définitive que revêt le projet de loi de MM. Pichon et Cruppi. On a, de même que dans les réformes consulaires, procédé par tâtonnements et par étapes au fur et à mesure que se faisait sentir plus pressante la demande générale du commerce d'exportation. Ç'a été d'abord, il y a dix ans, les missions commerciales de M. Verstraete en Russie, de M. Monod en Allemagne, de M. Regnault dans le Levant, de M. Wiener en Amérique du Sud.

Je n'ai pas le droit d'oublier que notre éminent président de ce soir a bien voulu au cours de son

ministère me charger d'une mission aux États-Unis et de visites en France à plusieurs de nos Chambres de Commerce.

D'abord temporaires, quelques-unes de ces premières missions sont devenues permanentes. Nous avons eu la mission de M. J. Périer à Londres, celle de M. G. Velten à New-York et enfin le projet nouveau prévoit la nomination de six attachés commerciaux à Londres, à New-York, dans le Levant, en Chine, dans l'Amérique du Sud. Comment seront-ils recrutés ? Quel sera leur rôle ? C'est une règle maintenant adoptée par tous les États qui entretiennent des attachés commerciaux à l'étranger, en particulier par l'Angleterre et les États-Unis, que ces Agents doivent être recrutés exclusivement dans le corps consulaire et de fait il ne paraît guère pratique de les choisir parmi les commerçants, car on ne saurait espérer les prendre parmi les meilleurs, ceux qui ont réussi et qui ne se soucient pas de renoncer à leurs affaires.

Il en sera de même en France et les six nouveaux attachés seront nommés par le ministre des Affaires étrangères après entente avec le ministre du Commerce en exigeant des candidats une compétence particulière en matière commerciale.

Quant à leur rôle il s'est considérablement élargi depuis la mission de Jean Périer en Angleterre et l'exposé des motifs du projet de loi consacre à ce sujet d'une façon éclatante l'œuvre de notre attaché à Londres.

« Les instructions que nous donnerons aux nou-

« veaux attachés, y est-il dit, consisteront à s'ins-
« pirer de la ligne de conduite de notre premier
« attaché M. Périer, dont la mission apparait comme
« féconde en résultats pratiques.

Cette ligne de conduite, ce programme c'est ce que M. Jean Périer dans son remarquable rapport de 1907 appelle l'action commerciale personnelle de l'attaché : être le trait d'union entre tous ceux qui ont intérêt à entrer en relations et le plus souvent se cherchent en vain ; entre les producteurs français et les représentants établis à l'étranger ; entre les jeunes Français qui cherchent un emploi ; organiser la représentation des intérêts français par des Français. En France visiter les Chambres de commerce, les syndicats et surtout les fabricants eux-mêmes ; poursuivre l'éducation des commerçants et ouvrir les yeux de l'industriel sur les procédés nouveaux ou perfectionnés de ses concurrents : grouper des matériaux et les offrir à tous ceux qui peuvent en avoir besoin, et cela non seulement dans le présent mais encore à plusieurs reprises par la suite si une information complémentaire parait intéressante ; une initiative « née de soi-même, écrit Périer, ne saurait être en effet trop aidée et travailler pour elle, c'est agir dans l'intérêt général de notre exportation ».

Si nous avions la fortune de trouver six agents commerciaux comme celui qui a écrit ces lignes, la cause des attachés commerciaux serait vaillamment gagnée et à ce point de vue on peut dire que l'avenir de l'institution dépendra des hommes eux-mêmes.

J'ai eu autrefois pour chef un consul général, M. Ed. Bruwaërt, qui n'eût pas eu besoin d'avoir auprès de lui un attaché spécial pour servir les intérêts commerciaux de ses compatriotes ; aussi a-t-on sagement agi en en limitant le nombre; en nommer davantage eût pu détourner les consuls de la partie commerciale de leur tâche.

J'ai la conviction au contraire qu'il sera facile de trouver dans le corps consulaire le petit nombre d'agents de choix susceptibles de bien remplir ces importantes conditions, et si on sait les préparer à leur mission par une revision du programme des Affaires étrangères, par quelques stages, dans certaines chambres de commerce où ils se feront des relations, dans un bureau de douane d'un grand port, comme on le fait à la nouvelle école consulaire qui vient d'être fondée à Washington, on préparera des hommes capables d'exercer une influence réelle sur le développement de notre expansion commerciale au dehors.

II. — Les chambres et offices de commerce

Les consuls et les attachés commerciaux constituent dans l'organisation de notre commerce extérieur les agents officiels, mais il existe à côté d'eux à l'étranger et en France des organismes multiples qui exercent vers le même but leur activité et leurs efforts.

Ce sont : en France, l'Office National du Commerce, les chambres de commerce, les comités et

groupes d'expansion commerciale. A l'étranger : les chambres de commerce françaises à l'étranger, les conseillers du commerce extérieur.

Un des faits à coup sûr les plus fâcheux de notre organisation en matière de commerce extérieur est l'ignorance dans laquelle sont encore beaucoup de consuls à l'égard de notre fabrication et de notre industrie, et d'autre part l'indifférence de ce commerce pour les travaux de nos consuls. Je connais bon nombre de nos consuls qui vantent dans les pays de leur résidence les produits du sol français, la qualité et la beauté de nos tissus de Lyon et qui ne connaissent pas cette ville et j'ai rencontré dans ce grand centre industriel une bonne quantité de nos fabricants qui n'ont jamais lu ni vu un rapport consulaire.

L'Office National du Commerce extérieur a été fondé pour opérer cet heureux rapprochement. Encore ici le ministre qui créa l'Office, M. Boucher, eut la bonne fortune de trouver pour le diriger un homme de valeur. M. Collin-Delavaud y a depuis dix ans accompli une œuvre considérable ; son premier effort a porté sur la vulgarisation des rapports des consuls.

A côté du *Moniteur officiel* qui paraît une fois par semaine, l'Office publie une feuille d'informations commerciales imprimée sur une seule page et destinée à être reproduite par la presse, puis des dossiers commerciaux. C'est encore l'Office qui a eu l'idée de réunir ces monographies dont quelques-unes sont considérables sur le commerce de vins

dans tous les pays étrangers, des huiles, des conserves, etc.

C'est aussi à l'Office que se tiennent les réceptions consulaires, dans lesquelles nos agents, au cours de leurs séjours en France, se tiennent à la disposition des commercants désireux de les consulter et c'est ainsi qu'en 1907, 38 agents y ont donné audience à nos commerçants et industriels.

Tout cela est excellent ; les mesures sont bonnes et chaque année mieux appréciées par nos négociants. Il semble cependant qu'il reste bien du chemin à parcourir. Le *Moniteur officiel*, ce recueil où vient s'accumuler tout le travail de nos consuls, est lu par 937 abonnés et la vente au numéro accuse pour l'année écoulée un produit de 1.154 fr. 40. Le service des renseignements sur la solvabilité des maisons étrangères est plus actif, puisque 9.387 fiches ont été établies et remises aux intéressés. A ce point de vue l'Office rend de réels services ; chargé de procurer des renseignements toujours délicats, il les demande à nos consuls et il sait en les remettant aux intéressés faire les réserves d'usage.

En un mot l'Office forme la liaison entre le commerce et nos agents officiels de l'extérieur ; il recueille et centralise les renseignements et le négociant a toujours intérêt à passer par son intermédiaire ; dans beaucoup de cas il y trouve séance tenante l'information cherchée et sinon on la demandera pour lui avec autorité. Encore une fois, c'est de la bonne besogne ; reste à savoir si elle est suffisante, et il est incontestable que l'Office n'occupe

pas encore la place importante à laquelle il pourrait prétendre.

Les chambres de commerce instituées dans nos grandes villes commerçantes ont joué depuis leur fondation un rôle considérable. Je ne parle pas bien entendu des grands services qu'elles ont rendus de tout temps en prenant l'initiative et la direction de grands travaux et d'institutions d'intérêt général, mais dans les questions de commerce extérieur et de législation douanière, leurs vœux, rapports et délibérations ont fourni une contribution souvent décisive à l'étude et à la solution des problèmes à résoudre.

Elles travaillent encore chacune dans leur domaine au développement de notre commerce extérieur, par leurs bulletins, publications et par leur empressement à mettre les documents qu'elles reçoivent à la disposition des intéressés. Je ne saurais trop dire la bienveillance, l'intérêt et l'affabilité gracieuse avec lesquels nos consuls y ont toujours été accueillis au cours de leurs voyages de mission en France.

Les chambres françaises sont elles-mêmes très utilement complétées par les chambres de commerce françaises à l'étranger qui se sont établies successivement dans un certain nombre de villes principales du monde entier au cours des vingt dernières années.

Bon nombre de ces chambres avec des ressources souvent restreintes mais grâce à beaucoup de bonne volonté et à un très grand dévouement de la part de leurs membres, trouvent moyen de répondre à des

demandes multiples, de rédiger et de répandre des bulletins hebdomadaires ou mensuels dont quelques-uns sont considérables et qui presque tous renferment des indications très précises et utiles à consulter pour tous ceux qui sont intéressés aux affaires du pays.

Enfin cette organisation est encore renforcée par une création assez récente, celle des conseillers du commerce extérieur. Choisis parmi les industriels et les négociants établis tant dans la métropole qu'aux colonies et à l'étranger, ils ont pour fonction de répondre aux demandes de renseignements qui leur sont adressées par le ministère du Commerce ou par l'Office National et de leur fournir spontanément des conseils, avis et communications susceptibles de contribuer au développement du commerce notamment sur l'état des marchés et sur les débouchés ouverts à nos produits.

Assez discutée à l'origine, cette institution ne laisse pas que de donner des résultats ; les conseillers ont notamment beaucoup facilité le placement de nos jeunes nationaux ; ils se sont enfin groupés en 1895 en un Comité de commerce extérieur qui jouit aujourd'hui d'une véritable influence et se prononce dans ses réunions et par l'organe de bulletins mensuels sur toutes les questions d'actualité se rattachant à notre commerce extérieur.

Telle est, Messieurs, l'armature de notre organisation ; en dépit des éléments excellents qu'elle renferme, elle paraît malheureusement impuissante à agir sur nos commerçants, à les documenter prati-

quement et surtout à les intéresser. Il est assez délicat de se prononcer catégoriquement sur des questions aussi complexes et peut-être notre éminent président, M. Millerand, trouvera-t-il que je suis trop « Affaires étrangères » ; mais il me semble que le ministre des Affaires étrangères, directeur et chef de nos consuls, devrait jouer en matière de commerce extérieur un rôle plus important, et, suivant l'heureuse expression de M. Deschanel, se considérer comme le ministre des Affaires faites à l'étranger. En un mot c'est au ministère de l'Extérieur que je voudrais voir rattacher l'Office du Commerce extérieur. Jusqu'à l'année dernière tous les rapports commerciaux adressés par nos consuls au Quai d'Orsay étaient de là transmis au ministère du Commerce ou à l'Office qui se chargeait de leur publication. Qu'en résultait-il? C'est que le fonctionnaire des Affaires étrangères qui recevait et transmettait purement et simplement ces rapports rue de Varenne, ne s'y intéressait pas; il n'avait ni le goût ni le moyen de discerner en quoi ils pouvaient être froids ou incomplets et que d'autre part le ministre du Commerce ou le directeur de l'Office qui s'en apercevaient très bien n'avaient pas qualité pour en faire la remarque, les auteurs des rapports n'étant pas leurs subordonnés.

Cela était si vrai qu'on a essayé de porter remède à cette situation. Depuis un an les consuls envoient au ministère du Commerce copie de tous leurs rapports commerciaux; ce dernier correspond directement avec eux et dans une circulaire qui est un

programme il leur a dit en termes excellents la collaboration pratique qu'il attendait d'eux. Il n'en subsiste pas moins une confusion évidente entre les Affaires étrangères, le Commerce et l'Office. Et la vérité est, qu'il faudrait, comme l'a déjà demandé M. Deschanel, installer aux Affaires étrangères l'Office ou le service des renseignements commerciaux, l'utilisation complète de cette masse d'informations qui y arrive chaque jour par les courriers du monde entier, par le télégraphe et par les câbles. Ce service assurerait une des tâches les plus importantes du ministère, celle des communications avec le public et il le ferait de manière à créer entre le ministère de l'Extérieur et les commerçants qui font des affaires à l'extérieur des rapports amicaux, constants et étroits. Le jour d'arrivée du courrier d'Extrême-Orient, la Banque de l'Indo-Chine viendrait aux nouvelles et contrôlerait par les rapports officiels ceux qu'elle aurait elle-même reçus de ses agents ; nos commerçants et industriels, nos nombreuses Sociétés financières qui ont des intérêts dans quelque partie de l'Amérique viendraient chercher les documents statistiques, les journaux et les textes de nature à les intéresser. Si le renseignement demandé n'existait pas, il serait réclamé séance tenante par lettre, voire même par le télégraphe.

Quelle excellente école pour les jeunes élèves consuls, futurs chefs de nos postes consulaires, par les questions posées, par la hâte de tel industriel à obtenir telle information, ils comprendraient toute

l'importance du rôle qu'ils auraient à jouer par la suite. Chaque jour un bulletin serait imprimé, distribué aux grands quotidiens, aux organes commerciaux, certains rapports seraient communiqués dès leur réception comme on a déjà très heureusement commencé à le faire aux Comités d'Asie française, aux groupes et aux associations commerciales.

C'est par ce contact avec le public du haut commerce et de la finance que des relations utiles s'établiraient, que le service retrouverait de la vie, que les consuls n'auraient plus la sensation de travailler dans le vide.

Le travail d'utilisation ainsi compris à Paris serait assuré dans nos grands centres commerciaux par les chambres de commerce, les syndicats et associations commerciales. On ne peut demander aux membres de nos chambres plus qu'ils ne donnent, car ils ne sont que trop prodigues de leur dévouement, de leur temps toujours précieux, de leur argent et de leur peine. Mais il est dans nos grandes chambres un agent à qui l'on peut demander beaucoup, car il est rétribué et parce que certains déjà ont prêché d'exemple. Je veux parler des secrétaires des chambres de commerce. Presque tous sont dans le présent d'excellents fonctionnaires extrêmement soucieux de donner satisfaction à leur président, de tenir avec soin et ponctualité le registre des procès verbaux des séances, la correspondance courante, la bibliothèque, les archives, mais j'ai eu souvent la curiosité d'en interroger certains sur ce que devenaient nos rapports consulaires et j'ai presque

toujours éprouvé alors une cruelle désillusion. On me les montrait classés en bon ordre, à côté des *Annales du commerce extérieur,* du *Moniteur*, etc... Ainsi c'était dans ce bureau désert que venaient s'empiler les rapports consulaires, bulletins des chambres de commerce à l'étranger, revues et publications économiques.

Et je voudrais que ce bureau d'arrivée du secrétaire de la chambre de commerce devînt au contraire dans chaque localité un centre d'activité et le point de départ d'un rayonnement fécond pour toute la région. Je voudrais un secrétaire comme il s'en trouve dans certains syndicats ouvriers, jeune, actif, sortant d'une école, possédant bien sa circonscription ; il connaîtrait la valeur des documents qu'il a entre les mains et saurait en tirer profit. Dans un numéro de trente pages du *Moniteur* dix lignes sont susceptibles d'intéresser tel commerçant qui cependant n'a pas le temps de les y chercher ; le secrétaire les découpera ; il pensera : « Voilà qui va intéresser un tel » ; il en fera des communiqués à la presse locale qui ne demandera pas mieux que d'insérer tout extrait ayant un intérêt local, et le commerçant, l'industriel qui ne les liraient pas au *Moniteur du commerce* les liront dans leurs journaux quotidiens. Ces renseignements, il les complétera verbalement, l'après-midi à la Bourse, le soir au cercle et il recevra des objections qui lui feront toucher du doigt le côté pratique ; il en écrira à Paris ou aux consuls encore trop livrés à eux-mêmes et qui faute d'être ainsi guidés continuent trop souvent à rédiger dans la

forme accoutumée et sans un effort personnel suffisant le rapport ordinaire de leurs prédécesseurs. Au surplus, ce travail d'assimilation et de vulgarisation n'est pas un rêve ; il s'accomplit déjà dans certaines chambres, et celle de Nancy en donne en ce moment même un exemple heureux.

Dès son arrivée à Nancy, une série de visites dans les principaux centres, des conversations avec nombre d'industriels a donné au secrétaire de la chambre de commerce l'occasion de s'instruire des besoins et des projets de chacun.

Dans un hôtel construit par elle qui sera l'hôtel du commerce, la chambre de Nancy entend créer un lieu de rendez-vous permanent où tous ceux qui auront des intérêts pourront se tenir les coudes, se renseigner sur tout : tarif, transport, crédits, au besoin agir sur l'opinion. Ils y trouveront des renseignements précis, des documents récents, des dossiers faciles à consulter et tout l'outillage du commerce moderne, sténographes, traducteurs, téléphones.

« Nombreuses sont les difficultés, écrit le président de la chambre de Nancy, qui peuvent chaque jour faire hésiter le négociant et ralentir ou restreindre la marche de ses affaires. Nous nous emploierons à les résoudre. Nous voulons par une application nouvelle du principe de mutualité et en faisant appel au concours de tous et en particulier à la presse locale, créer et rendre prospère une fédération des intérêts économiques de l'Est, tâche digne de la terre lorraine et de sa capitale industrielle et artis-

tique, Nancy. » Et Nancy n'est pas la seule ville qui ait déjà fait preuve de ces initiatives : Saint-Etienne dont l'actif secrétaire est un de nos anciens camarades ; Lyon dont on connaît le grand rôle dans toutes les affaires d'Extrême-Orient et la mission en Chine. A Limoges la chambre envoie chaque année à New-York deux jeunes gens diplômés de son école commerciale : pour subvenir à leur voyage et à leur entretien pendant leur séjour de deux années, la chambre, la municipalité votent de petites subventions et ils partent recommandés au consul. Celui-ci les place facilement dans une maison d'importation de porcelaines avec un traitement modeste de 150 à 200 francs par mois ; après deux ans ils forment d'excellents représentants. Les initiatives de cette nature prises par la chambre de commerce de Paris, par les nombreuses écoles commerciales qu'elle a fondées font aussi le plus grand honneur à cette puissante Compagnie. Aussi bien l'envoi de jeunes boursiers de nos écoles à l'étranger est une des meilleures formes de l'aide à apporter à notre commerce extérieur. Tout le monde connaît le rôle joué par les commis allemands. En Belgique le ministre des Affaires étrangères dispose ainsi d'un crédit annuel de 90.000 francs lui permettant d'attribuer des bourses de séjour de 2 ou 3.000 francs à de jeunes Belges. Nous avons en France des dotations pour la propagation de notre langue, pour nos écoles d'Orient ; pourquoi n'aurions-nous pas aussi un fonds permettant de faire faire les premiers pas à de jeunes Français à l'étranger ?

C'est par des initiatives de ce genre, action personnelle de leurs membres ou de leur secrétaire, envoi de jeunes boursiers au dehors, réceptions consulaires, mouvement et de presse et d'opinions que des services réels seront rendus au commerce extérieur par les chambres offices et comités de commerce. Des groupements particuliers mais vivaces appelés groupes d'expansion commerciale viennent encore apporter à l'œuvre commune un appui précieux.

Sous ces influences diverses on peut dire qu'il se prépare en ce moment en France une génération nouvelle de voyageurs et de représentants et non plus des éléments disparates formés par le hasard, mais des éléments sélectionnés, qui, si on sait les diriger, fourniront à nos industriels le personnel d'élite dont ils ont besoin.

III. — Les banques

Tous ces efforts, toutes ces transformations, toutes ces initiatives et cette poussée montante d'activités et d'énergies resteraient cependant sans objet et vains si notre production nationale, industrielle et manufacturière ne devait pas elle-même s'accroître à la recherche de débouchés nouveaux, mais rester stationnaire. Il semble que ces craintes malgré la belle plus-value de nos exportations au cours des dernières années, ne soit pas chimérique et notre éminent ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon qui sait à l'occasion apporter à son attaché commer-

cial, M. Perier, l'appui de sa haute autorité a franchement abordé le problème dans un de ses récents discours. Recherchant les causes d'arrêt dans la production industrielle de la France il se demande en premier lieu si la fréquence des grèves, en mettant les fabricants sous le coup d'une brusque cessation de travail n'arrête pas leurs idées d'entreprise dans la crainte qu'en doublant leurs usines et le nombre de leurs ouvriers ils n'augmentent ainsi le risque de grève. S'il existe, ce fait dans l'opinion de l'honorable ambassadeur ne saurait être que passager.

« Nous sommes, écrit-il, dans une période d'apprentissage de la liberté : notre démocratie ne sait pas encore que la liberté c'est la mesure, l'harmonie de tous les droits se limitant les uns les autres. Elle fera son éducation si nous nous employons tous à l'éclairer sans en avoir peur. »

Notre conception de la famille et ce souci de laisser aux enfants un patrimoine n'est pas fait non plus pour encourager les pères de famille soucieux de l'avenir de leurs enfants à risquer les capitaux déjà acquis par toute une vie de labeur dans des transformations de matériel ou des entreprises d'exportations.

Mais de tous, le principal obstable auquel se heurte nos fabricants serait, d'après M. Cambon, l'extraordinaire difficulté qu'ils éprouvent à se procurer des capitaux, et il continue : « On ne peut imaginer une situation plus paradoxale ; la France est le pays où il y a le plus de capitaux disponibles, mais ils ne viennent pas en aide à notre production. Ils sont

utilisés à favoriser les emprunts des Etats étrangers et, chose plus extraordinaire encore, à soutenir par l'escompte du papier de commerce circulant à l'étranger, les industries étrangères. La France devient de plus en plus le banquier de l'Europe et l'épargne française sert non pas au développement industriel de notre pays, mais à celui de nos concurrents, si bien que nos fabricants ne peuvent ni assurer à l'exportation leurs services de banque, ni étendre leurs affaires. Nous manquons de véritables banques de commerce qui en Allemagne sont les agents les plus efficaces de l'expansion commerciale de ce pays. Il serait temps de créer en France des institutions analogues. »

On ne pouvait poser la question avec plus de netteté et tous les rapports, tous les discours, tout ce qui a été dit et écrit depuis lors sur cette question complexe ne paraît pas l'avoir fait beaucoup avancer dans la voie des solutions pratiques.

1° Que manque-t-il à nos commerçants et qu'ont-ils à reprocher aux sociétés de banques existantes ?

2° Quels sont les remèdes proposés ?

3° Que valent ces remèdes ?

Les plaintes et réclamations du commerce se trouvent consignées dans un rapport de M. Strauss au comité du commerce extérieur, dans un rapport complémentaire de M. Raphaël Levy et dans de tout récents discours de M. Siegfried auxquels a répondu avec une prudente réserve M. Doumergue quand il était encore ministre du Commerce. On peut les résumer comme suit : L'industrie française n'est pas

soutenue, nos banques prêtent peut-être aux grandes Sociétés à l'étranger, mais elles n'avanceraient pas un centime aux industries françaises. Nos grands établissements trouvent plus commode d'employer leurs capitaux en reports à la Bourse que d'escompter les effets de commerce à long terme. Les banques allemandes tout au contraire commanditent les grosses entreprises et les particuliers, leur consentent des ouvertures de crédit pour le développement de leurs usines, leur font l'escompte et réescompte à long terme ; elles favorisent le placement des produits allemands au dehors et sont pour le commerçant des tuteurs et des associés.

Pour apporter au commerce français les mêmes avantages deux solutions ont été proposées : Demander à la Banque de France de prendre à l'escompte le papier sur l'étranger ou les warrants des marchandises expédiées en France.

Fonder une banque d'exportation dont les deux opérations essentielles consisteraient à consentir au commerce des crédits en blanc et à escompter les effets à longue échéance sur l'étranger. Cette banque d'exportation pouvant sous le contrôle du gouvernement émettre des bons à échéance fixe et à court terme qui auraient comme gage le montant des effets escomptés aux exportateurs.

De ces remèdes le premier paraît avoir été complètement abandonné. Il ne semble pas que personne ait songé sérieusement à soumettre à de semblables exigences les services de la Banque de France. Nous venons d'assister au cours de la dernière crise moné-

taire à une leçon de choses et à une épreuve à la suite de laquelle la Banque est sortie encore grandie, si bien que l'on a pu dire qu'elle était la première banque du monde.

Croyez-vous qu'il en serait ainsi et que notre pays aurait franchi avec la même sérénité ces moments difficiles en assistant à l'effondrement des autres marchés, si on avait imprudemment engagé la Banque de France, notre Caisse des dépôts, nos caisses d'épargnes dans tous les rôles qu'on a eu ainsi tour à tour la prétention de leur faire jouer.

Quant au second projet, à savoir, la création d'une banque d'exportation au capital de 25 millions, je regrette de penser, contrairement à l'avis de mon ami Périer, qu'il ne paraît pas viable. Je ne conçois pas l'existence d'un établissement dont la première fonction consisterait à ouvrir des crédits en blanc ; et ce n'est pas avec l'escompte du papier, surtout du papier à long terme sur l'étranger exigeant l'établissement de succursales coûteuses ou l'intermédiaire de correspondants étrangers qu'on réaliserait des bénéfices permettant de distribuer des dividendes aux actionnaires de la banque projetée.

Or, il ne suffit pas seulement d'affirmer qu'elle serait une aide précieuse pour le commerce, il faut la constituer avec des actionnaires et des souscripteurs, il faut qu'elle vive, qu'elle gagne de l'argent et qu'elle soit payante.

Au surplus il n'est pas prouvé que cet instrument fasse défaut à un tel degré.

Il ne faut pas croire que nous manquons de bonnes

banques au Mexique, en Amérique du Sud, succursales de nos grands établissements ou filiales de maisons dans lesquelles nous avons des intérêts.

Et la vérité est qu'au lieu de chercher une panacée dans une création nouvelle, il serait préférable de trouver un remède dans une autre direction, à savoir dans une orientation un peu différente du rôle de nos établissements de banque et plus loin qu'eux dans nos mœurs mêmes. Il est évident, disait M. Doumergue, il y a quelques mois que nos grands établissements financiers se sont adaptés à une politique qu'il fallait faire dans notre pays qui était à la fois si abondant en argent et si pauvre en initiatives et en énergies.

Nous assistons depuis dix ans à l'exode des capitaux français vers l'étranger, véritable révocation nouvelle de l'Edit de Nantes dans le domaine économique et on ne construit presque plus de nouvelles fabriques en France.

Dans une conférence faite à la chambre de commerce de Nancy, un professeur agrégé à la faculté de droit de cette ville, M. Lucien Brocard, a analysé avec beaucoup de netteté les causes du mal.

La première est notre tendance à la centralisation dans le domaine financier comme dans tous les autres, même dans celui de l'organisation des retraites ouvrières qui prend la forme d'un établissement central unique où viennent s'engouffrer les centaines de millions fournis par l'Etat, les ouvriers et les patrons.

Elle a eu pour conséquence la disparition et l'affaiblissement des banques locales qui servaient d'in-

termédiaires entre les capitalistes et les industriels de la région et la création à leur place de grandes Sociétés centralisées, non pas comme en Allemagne sous la forme de fédération des banques locales existantes dont l'autonomie a éte respectée; mais par élimination et absorption avec un pouvoir central qui confisque à son profit toute initiative.

A dire vrai, c'est peut-être par ce seul fait que les banques allemandes ont pu prêter au commerce un si puissant appui. Les anciennes banques régionales allemandes en conservant leur personnalité ont pu se solidariser avec une industrie locale qu'elles connaissaient de longue date ; lui fournir des services de caisse, d'escomptes jusqu'à la commandite et la participation à leur direction : chacune avec une orientation particulière ; la Dresdner Bank, par exemple, s'intéressant plus particulièrement aux houillères, la Deutsche Bank aux entreprises électriques, la Disconto à celles de transport.

Il en est de même en Angleterre avec cet avantage qu'on y a mieux observé la distinction entre les banques de dépôt rigoureusement tenues aux opérations de crédit à court terme et les banques d'affaires régionales soutenant l'industriel et se solidarisant avec lui.

En regard, les banques françaises donnent le spectacle de grands établissements centralisés, admirablement organisés, d'ailleurs, mais banques de dépôt et qui ne peuvent prêter à l'industrie qu'un concours timide, craignant de s'engager avec elle par des avances à long terme ; se développant par succur-

sales, obéissant au mot d'ordre ou à l'inspecteur de Paris ; remarquablement outillés pour les services de caisse, de garde, d'escompte, services purement mécaniques, mais sans attaches avec l'industrie régionale, sans souci de discerner des capacités, de découvrir des sources de richesses nouvelles, sans racines dans le pays.

Aussi voyons-nous nos grandes banques se spécialiser dans les opérations de la première catégorie, c'est-à-dire de dépôt et négliger les secondes.

Il est encore un point qui appelle des observations; c'est la facilité avec laquelle les grands établissements, dédaignant les valeurs industrielles françaises, ont accueilli et fait prendre à leur clientèle les valeurs étrangères. Voilà peut-être la véritable cause, la cause primordiale, essentielle, de la diminution de notre fabrication et de notre expansion industrielle et tous les économistes ne la résument pas mieux que les propos qu'on entend trop souvent dans la bouche du chef d'agence d'un établissement s'adressant à un client :

« Les valeurs industrielles françaises, il ne faut pas y « toucher ». Et ceci dit, on porte aux Etats étrangers, suisses, norvégiens, danois, sud-américains, aux grandes entreprises étrangères des capitaux que nos producteurs français utiliseraient si on en mettait une partie à leur disposition. On a émis en le convertissant un emprunt japonais primitivement contracté avec l'Angleterre sans s'inquiéter de savoir si les Japonais passent leurs commandes en France ou à l'étranger. Je ne veux pas

aller trop loin, je sais que le gouvernement s'en préoccupe ; il a envoyé tout récemment aux grandes banques des recommandations expresses à cet égard ; il leur a demandé de ne plus s'engager à l'avenir avec un État étranger sans lui en avoir référé ; mais combien négligent encore ces recommandations. C'est cette politique regrettable qui lèse le plus directement nos intérêts commerciaux et c'est la fissure par laquelle s'écoulent au dehors les forces vives du pays.

Tel est, brièvement résumé, l'ordre des faits qui ont dirigé l'orientation de nos grandes banques et les ont détournées des intérêts de notre commerce extérieur.

Mais il est juste aussi de reconnaître que non seulement cette politique de centralisation était inspirée par nos mœurs, mais encore que cette organisation a fourni à notre système financier une sécurité et une stabilité qu'on ne trouve pas au même degré en Allemagne. Comme l'a dit dans une discussion toute récente de la Société d'Economie politique M. d'Eichtal, la division des fonctions des banques qui existe en France entre les banques de dépôt et les banques d'affaires ne représente pas un état de dégression mais un état de progression que l'Allemagne pourrait imiter. Aussi ne faut-il pas trop compter que nos grands établissements, banques de dépôt, se départissent de leur réserve à l'égard du commerce extérieur en ce qui touche l'escompte à long terme, sauf peut-être par le développement des crédits par acceptations, comme cela se fait en Angleterre.

Le problème est donc complèxe. On doit à notre avis en chercher la solution dans le développement des banques d'affaires. Nous en comptons déjà quelques-unes ; il conviendra d'en augmenter le nombre et l'importance. On la trouvera en second lieu dans une politique plus active de nos ministères des Affaires étrangères et des Finances à l'égard de nos intérêts financiers et industriels à l'extérieur.

Notre argent fait aujourd'hui notre force ; or il s'écoule au dehors par le canal de 4 ou 5 établissements et il devrait exister entre le gouvernement et ceux-ci des rapports suivis et étroits.

Je voudrais quand un établissement reçoit une proposition d'emprunt du Brésil ou de la Chine que son premier soin fût de se rendre aux Affaires étrangères ou aux Finances, et là on lui tiendrait ce langage : Nous ne demandons qu'à vous aider en ouvrant à l'Etat en question le marché français, mais précisément nous avons en suspens avec le Brésil ou la Chine telle affaire en cours, telle réclamation non réglée, telle commande de matériel en souffrance et, donnant donnant, vous aurez le bénéfice du marché français si vous nous accordez satisfaction.

Je sais bien que ces rapports existent, c'est entendu, mais trop souvent c'est quand l'affaire est conclue, que l'établissement financier s'est déjà engagé qu'on en prévient le ministère et si on n'obtient pas la cote officielle on se rejette sur le marché en banque.

Faut-il ajouter que ces tractations ne sont peut-être pas toujours conduites avec une complète bonne volonté et un désir commun d'arriver au même but.

J'ai parlé tout à l'heure du grand rôle réservé aux attachés commerciaux et j'ai laissé de côté une objection qui a été faite souvent ; s'ils ne valent rien ils ne rendront pas de services, s'ils sont bons ils quitteront bien vite la carrière pour entrer dans les affaires.

En vérité, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de se féliciter de cette tendance. Bien mieux, je voudrais l'encourager davantage encore, voir le monde des Affaires étrangères et celui des banques se pénétrer plus intimement, de même que je demandais tout à l'heure l'établissement de relations directes et personnelles entre le consul et le commerçant ; laisser quelques-uns de nos consuls connaissant bien l'étranger se répandre dans les banques et les grandes entreprises ayant des intérêts à l'étranger, dans les services financiers ou de contrôle de nos emprunts, au Maroc, au Siam, en Orient ; prenant des places, introduisant des idées et des vues nouvelles ; et à ces missions, je convie les élèves de l'École des Sciences politiques. Car celle-ci peut obtenir beaucoup, en répandant à la fois dans les postes consulaires, dans les finances et dans les grandes entreprises commerciales, industrielles ou financières ses anciens élèves, s'estimant et s'appréciant par la communauté d'origine et des connaissances acquises sur les mêmes bancs, s'entr'aidant dans les affaires financières et extérieures comme les anciens camarades de l'École Polytechnique savent se prêter un mutuel appui dans les postes techniques.

Pour terminer enfin, mon vœu serait de vous voir travailler à faire en sorte que le mouvement qui se dessine depuis dix ans et dont j'ai essayé de saisir les manifestations dans le corps de nos consuls, dans nos chambres et offices de commerce, dans les appels du commerce au crédit des banques se généralise et produise dans nos mœurs et dans notre enseignement une évolution définitive ; que l'on voie les énergies industrielles et commerciales se développer ; les hommes de valeur s'adonner aux affaires, les fils continuer l'industrie de leur père et alors les banques elles-mêmes apprécieront que ces entreprises sont dirigées par des hommes de volonté et le crédit leur viendra. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs[1],

J'ai accepté avec un vif empressement l'honneur qui m'était proposé de me rendre ce soir au milieu de vous, dans cette grande et illustre maison.

L'École libre des Sciences politiques a rendu, rend chaque jour, et elle est destinée à rendre dans l'avenir, les plus précieux services à notre pays. Pour en connaître l'étendue il suffit de feuilleter les annuaires du Parlement et de nos grands services publics. On y retrouve, à chaque page, les noms de vos maîtres, et des anciens élèves de cette école.

Le sujet même que M. Charpentier a choisi constituait pour moi une attraction particulière. A coup sûr, le commerce extérieur, son développement, est une question digne d'intéresser tous les hommes politiques ; à plus forte raison donc, un ancien ministre du Commerce, et, d'une façon plus générale, tous les bons Français que passionnent la grandeur et la prospérité de leur pays. Et, pour traiter ce sujet, nous avions la chance d'avoir un conférencier que je connais de longue date et qui, par les fonctions qu'il a exercées, par les affaires où il vit, était tout préparé à vous parler de ces questions avec la compétence, la précision et l'autorité que

[1] Discours prononcé par M. Millerand, le 3 avril 1908.

vous avez si justement applaudies tout à l'heure. (*Applaudissements*.)

« L'organisation du commerce extérieur de la France et les agents de son développement », c'est en ces termes que M. Charpentier a formulé le sujet de sa conférence.

On peut dire que le problème est bien posé, ce qui est la première condition pour le bien résoudre.

Quel est le premier facteur de ce problème : l' « Organisation du commerce extérieur » ? Si pour faire un civet il faut un lièvre, pour faire du commerce, et du commerce avec l'étranger, il faut d'abord des commerçants et des industriels qui aient à la fois l'habitude et le goût de regarder au dehors. De sorte que la première question à résoudre pour développer le commerce extérieur comme nous le souhaitons tous, c'est l'éducation du commerçant et de l'industriel.

Eh bien, les conditions générales du monde ont très heureusement contribué, dans ces dernières années particulièrement, à tourner les esprits vers le dehors et à nous sortir, un peu plus que nous n'en avions l'habitude, du cercle trop limité où nous aimions rester confinés.

Le développement des transports et des sports a contribué à cet heureux résultat : on va plus vite, par conséquent plus loin. Et quiconque a franchi la frontière et s'est trouvé au milieu d'hommes de même éducation, de même civilisation, qui pourtant étaient séparés de lui comme par un fossé infranchissable parce qu'ils ne parlaient pas la

même langue, celui-là a éprouvé sans doute ce sentiment d'humiliation auquel, quant à moi, je n'ai pas échappé.

Nous nous sommes alors promis d'épargner à nos enfants cette humiliation, et la promesse a été tenue. Il suffit, comme on vous le disait tout à l'heure, de regarder autour de nous pour constater que la connaissance des langues étrangères fait chaque jour des progrès incontestables.

A ces commerçants, à ces industriels qui se forment, il faut offrir au dedans une organisation capable de les aider, au dehors des agents aptes à les seconder.

On vous a rappelé quels sont les principaux éléments qui caractérisent l'organisation intérieure.

Je suis reconnaissant à M. Charpentier des termes dans lesquels il a parlé de l'office du commerce extérieur créée par mon prédécesseur, M. Boucher, et de son éminent directeur M. Collin-Delavaud. Et tandis qu'il vous entretenait de ce « Moniteur du Commerce », si digne d'être connu, je me rappelais les semaines où je le recevais au Ministère, où je le lisais, où j'y trouvais des rapports de premier ordre de nos consuls. J'ai bien souvent déploré que ces renseignements si intéressants, si utiles, fussent pour ainsi dire perdus, enterrés dans des bibliothèques, d'où ne les exhumaient que de trop rares lecteurs.

Eh bien, je ne sais si je me trompe, mais il me paraît que M. Charpentier a trouvé le moyen pratique de rompre ce sortilège et de faire que ces renseignements, que ces trésors d'informations parvinssent à

ceux pour lesquels ils ont été rassemblés : c'est de créer précisément entre la masse de nos négociants et ce réservoir de renseignements, des intermédiaires susceptibles de mener y puiser ceux qui ne le connaissent pas encore. Les secrétaires des Chambres de commerce pourraient, en effet, rendre à ce point de vue les services plus sérieux.

A côté de l'Office du Commerce extérieur, qui peut rendre beaucoup plus de services encore, il convient de saluer ces Chambres de commerce françaises à l'étranger, qui sont pour nos agents et pour nos commerçants de si précieux auxiliaires ; et aussi ces conseillers du commerce extérieur, surtout ceux établis à l'étranger, dont le rôle tend heureusement à grandir de jour en jour.

Aujourd'hui même je recevais deux bulletins publiés par le Comité du Commerce extérieur, et j'y voyais qne le comité a décidé de faire paraître à des périodes régulières, tous les mois, ce bulletin où à chaque page se lisent les renseignements les plus utiles, les plus pratiques et les plus actuels. Voilà donc, au point de vue de l'organisation intérieure, tout un ensemble d'organes qui peuvent et doivent rendre de vrais services à notre commerce extérieur. Aussi bien, et M. Charpentier vous le disait, si l'on jette les yeux sur nos dernières statistiques, on s'aperçoit que les résultats de notre commerce à l'exportation comme à l'importation. sont pour nous donner confiance. Sans doute la progression n'est pas ce qu'elle devrait être ; elle est de beauconp inférieure à celle de quelques-uns de nos rivaux ;

tout de même nous n'avons pas à être trop mécontents ; un des vôtres, M. Lecarpentier, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, me faisait le plaisir de m'envoyer il y a quelques semaines un volume — véritable petit chef-d'œuvre de vulgarisation — dans lequel se trouvent présentés, sous l'aspect le plus aisé et le plus agréable, les résultats qu'on vous rappelait tout à l'heure.

Nous n'avons donc pas à perdre confiance, au contraire. Mais il faut à cette organisation intérieure, qui contient déjà les éléments essentiels, joindre ce qui est plus indispensable encore au développement de notre commerce extérieur : je veux dire des agents préparés à l'aider, ayant le goût et la volonté de le faire.

Voulez-vous me permettre de m'arrêter un instant, bien que M. Charpentier l'ait déjà fait, sur la plus récente création qui ait été imaginée dans cet ordre d'idées : il s'agit des attachés commerciaux. J'ai là l'exposé des motifs présenté par les ministres compétents à l'appui de ce projet. Un gage de succès de l'institution nouvelle, c'est qu'avant de créer officiellement les attachés commerciaux, on en a fait d'abord l'expérience.

La Chambre vient de voter, sans discussion (c'est souvent ainsi qu'on s'y prend pour faire aboutir les lois utiles) (*Rires*), le projet de loi sur les attachés commerciaux, et il est probable que le Sénat en fera bientôt autant.

Eh bien, ces attachés commerciaux qu'on va créer demain, existent déjà — ou du moins quelques-uns. — Et ce n'est pas seulement parce que nous avons

vu autour de nous nos rivaux les employer; mais parce que nous-mêmes en avons installé dans quelques postes, parce que nous en avons vu à l'œuvre, comme M. Périer — qui a rendu à Londres les services les plus éclatants —, qu'on s'est dit qu'une institution fonctionnant si bien ne pouvait que gagner à être généralisée.

Je ne voudrais pas être un prophète de malheur, et, dans ce concert unanime d'éloges, faire entendre une note discordante. Cependant je vous demanderai la permission de formuler de modestes réserves, non pas sur le programme qu'on trace à leur activité (il me paraît tout au moins bien conçu), non pas même sur le partage du monde auquel on a pensé. On ne propose de créer que six attachés commerciaux. Cinq d'entre eux auraient pour rayon d'action, respectivement :

La Grande-Bretagne ;

Les États-Unis ;

La Chine et le Japon ;

Le Levant ;

Les États de l'Amérique du Sud.

Un sixième emploi serait confié à un agent résidant en France qui se rendrait en Europe là où on jugerait sa présence utile. Sans doute on peut penser que voilà pour un seul attaché, un bien grand cercle à parcourir. Je ne m'arrête pas à ces détails, parce que, comme le disait M. Charpentier, je craindrais, si tout de suite on créait beaucoup d'attachés commerciaux, que la création nouvelle n'allât à l'encontre du but qu'on se propose.

C'est sur un autre point que portera ma critique. Je vais proférer une hérésie, mais j'avoue que la distinction classique entre la carrière diplomatique et la carrière consulaire m'apparaît comme purement artificielle. Or la création nouvelle paraît destinée à souligner davantage encore cette distinction en rattachant, pour partie, les nouveaux attachés à un autre ministère que celui du quai d'Orsay. M. Charpentier disait tout à l'heure : « On va me trouver trop Affaires étrangères » ; eh bien, l'ancien ministre du Commerce que je suis est, dans la circonstance, beaucoup plus « Affaires étrangères » que lui. Je regrette en effet que ce ne soit pas le ministère des Affaires étrangères qui ait seul la haute main sur les nouveaux agents et voici pourquoi.

D'abord parce que, en administration comme en politique, on n'obtient généralement pas de très bons résultats quand un même service dépend de deux ministères : ou bien ni l'un ni l'autre ne s'en occupent, chacun attendant que l'autre veuille bien faire son ouvrage ; ou tous les deux s'en occupent à la fois, ce qui est plus dangereux encore, parce que, les deux influences se contrariant, les agents, tiraillés en sens contraire, s'en tirent en ne bougeant pas. (*Rires.*)

En administration, comme en affaires, la première condition, à mon sens, si l'on veut aboutir, c'est qu'il n'y ait qu'une seule direction.

Par conséquent, je préférerais de beaucoup que les agents commerciaux n'eussent à répondre de

leurs actes qu'au ministre des Affaires étrangères et à ne recevoir d'instructions que de lui.

Il est vrai qu'on dira : Si vous voulez retirer le commerce extérieur au Commerce, que lui restera-t-il ? (*Rires.*)

Ce n'est peut-être pas une bonne méthode, pour constituer des administrations publiques, que de s'attacher au nombre de directions minimum pour former un ministère, plutôt qu'aux raisons de méthode qui commandent la réunion de certains services dans une même main. Et si je me permettais de faire une incursion sur un domaine qui n'est pas le mien ce soir, je dirais qu'à mon avis on a commis une faute capitale le jour où on a séparé le Commerce du Travail, et que s'il fallait (ce qui est tout à fait mon avis) donner à un ministère le titre de ministère du Travail pour bien indiquer quelle place doit tenir aujourd'hui, dans les esprits, la préoccupation des questions du travail, ce n'est peut-être pas une très heureuse combinaison que de planter l'une en face de l'autre, se regardant en chiens de faïence, la maison des patrons et la maison des ouvriers. (*Applaudissements.*)

Je ferme la parenthèse et je reviens à mon sujet. Oui, je voudrais que ce fût le ministère des Affaires étrangères qui eût seul la direction et la responsabilité de l'institution nouvelle, pour la raison que je vous indiquais tout à l'heure et pour une autre aussi plus importante et plus grave encore. C'est très bien de créer des attachés commerciaux, mais à condition que l'ambassadeur ne s'imaginera pas

que parce qu'il a un attaché commercial il n'a plus, lui, à s'occuper des questions commerciales. Il faut au contraire — et c'est ce que je signalais d'un mot tout à l'heure en déplorant la division trop tranchée entre la carrière diplomatique et la carrière consulaire — il faut, à mon sens, que, de même que dans la politique intérieure, nous donnons aujourd'hui de plus en plus la première place aux questions sociales, dans notre politique étrangère les questions économiques prennent la place prépondérante, parce que, en réalité, ce sont celles-là qui sont les plus graves. Nous l'avons vu il n'y a pas très longtemps, le jour où, à propos ou sous le prétexte d'intérêts commerciaux, nous nous sommes trouvés à deux doigts des plus redoutables complications.

Aujourd'hui c'est pour la domination économique que luttent entre elles les nations. Au fur et à mesure que par le progrès même de la démocratie, les considérations et les intérêts dynastiques, qui avaient autrefois une importance capitale, tendent à s'atténuer et à s'effacer, les raisons d'ordre économique prennent une place de plus en plus considérable.

Si bien qu'à mon sens, c'est un médiocre ministre, c'est un mauvais ambassadeur, que l'ambassadeur ou le ministre dont la préoccupation principale n'est pas la préoccupation et la connaissance des intérêts économiques. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi, en applaudissant à la création des attachés commerciaux, je supplie que l'on ne les écarte pas de la maison qui est et qui doit rester la

leur, de la maison du quai d'Orsay où par leur présence ils doivent contribuer à faire prédominer cet ordre de considérations dont je parlais à l'instant.

Et, laissez-moi le dire, ce n'est pas seulement au point de vue spécial du développement de notre commerce que je souhaite voir les questions économiques prendre la place qui leur revient dans notre politique étrangère : on parle beaucoup — et on a raison — de la paix, des conditions qu'il faut réaliser pour la maintenir. On a fait les efforts les plus dignes d'éloges pour éloigner de nous l'horrible perspective d'une collision entre peuples. Le meilleur moyen d'écarter les chances de guerre est précisément d'appliquer l'attention des peuples et de ceux qui les représentent aux objets de la paix, et de tourner de plus en plus les préoccupations de nos diplomates vers les questions économiques, vers ces conventions internationales techniques, industrielles, commerciales, sociales, chaque jour plus nombreuses et plus complexes. En ce faisant, nous servirons la cause générale de la paix, en même temps que l'intérêt particulier de notre pays. (*Applaudissements.*)

S'il est vrai que la marchandise suit le pavillon, l'influence suit la marchandise. Nos commerçants, nos industriels, n'exportent pas seulement leurs produits : avec leurs produits ils exportent aussi les idées, le génie de notre race. C'est la seule manière dont nous voulions aujourd'hui les porter au dehors. Nous ne pensons plus, heureusement, à imposer par la force à personne nos conceptions personnelles ;

nous ne demandons qu'à garder dans la paix le rang qui nous appartient.

Pour maintenir notre rang et notre influence, faisons appel à nos commerçants et à nos industriels ; ouvrons-leur la voie ; en leur frayant la route, ce n'est pas seulement à leur prospérité que nous travaillons, c'est à la fortune, à la grandeur même de la France. (*Applaudissements.*)

V

LES FORCES NOUVELLES EN FORMATION

DANS L'AFRIQUE DU NORD

CONFÉRENCE DE M. DE PEYERIMHOFF

MAITRE DES REQUÊTES HONORAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

DISCOURS DE M. ROUME

ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Messieurs[1],

Je tiens d'abord à remercier votre bureau et en particulier votre Président, mon ami de vieille date, M. Delatour, d'avoir songé à m'appeler parmi vous. C'est en effet pour moi une vive satisfaction, en même temps qu'un honneur dont je ressens tout le prix, de me trouver à cette place dans cette maison que j'ai traversée un peu comme un oiseau de passage, il y a bien longtemps déjà, à l'époque où votre École n'était pas l'École de la rue Saint-Guillaume mais l'École de la rue des Saints-Pères.

Notre conférencier d'aujourd'hui, M. de Peyerimhoff est tout à fait des vôtres, et depuis moins longtemps, heureusement pour lui. Je n'ai pas besoin de vous le présenter : aussi bien l'œuvre si importante, si intéressante à laquelle il s'est attaché pendant près de sept ans parlerait pour lui, s'il en était besoin. Tous ceux qui ont à cœur la grandeur et l'expansion de la France connaissent cette œuvre, et tous aussi ont déploré que les circonstances ne lui aient pas permis de la continuer pendant de longues années encore.

Quoi qu'il en soit, M. de Peyerimhoff est à l'heure

1. Allocution prononcée par M. Roume le 15 mai 1908 à l'ouverture de la séance.

actuelle un de ceux qui connaissent le mieux l'Afrique du Nord, qui peuvent le mieux en parler et parler des forces nouvelles qui s'y forment, puisqu'il a été un de ceux qui ont le plus contribué à éveiller ces forces en formation, et je m'empresse de lui donner la parole (*Applaudissements*).

Messieurs[1],

Il y aura dans quelques jours soixante-dix-huit ans, le dey Hoceïne remettait Alger au général de Bourmont[2]; il s'en est écoulé un peu plus de vingt-sept depuis que le traité de Kassar-Saïd a confié au gouvernement français le protectorat tunisien[3]; en voici à peine quatre que l'accord franco-anglais nous a reconnu au Maroc une situation analogue à celle de l'Angleterre en Egypte[4].

De ces trois événements, aucun, pas même le premier, n'a été tenu pour vital au moment où il a été connu. Des centaines, des milliers d'autres ont plus fortement attiré l'attention, ont retenu plus longtemps l'opinion publique. Qu'on ne s'y trompe pas, ils sont de tout premier plan. Peut-être après tout valent-ils moins par eux-mêmes que comme les signes manifestes et les points d'attache d'un triple et même effort dont les chances sont bien fortes pour que le recul de l'histoire le fasse apparaître, avec la perte de l'Alsace-Lorraine, et, dans un autre

1. Conférence faite par M. de Peyerimhoff, le 15 mai 1908.
2. 5 juillet 1830.
3. 12 mai 1881.
4. 8 avril 1904.

sens, comme le fait le plus important de l'histoire nationale dans la période qu'il couvre.

Cet effort, la diversité des circonstances et le manque de suite dans les volontés, le font voir heurté, discontinu, coupé de retards et même de reculs. Ce n'est qu'une apparence. Malgré cette apparence, il n'a jamais cessé un seul instant de s'exercer à travers les contradictions, les indécisions, les découragements individuels et collectifs, révélant ainsi, à le bien voir, la régularité, la force et dans une certaine mesure l'inconscience même des lois physiques.

Après en avoir sommairement considéré l'objet, nous verrons les transformations apportées à son contact dans les possibilités latentes de l'Afrique du Nord ; quelles forces nouvelles, forces économiques, forces politiques, forces ethniques s'y tendent aujourd'hui et dans quel sens.

Lorsque celles-ci nous seront apparues non seulement dans leur réalité présente, mais avec les prévisions qu'elles autorisent, lorsque nous aurons mesuré les réactions qu'elles pourront exercer sur la vie nationale, peut-être nous rendrons-nous mieux compte de ce que le mouvement qui nous a poussés vers l'Afrique du Nord a eu d'impératif, et de l'importance aussi de la tâche entreprise.

*
* *

De tous les mobiles qui, en 1830, ont mené le gouvernement de la Restauration à l'expédition d'Alger, le plus étranger était certainement le

désir de faire de la Régence une colonie française.

On voulait venger les injures répétées à notre prestige, extirper la piraterie barbaresque, braver l'Angleterre, faire diversion aux difficultés intérieures. Cela et point autre chose.

Héritière de la conquête en même temps que du pouvoir, la monarchie de Juillet s'en montra la plus embarrassée du monde. L'esprit public n'eut pas supporté une évacuation immédiate, l'entente cordiale à sa première aurore eut souffert d'opérations énergiques. Le gouvernement retire la moitié des effectifs et se tait. L'opinion est hésitante et plutôt favorable, le Parlement occupé ailleurs et plutôt mal disposé. Les passions encore chaudes de la crise politique font rage. Et, moins certes, pour les rappeler en eux-mêmes que pour marquer des précédents qui seront repris, voici des spectacles assez tristes : de Bourmont, maréchal de France, qui avait ses quatre fils au feu et qui en a perdu un sous ses yeux, qui a pris Alger, qui a signé pour la France la capitulation, doit s'enfuir en proscrit sur un bateau étranger en partance pour l'Espagne. L'état-major et l'intendance sont ouvertement accusés de pillage; il court les légendes les plus déshonorantes sur les trésors volés de la Kasba. La presse les accueille et l'opposition s'en empare. L'Algérie étant censée avoir pour elle le Gouvernement a contre elle les adversaires de celui-ci, ceux de droite comme ceux de gauche. Hommes de guerre, fonctionnaires, gens d'affaires, tous ceux qui s'en occupent ont leur part de coups et de soupçons.

Quatre ans se suivent de tâtonnements qui n'arrêtent pas cependant l'inévitable marche en avant. Six généraux en chef se succèdent; ils quittent la Régence usés et diminués. Moins pour s'éclairer que pour se couvrir le Gouvernement y envoie en commission des représentants notoires des deux chambres. Après trois mois d'une inspection sans bienveillance, la Commission d'Afrique se prononce pour le maintien de l'occupation, moins frappée, semble-t-il, de l'intérêt national qui s'attache à l'œuvre entreprise que du point d'honneur qui commande de ne la point laisser.

Ce n'est qu'en 1834[1] qu'on parlera officiellement des possessions françaises d'Afrique et qu'on leur donnera un Gouverneur général. Ce n'est qu'en 1835 — les rapports décidément aigris avec l'Angleterre — que le président du Conseil, Guizot, déclarera solennellement que la France, victorieuse de la Régence, entend garder sa conquête.

Parole inutile ; un an ne s'était pas passé après la capitulation qu'Alger comptait une population civile de 7000 européens. En 1832, il faut refuser le débarquement aux immigrants dénués de ressources. En 1835, par dessus les lignes du Sahel, les premiers colons devancent nos soldats sur les marchés de la plaine. Aucun gouvernement n'eût été en état d'ordonner l'évacuation.

Dès ce moment la marche des choses se prononce avec un automatisme qu'on retrouvera constant

1. Ordonnance du 22 juillet 1834.

au cours des évènements. Chaque succès de nos armes ou de notre colonisation hâte comme de juste la pénétration ; chaque insuccès la précipite aussi et souvent plus avant par la réaction défensive et finalement débordante qu'il provoque. Le premier échec devant Constantine fait doubler le corps expéditionnaire. La catastrophe de novembre 1839 qui, devant les chevaux des Hadjoutes, balaie dans le feu et dans le sang la colonisation de la Mitidja, force le Gouvernement à adopter le système de l'occupation progressive et méthodique. Et une Némésis à la fois ironique et bienveillante — ce ne sera pas la seule de cette histoire — assure la première place, et comme conquérant et comme colonisateur, au signataire du déplorable traité de la Tafna, à ce même Bugeaud qui, trois ans avant, à la Chambre et dans les Conseils, se prononçait dans les termes les plus décourageants sur l'avenir de l'Algérie.

Peu importent désormais les critiques de l'opposition, la nervosité de l'opinion, les désirs impérieusement pacifiques du Gouvernement. Il n'est pas maître, personne n'est maître des évènements. Abd-el-Kader nous entraîne jusqu'à l'Isly. Pour en finir avec Bou-Maza il faut conquérir la Kabylie. Efforts heureux d'ailleurs et qui nous garantissent, à peine faits, une situation très supérieure à celle que les combinaisons souhaitées un moment comme les plus favorables nous eussent laissée.

Qui donc le disait, on ne fait pas Charlemagne comme on veut ; cette formule qui n'a jamais été plus

juste qu'en matière coloniale. La tentative singulière de Napoléon III d'arrêter la colonisation aux frontières d'un empire arabe en est une vérification de plus. La volonté impériale mécontente la colonie et ne s'en fait pas obéir. Parallèlement la substitution de la politique des grands travaux à celle du peuplement aboutit avant la chute même de son auteur à la restitution inévitable de celle-ci.

Bien plus. Voici que la pire des catastrophes nationales est pour l'œuvre nouvelle une nouvelle cause de développement et de succès. Du deuil des provinces perdues naît aussitôt la pensée d'en reconstituer d'autres et qui soient aussi françaises. Les dix ans qui suivent 1871 marquent au point de vue du peuplement français et de la mise en valeur une période héroïque à peine seconde au Gouvernement de Bugeaud.

Depuis, comme pour un de ces organismes sains auxquels toute occasion est bonne de se développer, il semble que chaque secousse inquiétante ait apporté avec elle le remède et finalement le progrès. L'insurrection tunisienne vaut à la colonie le chemin de fer de Tebessa, l'insurrection du Sud-Oranais celui d'Aïn-Sefra, double et utile instrument de pénétration et de mise en valeur. Le phylloxera qui ravage le vignoble métropolitain attire à l'Algérie des millions en quête de placement et des milliers de bras anxieux d'emploi. Il n'est pas jusqu'à la crise antisémite, si triste par instant qui n'ait eu son rôle, et déterminant, dans le geste à la fois intelligent et heureux de la métropole, émancipant

la colonie au point de vue administratif et budgétaire [1].

*
* *

Cette série de phénomènes, voici que cinquante ans après, avec moins de relief heureusement, avec moins d'éclat aussi, la Tunisie les déroule à son tour sous nos yeux.

La condition du pays et notre propre expérience nous y promettaient d'avance une pénétration plus facile. La conquête de l'Algérie a exigé vingt-sept ans, coûté 60 000 hommes et 3 milliards de dépenses militaires. Une mauvaise gestion administrative et notamment la maladroite et décourageante confusion des dépenses et des recettes de la colonie dans le budget métropolitain a fait joindre à ce formidable débit 1 700 millions d'excédents des dépenses civiles sur les recettes. Bénéfices immédiats et tangibles d'une compétence chèrement achetée, l'expédition tunisienne ne représente que 45 millions, sept mois, deux campagnes et 728 hommes. En dehors d'une garantie d'emprunt qui n'a jamais joué, des frais de notre division d'occupation et de la garantie du Bône-Guelma, le budget tunisien ne nous a jamais rien coûté.

A cela près que d'analogies. Les trois ans d'atermoîments entre le coup d'éventail et l'expédition d'Alger, on les retrouve entre le Congrès de Berlin

1. Décrets du 23 août 1898 instituant les délégations financières. Loi du 19 décembre 1900 organisant le budget spécial.

qui nous apporta avec la levée de l'hypothèque anglaise les encouragements allemands et le débarquement à Bizerte. Pour lever les hésitations, il fallut, en 1830, l'ultime et grossier affront de Hoceïne faisant canonner en plein port d'Alger le vaisseau qui emmenait le parlementaire français ; il faut, en 1881, le soulèvement de Kroumirie et l'outrecuidance aveugle du bey Si Saddok et de Mustapha Ben Ismael. L'effort militaire accompli et le premier succès obtenu, cette fois comme il y a cinquante ans, le Gouvernement semble effrayé de son initiative et procède à des retraits d'effectifs si prématurés qu'il lui faut aussitôt après renvoyer des renforts et paraître refaire une nouvelle expédition. Tantôt colère et tantôt enthousiaste, l'opinion de 1830 est passée en 1881 au ton ironique ; elle n'est pas devenue bienveillante ; dès le premier jour les Kroumirs fournissent les jouets d'enfants et les couplets de revue, on sourit au nom du général Farre et du général Forgemol ; sur M. Roustan ce sont des légendes aussi injurieuses qu'injustes.

Au Parlement la majorité est indifférente et l'opposition — les oppositions — aussitôt hostiles. M. de Mun remplace Berryer dont il a l'éloquence haute et ornée ; mais aux lieux communs bourgeois et aux réserves bougonnes d'un Dupin, voici qu'ont succédé la verve âpre et la pointe agressive de M. Clemenceau. A cinquante ans de distance on se répète encore et d'un extrême à un autre de la Chambre on demeure d'accord. Ce sont les droits du Parlement méconnus, de louches spéculations couvertes par

une ruineuse aventure, une distraction aussi coupable que dangereuse au milieu de nos préoccupations extérieures ; nos amis froissés, — c'est de l'Italie qu'il s'agit —, et nos ennemis satisfaits, — c'est à l'Allemagne qu'on songe.

En tant qu'elles visent le Gouvernement organisateur de l'expédition tunisienne, ces attaques réussissent. Lorsqu'au retour des élections de 1881 le ministère Ferry se représente devant les Chambres il faut quatre jours d'une discussion aussi confuse que peu honorable, il faut l'intervention personnelle et favorable de Gambetta pour aboutir à un ordre du jour sur lequel le Gouvernement ne peut d'ailleurs que se retirer [1]. Mais le protectorat demeure. Dès ce moment l'importance des intérêts d'ordre financier, d'ordre économique et d'ordre politique engagés par nous en Tunisie rendait le recul impossible.

Vingt ans après, la pacifique et féconde transformation du pays, l'essor surprenant de son développement économique, l'inévitable détente des prétentions étrangères, la faveur, enfin, parfois excessive de l'opinion métropolitaine pour la Tunisie, devaient faire à ce tableau orageux un pendant singulièrement contrasté.

*
* *

1. Novembre 1881 : L'ordre du jour Gambetta : « La Chambre résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881 passe à l'ordre du jour » est voté par 355 voix contre 68 et 124 abstentions. Il ne contenait pas la formule de confiance au gouvernement.

L'affaire marocaine ne fait que se dessiner et ce serait une erreur de conclure de ces analogies profondes, à une parité de méthode que les circonstances n'imposent nullement. Pour avoir été très différente de la formule d'administration directe pratiquée en Algérie, celle du protectorat tunisien n'a pas été moins heureuse. Rien n'empêche d'en concevoir une autre plus souple encore, plus ouverte s'il est nécessaire, à l'abri de laquelle s'étendra notre inévitable hégémonie.

Mais comment se refuser le plaisir de noter dès aujourd'hui l'amusante répétition des symptômes. Le même battement de trois années sépare le traité de 1904 et le commencement de notre action ; et c'est encore le geste forcené d'autrui — dans l'espèce, le massacre de nos nationaux à Casablanca — qui emporte notre décision. Le croquemitaine diplomatique continue de surveiller à gros yeux nos gestes hésitants. Anglais en 1830, Italien en 1881, il est Allemand en 1907. Comme toujours dans une période d'indécision, nos intérêts réels et actifs se développent jusqu'à la prépondérance dominante ; en 1906, le commerce français par l'Algérie ou par mer représente 50 pour 100 du commerce extérieur total du Maroc. Les villes maritimes de l'empire abritent deux fois plus de français qu'il y a trois ans.

Et cependant, dans la métropole que l'expérience algérienne et l'expérience tunisienne auraient pu à la fois calmer et instruire, l'opinion publique garde sa nervosité et son instabilité. Les mêmes oppositions s'efforcent de la soulever. C'est aujourd'hui M. Gau-

din de Villaine pour la droite. C'est M. Jaurès pour la gauche. Celui-ci dénoncera la spéculation internationale et celui-là le péril extérieur, tandis que les doctrinaires, employant comme toujours, leurs admirables ressources d'esprit à méconnaître tout mouvement puissant prêcheront une réserve impraticable et de maladroites abstentions.

Quant au Gouvernement, une de ces ironies qui feraient croire à un démiurge souriant, a voulu que le rôle de protagoniste de l'action nationale fût confié au même homme qui, avec le même lieutenant, dirigeait il y a vingt-sept ans les plus violentes attaques contre Jules Ferry, alors, et peut-être plus naturellement, titulaire du personnage.

Ce rôle, M. Clemenceau l'a assumé sans chaleur, on peut le croire, mais non sans courage. Avec la netteté de son esprit et le coupant de son caractère, il a même donné quelque chose de volontaire et de personnel à ce qui n'est, au fond — Carlyle l'aurait redit — que le dictamen impérieux d'une obscure et toute puissante immanence.

Mais, son gouvernement a fait comme les autres. Trop timide pour saisir les bonnes occasions — faut-il énumérer ici des fautes d'autant plus visibles qu'elles ont été commises contre l'avis, contre la proposition de nos agents — il a subi comme les autres, et comme les autres il paiera les mauvaises. Il les paiera peut-être de son existence — les ministères tombent sur la question d'Afrique —; il les paiera certainement de l'aggravation des dépenses, de l'énervement de l'opinion, de la lenteur et de

l'inélégance des solutions, si ce n'est pas en finale de pertes d'hommes plus lourdes ou de complications plus paralysantes. Mais quelque indécision et quelque petitesse que ses successeurs ou lui doivent apporter à l'œuvre entreprise, on peut hasarder sans crainte qu'ils ne feront ni ne consentiront rien de décisif contre elle.

Est-il indispensable de faire entrevoir les possibitités à la fois classiques et prochaines de l'affaire marocaine : une évacuation prématurée suivie d'incidents violents et d'expédition de renforts ; l'indifférence artificielle et puérile à l'égard de la politique intérieure du Maghzen rompue brusquement par les ravages tragiques d'une poussée de fanatisme ; l'intervention progressivement imposée par les circonstances au gouvernement français plus encore qu'au gouvernement marocain ; l'expansion des initiatives individuelles devançant l'action publique et la renforçant dès qu'elle se manifestera, et peu à peu, soit par lassitude d'une partie lointaine et ingrate, soit par le jeu de compensations offertes au gré des évènements, soit par résignation vis-à-vis d'intérêts nationaux de plus en plus prépondérants, la détente progressive des prétentions étrangères dans la mesure où elles ne reposeront pas sur des intérêts permanents et actifs ? Il n'en faut pas tant pour dégager jusqu'à l'évidence la concordance des symptômes dans les diverses parties de notre action africaine.

Elle décèle soyez-en sûrs un de ces grands courants naturels qui, tant qu'une catastrophe primaire ne les rompt point, emportent tout dans leur sens. Ici

même, avec une autorité et un éclat qui ne seront plus égalés, un Sorel nous a montré que consciemment ou non, par-dessus les combinaisons individuelles, au travers des divergences d'origine et d'inclination, sans souci des changements de parti ou même de régime, ils constituent les directives permanentes de la politique extérieure des nations. Nous touchons, Messieurs, une de ces directives permanentes de l'activité française.

* * *

Sur quoi s'exerce-t-elle?

Cette Afrique du Nord où elle nous pousse, que représente-t-elle effectivement?

En surface des immensités.

Lorsqu'en 1904 on a réparti entre l'Afrique Occidentale, l'Algérie et la Tunisie les territoires de l'Afrique française, on a attribué à l'Algérie environ 2 300 000 kilomètres carrés. La Tunisie semble dans ce partage recevoir une surface de près d'un million de kilomètres carrés. Quand au Maroc, les cartes lui en donnent au moins 600 000. Cela ferait en tout environ 3 900 000 kilomètres carrés, plus de 6 fois la superficie de la France.

Ne vous y trompez pas, il y a là dedans beaucoup de Sahara.

La partie de l'Algérie véritablement et pleinement comparable à la moyenne métropolitaine, ne dépasse guère, en plus ou en moins, le Tell, soit 140 000 kilomètres carrés, moins du quart de la France. La zone

similaire en Tunisie couvrirait environ 40 000 kilomètres carrés; quant au Maroc, il est certain que grâce à des conditions d'irrigation plus favorables et à la présence heureuse des hautes plaines atlantiques, on peut en attendre proportionnellement beaucoup mieux ; pour rester dans la même classification. une prévision de 180 à 200 000 kilomètres carrés paraît raisonnable.

L'ensemble ne dépasserait pas les deux tiers de la France.

On ne veut pas dire par là que le reste soit sans valeur. Il se prête plus ou moins à la vie pastorale, à telles cultures réduites ou hasardées de l'exploitation indigène, voire à la production minière. Mais au point de vue des possibilités économiques comme des possibilités ethniques, ces immenses espaces sont d'utilisation très inférieure et pour la plus grande part d'utilisation nulle.



Bons ou mauvais, ce n'étaient pas des espaces vacants.

Nous y avons trouvé des populations acclimatées, résistantes, auxquelles une demi-civilisation et une religion qui se révèle plus solide de prise que toutes les autres ont donné une ossature morale, et à défaut de lien patriotique une sorte de sentiment national.

Ces indigènes étaient, autant qu'on peut l'estimer, quelque 1 800 000 en Algérie, quelque 1 200 000 en

Tunisie; quant au Maroc, les évaluations sont aussi difficiles; en général elles semblent avoir pêché plutôt par excès que par insuffisance; il semble que le chiffre de 6 à 7 millions puisse être admis comme raisonnable.

Ce sont des Musulmans. Nous avons à faire à l'Islam; mais à un Islam géographiquement cloisonné, ethniquement hétérogène et que l'expérience montre dénué de cohésion à un point qui surprend.

Sans doute la communauté de religion suscite vis-à-vis de l'infidèle une commune et instinctive répulsion. C'est là un sentiment fort et capable, surtout lorsqu'il est éprouvé pour la première fois, d'entraîner de puissants et sérieux mouvements; nous venons de le voir encore dans les territoires Chaouia.

Est-il assez puissant pour créer une patrie commune, pour asseoir des ententes durables, pour déterminer la levée générale d'une race. Les faits, au moins ceux de l'histoire moderne, ne se sont pas prêtés jusqu'ici à cette hypothèse.

Jamais, ni par la force ni par la persuasion, le Maghzen marocain n'a commandé effectivement dans l'étendue totale du Maroc géographique. Jamais l'Odjak algérien ni le Beylik tunisien n'ont été obéis d'un bout à l'autre de leurs frontières. Jamais ni ici, ni là, nous n'avons eu, même en Algérie, au plus fort de l'autorité de l'émir, à compter avec une insurrection générale.

Il y faudrait deux choses : une communauté de race, une certaine préparation politique.

Or, au point de vue ethnique, l'Afrique du Nord

se présente comme le plus brassé peut-être de tous les mélanges, et comme une énigme à peu près indéchiffrable.

Quant au type politique et social des populations avant leur contact avec nous, le Maroc offre précisément ce que les naturalistes appelleraient une immense parcelle témoin.

Dans les villes une population de citadins de vieille date : commerçants avisés et quelquefois importants, légistes civils et religieux, à la fois jurisconsultes et casuistes, fonctionnaires d'hier ou de demain. Ils ont de la culture et de la finesse, une finesse scholastique et une culture médiévale. Xénophobes par doctrine, ils sont éducables par intérêt. Ils désirent garder ce qu'ils ont et si possible gagner davantage. C'est une excellente préparation à la vie moderne. Mais ils sont de petite santé, ont peu de caractère, moins d'enfants que les gens du Bled, en somme pas d'avenir ethnique. En dehors des relations d'affaires, ils nourrissent pour les tribus du voisinage — les sentiments des gens de Fez ou de Merrakech sont sur ce point ce qu'étaient ceux de Tlemcen ou de Tunis — des alternatives de dédain et de terreur, de dédain pour ces campagnards grossiers, de terreur pour ces pillards audacieux.

En pays arabe ou arabisé, qu'il s'agisse du plateau constantinois ou du Sahel tunisien, ou du Houz marocain, l'unité est la tribu sous l'autorité despotique, tempérée quelquefois par l'assassinat, d'un chef naturel ou désigné, mais appartenant en général à une famille considérable. C'est le régime

actuel des grands feudataires du royaume de Merrakech, d'un Mtougui, d'un Glaoni, d'un Goundafi.

En pays Berbère qu'il s'agisse de la Kabylie, ou du Riff, ou du Deren, ce sont de petites démocraties à la fois agricoles et guerrières, soit isolées, soit groupées en confédérations, où l'autorité appartient à des assemblées sous le contrôle de coutumes respectées; toutes, ombrageuses, excitables, toujours prêtes à la bataille et entre lesquelles des personnages religieux servent de médiateurs et de truchements.

Arabes et Berbères sont prolifiques ; mais la famine et la guerre compriment l'expansion naturelle de la race et ramènent périodiquement la population en arrière.

Ils sont très inégalement mais dans l'ensemble laborieux. Pourquoi cependant travailler plus qu'il n'est indispensable quand la sécurité n'est pas assurée ; lorsqu'on vend mal le surplus de la production, lorsque le riche est une proie pour le caïd ou le Maghzen. Conséquence : peu de commerce intérieur, et moins encore de commerce extérieur.

Le commerce extérieur de l'Algérie s'élevait à 7 millions en 1830 ; il a plus que centuplé.

Les 20 millions de la Tunisie en 1880 sont passés en 1907 à un chiffre décuple.

Les échanges extérieurs du Maroc ne représentent en 1906 que 84 millions. Ils sont, on le devine, susceptibles d'un énorme accroissement.

Quand au gouvernement central, qu'il s'agisse des anciennes Régences ou du Maroc actuel il n'a rien des fonctions d'innervation et de direction d'un gouver-

nement moderne. Non que son personnel soit dénué d'intelligence ni de tradition ; il a une intelligence tout en souplesse, des traditions d'un machiavélisme qui pour être grossier n'est pas inefficace. Mais toute son ambition ne va qu'obtenir de l'argent en percevant le plus d'impôts possibles, en nommant les grands chefs au plus offrant, en dépouillant périodiquement tel favori à la fortune trop rapide, tel feudataire imprudent ou malheureux. A ce régime d'impuissance et de démoralisation, il a des ressources très petites. Le dey d'Alger, en 1830, ne touchait guère plus de 3 millions de francs dans la Régence. Il ne restait en 1880 au bey de Tunis, défalcation faite des revenus administrés au profit de ses créanciers par la Commission financière, qu'un solde misérable de 6 millions de francs. Qui oserait dire que le revenu total d'Abd-el-Aziz atteint à ce chiffre?



Le premier résultat de ce travail de trois quarts de siècle en Algérie, d'un quart de siècle en Tunisie, c'est précisément d'avoir constitué ce qui manquait à l'une et à l'autre des Régences, ce qui manque encore au Maroc, ces organismes centraux qui sous la forme d'Administration publique, de Finances publiques, de Travaux publics, sont dans un pays neuf le facteur principal de transformation et de développement.

Dans les deux types si différents qu'ils représentent, le gouvernement général de l'Algérie et le gou-

vernement tunisien apparaissent également intéressants. Celui-ci, avec son allure fine et souple, élégant par origine, pittoresque par parti pris, et qui a su avec infiniment d'habileté préserver des formes respectables, improviser des nouveautés audacieuses, adapter librement les institutions françaises à une matière à la fois plus légère et plus diverse. Celui-là, longtemps engoncé dans la bureaucratie et la réglementation métropolitaines, opprimé jusqu'à l'annihilation par le régime des rattachements, réveillé depuis par celui de l'autonomie et qui, fortifié et assoupli, prend peu à peu conscience de son originalité, inaugure des méthodes nouvelles, tout en conservant la forte et traditionnelle organisation des grandes administrations françaises.

Une Minerve favorable — elle a étendu son geste jusqu'au Maroc — a voulu que les deux colonies aient été confiées, depuis une vingtaine d'années, à des hommes de qualités diverses mais presque toujours remarquables, et qui, sans y demeurer tout le temps que les Anglais les y auraient laissés, ont eu cependant celui de faire œuvre personnelle et durable [1]. Ils ont su grouper autour d'eux un ensemble de chefs de service, dont quelques-uns ont pu être tenus pour éminents, et dont le plus grand nombre ont acquis et consolidé dans leur spécialité une rare compétence. Il est permis de dire que, pour la tâche

1. De 1889 à 1908, l'Algérie et la Tunisie n'ont compté l'une que six gouverneurs généraux, l'autre que six résidents généraux dont un intérimaire. S'agissant de colonies françaises, cette constatation doit être tenue pour remarquable.

si délicate de l'administration indigène en terre musulmane, qu'il s'agisse de tutelle directe ou de simple contrôle, la France a, en ce moment, la meilleure équipe du monde.

Et ce ne sont pas que les ouvriers rassemblés pour ainsi dire à pied d'œuvre, ce sont les méthodes fixées après de longs tâtonnements et jusqu'à ces tours de main qu'enseigne seulement l'expérience personnelle et que transmet la tradition orale.

Ce sont aussi les moyens d'ordre financier. Il faudrait ici décrire avec quelques détails ces remarquables petits budgets de l'Algérie et de la Tunisie, dont la prospérité et la bonne gestion ne sont pas assez connues. Procédés modernes de protection contre les entraînements des assemblées et de l'administration, excédents imperturbables des recettes sur les dépenses, augmentation quasi-automatique du rendement des impôts, dettes légères, réserves fiscales encore intactes, tout semble réuni pour en faire à la fois la fierté et le regret de nos ministres des Finances [1], et pour assurer au jeune crédit de l'Afrique du Nord une assiette excellente.

1. Le budget algérien et le budget tunisien sont caractérisés par l'inexistence des crédits supplémentaires, la constitution d'un fonds de réserve, l'absence d'initiative des assemblées locales en ce qui touche le relèvement des dépenses de personnel.

Tous les budgets algériens se sont soldés en bénéfice avec un excédent moyen de près de six millions, soit sensiblement 11 p. 100 des recettes ordinaires. Abstraction faite des créations ou suppressions d'impôts, celles-ci croissent annuellement de plus de 4 p. 100. Il n'y a encore en Algérie ni droits de succession ni impôt foncier des propriétés non bâties.

Tous les budgets tunisiens sauf deux se sont soldés en

Nous devrions enfin passer en revue cet ensemble de travaux publics qui se comparent honorablement avec ceux des colonies étrangères du même âge : ces 15 grands ports, cette douzaine de grands barrages, ces 50 000 kilomètres de routes et chemins, ces 5 000 kilomètres de chemins de fer auxquels la mise en valeur des puissants gisements miniers par l'initiative privée va donner sans risque un nouvel essor.

*
* *

Du développement économique que cet outillage sert et précipite, nous avons un procès-verbal toujours ouvert et particulièrement sensible dans des pays neufs. Ce sont les tableaux du commerce extérieur.

Pour la première fois en 1907, si l'on totalise ceux de l'Algérie et ceux de la Tunisie, voici le milliard affiché. C'est en deux ans 25 pour 100 de hausse et aujourd'hui autant que tout le reste des colonies françaises ensemble. Le mouvement continue. Tandis que les statistiques des grands pays industriels et commerciaux du monde révèlent présentement une notable diminution d'activité, celles de l'Afrique du Nord continuent, dans les premiers mois de 1908, de montrer des chiffres accrus tant aux importations qu'aux exportations. Personne ne pense qu'il n'y

excédent avec une moyenne de près de 4 millions, soit plus de 12 p. 100 des recettes ordinaires. Dans les cinq dernières années, cette moyenne se relève jusqu'aux environs de 20 p. 100.

aura pas de reculs, voire même de crises sérieuses; mais sur l'orientation générale de la courbe dans l'avenir, personne non plus ne peut nourrir de doutes.

Le premier coup d'œil révèle l'état réel des choses. Voilà deux pays qui sont encore très loin de la période industrielle. Ils sont dans l'ensemble à l'âge agricole et, en tant que pays miniers, à l'âge de la matière première.

Plus de 100 millions de céréales, environ 75 millions de vins et sous-produits, la même somme en moutons (bêtes sur pied, laines et peaux), 70 millions de minerais et phosphates, voici déjà pour l'Algérie et la Tunisie plus des deux tiers des exportations.

Aux importations — comme de juste — les produits fabriqués qu'on demande aux industriels du dehors, et avant tout les tissus pour près de 100 millions, les métaux pour plus de 60, puis le complément alimentaire, le sucre, le thé, le café pour les indigènes, ce qui ne représente pas moins de 25 millions, la viande, les boissons, le fromage, le beurre, etc., pour les Européens, jusqu'à concurrence de 45 millions.

Les 84 millions du commerce marocain en 1906 se décomposent de même : aux exportations, les peaux pour un chiffre considérable (près du tiers, 16 millions), puis, par ordre d'importance, les laines, les bœufs, les œufs, les graisses. Aux importations, les cotonnades pour 40 pour 100 — la grande importation en pays indigènes, — les sucres pour 20 pour 100, le thé, les bougies, les draps.

*
* *

Quelle place est assurée à la métropole dans ce mouvement commercial ?

Pour l'Algérie, elle est énorme. Les quatre cinquièmes du commerce de la colonie se font avec la France ; près des cinq sixièmes des importations proviennent de la mère patrie ; il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, d'une hégémonie plus complète d'une métropole sur sa colonie.

La Tunisie ne fait pas partie de l'Union douanière et la situation des étrangers y a toujours été plus forte. Les importations françaises constituent cependant 60 pour 100 du total. Quant au Maroc, grâce à l'appoint de la frontière algérienne où les transactions ont repris récemment leur activité, notre part dans le commerce extérieur en 1906 n'a pas été moindre de 50 pour 100 et nous faisons 53 pour 100 des importations.

Deux observations doivent être notées qui classent cette situation.

La première, c'est que malgré l'extraordinaire homogénéité du bassin méditerranéen, les produits africains ne concurrencent pas aussi directement qu'on pourrait croire les produits métropolitains. La part de beaucoup la plus forte dans l'exportation des céréales est faite de blés durs, que la France ne cultive pas et que ses fabricants de pâtes sont obligés de prendre en Russie ; les moutons africains remplacent, et pas toujours en quantité suffisante, ceux qu'une culture de plus en plus intensive à éliminés peu à peu des exploitations agricoles françaises ; les peaux sont nécessaires à l'une de nos industries

nationales les plus solides et les plus orientées vers l'exportation; la part disponible de la production des huiles d'olives en Tunisie et en Algérie est jusqu'ici bien inférieure aux achats de la métropole en Italie et en Espagne. Cela est plus saisissant encore pour les agrumes. Seuls, les vins africains semblent, pour partie au moins, concurrencer ceux des départements méridionaux, mais on tend de plus en plus à s'organiser pour faire les vins de coupage et les vins de liqueur.

La seconde observation, c'est que, parmi les autres produits, la plupart sont des produits spéciaux, dont quelques-uns sont sans substitut dans le monde ou bien y sont offerts en quantité insuffisante. C'est le cas des lièges cantonnés dans quelques régions du bassin méditerranéen et dont la consommation mondiale va grandissant. L'Afrique du Nord est appelée à prendre, à assez bref délai au Portugal et à l'Espagne les deux premières places qu'ils détiennent encore.

Pareillement il est probable que la hausse de la pâte de bois donnera aux réserves d'alfa, encore énormes, une valeur qui dépassera de beaucoup les 7 millions des exportations actuelles.

L'Afrique du Nord paraît être, d'autre part, et de beaucoup, le pays du monde le plus amplement doté en phosphates. L'année 1907 a vu pour la première fois l'Amérique — jusqu'ici première — battue au point de vue du tonnage d'exportation par le groupe de l'Algérie et de la Tunisie, et il n'y a guère de doutes que la victoire ne soit consolidée définitivement.

Enfin, et sans parler de la calamine et du plomb qui ont donné lieu à des surprises très rémunératrices, l'Afrique du Nord s'est révélée plus riche qu'on ne le croyait, en ce qui concerne un métal très vulgaire, mais dont il est à penser qu'il sera un des premiers à manquer dans le monde : le fer.

Déjà ces possibilités ont donné lieu en Tunisie à un puissant mouvement de travaux publics et de mise en valeur. Ce mouvement se communique en ce moment à l'Algérie. On peut hasarder sans crainte que, d'ici à dix ans, la production minière des deux pays aura au moins doublé. Sans qu'il soit permis à ce point de vue d'avancer des certitudes fermes au sujet du Maroc, il est hautement probable qu'il apportera à ces exportations une contribution substantielle.

* * *

Ce sont là les éléments d'une situation non seulement saine, mais pleine d'avenir. Sans doute ne serait-il pas raisonnable d'escompter la continuation de la progression récente au taux de 25 pour 100 pour deux ans. Mais il faudrait des chances bien adverses pour que, d'ici à quelques dizaines d'années, le total du commerce extérieur de l'Algérie et de la Tunisie n'ait pas augmenté de 50 pour 100 et n'atteigne pas par conséquent à un milliard et demi de francs.

A ce moment, le Maroc transformé, s'il suit l'exemple de la Tunisie décuplant ses opérations en vingt-sept ans, ne sera probablement pas loin du milliard pour son compte.

Que les proportions actuelles se maintiennent seulement et voilà pour les exportations françaises un marché d'un milliard. C'est le cinquième de nos ventes actuelles.

Si l'on veut apprécier à sa valeur l'avantage d'avoir à nos portes un débouché de cette importance, dominé par une solide hégémonie politique, nettement privilégié pour partie et où, pour le reste, nous sommes assurés tout au moins du « fair play », qu'on jette un coup d'œil sur la carte économique du monde.

Partout les barrières se dressent de plus en plus hautes; et de mieux en mieux défendues. Le début du XXe siècle ne laisse plus apercevoir qu'un seul grand consommateur resté fidèle au libre échangisme. Mais combien fragile est cette foi mourante! Il y a dix ans, tous les partis en tenaient encore le principe pour la pierre angulaire de la vie politique anglaise. Il a suffi d'une campagne de quelques années pour qu'au prix de déchirements vite oubliés le parti unioniste l'abandonne complètement. La prochaine « oscillation pendulaire » du gouvernement d'Outre-Manche verra s'évanouir le cobdenisme dans la patrie même de Cobden, et, là comme ailleurs, sous la pression des producteurs, plus écoutés que les consommateurs, les tarifs douaniers servir aux desseins d'une politique de nationalisme économique.

*
* *

Mais, plus importante, Messieurs, que la situation économique, c'est la question ethnique qui va nous

retenir en finissant. Les termes se posent, les éléments se préparent d'un problème qui est déjà vivant et dont l'intérêt est appelé à devenir plus passionnant.

Il y a un peuple indigène, en Algérie, qui ne renonce pas, loin de là, à son droit de vivre.

Il s'en forme un nouveau dont la vitalité et le poids se manifestent de plus en plus clairement.

Que vont-ils devenir dans ce face à face qu'il n'est plus au pouvoir de qui que ce soit de rompre ?

Quel est l'avenir de ces sujets dont nous avons pris en charge les destinées et dont il est de notre intérêt qu'ils soient non seulement paisibles, mais heureux ?

Qnel est l'avenir de ce jeune peuple qui, pour une très grande part est de notre sang, et dans lequel la nation a mis le meilleur de ses espérances ?

Les 1 800 000 indigènes de l'ancienne Régence sont aujourd'hui 4 millions et demi. Les 1 200 000 sujets de Si Saddok sont évalués par le dernier recensement approximatif à 1 700 000[1].

Si l'on prend les résultats démographiques de l'Algérie pendant les cinq dernières années publiées (1902 à 1906), on obtient pour les indigènes une moyenne de 30,2 naissances et de 22,2 décès pour 1000 par an. Cela ferait un excédent annuel de 8 pour 1000, comparable à celui des grands peuples modernes. Tout indique, et notamment les derniers dénombrements, qu'à cause de l'insuffisance des déclarations de naissance, il est au-dessous de la réalité. L'excédent annuel doit être proche de 10 pour 1000.

1. Les plus récents recensements en Algérie et en Tunisie sont tous deux de 1906.

Ce n'est pas d'un peuple qui s'en va.

Il a gardé de jadis une forte natalité qui cependant, symptôme curieux, a sensiblement baissé dans les toutes dernières années. La paix française, l'hygiène et la répartition des richesses lui ont assuré une mortalité décroissante que la lutte contre le paludisme abaissera certainement encore.

Les indigènes augmentent donc de nombre et constamment. Avec les Marocains ils sont plus de 12 millions. Ils en seront au moins 20 à la fin du siècle. C'est une force avec laquelle il faudra compter.

*
* *

Et tout de suite on se pose la question : s'assimilent-ils ? Sont-ce des sujets soumis par la force et qui se souviennent et qui espèrent ; sont-ce des associés qui, de résignés, sont devenus satisfaits et qui se rapprochent de nous ?

Ainsi posée, la question est trop simple.

Si l'on entend par assimilation le mélange des sangs, les rapprochements sociaux, l'acceptation progressive par la race soumise des idées, des traditions, des manières de penser et de sentir de la race conquérante, il n'y a pas, doit-on dire, d'assimilation. Aucun mélange de sang et cela est infiniment heureux. Pas de conversions religieuses et le peu de succès des rares exceptions ne les fait pas regretter. Ce serait une erreur sans doute et une injustice de croire que l'islamisme est figé dans une cristallisation inerte et impénétrable. Mais s'il évolue, il évo-

lue avec une extrême lenteur, avec tant de lenteur que, réserve faite des personnalités d'exception, — une rare élite — on n'aperçoit pas d'ici le moment où les courbes des deux civilisations marqueront nettement tendance à se rejoindre.

Faut-il, du point de vue de la race supérieure, déplorer qu'elle ne soit pas du premier coup comprise, imitée, suivie, concurrencée, absorbée par la race inférieure ? Nous ne le pensons pas. Convient-il de s'en inquiéter ? Pas nécessairement.

C'est qu'entre l'indigène et nous il y a un truchement toujours écouté, l'intérêt.

Comme n'importe qui l'indigène veut vivre ; plus que quiconque peut-être il aime le plaisir ; il faut le payer ; il a le gout de la terre et pour l'acheter ou la garder il faut des ressources liquides.

Or — et les Marocains qui viennent travailler dans le département d'Oran le savent bien — le Roumi a des douros pour payer le travail qu'on fait pour lui et le beylik français permet qu'on les garde.

Sans doute le fainéant, le fils de famille, le pasteur indolent, et, par une revanche historique déjà notée, le descendant, précisément, des envahisseurs hilaliens du XIe siècle, est surpris par la vie économique moderne, souvent ruiné et déraciné. Mais les autres, les laborieux, les économes, les gens de pied, les Berbères gagnent de l'argent, en amassent, achètent et rachètent. Ceux qui possèdent sont avec nous, comme ceux qui détiennent une parcelle quelconque du pouvoir, parce qu'ils savent que notre chute entraînerait la leur et notre départ leur ruine.

Est-ce à dire que nous pouvons compter sur eux en tout désintéressement et en toute soumission ? Non pas, certes. Ce qui nous les attache c'est, avec la justice qu'ils comprennent, qu'ils estiment très haut et que nous leur devons avant tout, la connaissance qu'ils ont de notre force et de notre richesse. Restons les plus forts et les plus riches, soyons justes et vigilants.

Faut-il conclure que jamais un mouvement collectif et conscient de mécontentement n'entraînera contre nous les indigènes du nord de l'Afrique. Il serait certes présomptueux de l'affirmer.

Ce mouvement revêtira-t-il l'aspect national et patriotique ? Cela semble peu probable. Si puissant en tant que lien religieux, l'Islam ne s'est pas révélé jusqu'ici comme un milieu favorable à la formation relativement moderne de l'idée de patrie. Sans doute, de telles notions sont contagieuses. Elles se développent spontanément. Ce sont des idées-forces. Encore faut-il qu'elles aient à la fois un centre d'irradiation et un point d'appui. Or, il n'existe pas, il n'existe du moins pas encore de patrie musulmane. Il n'y a pas à proximité de l'Afrique du Nord d'État musulman assez puissant pour nourrir au cœur des croyants des espérances plausibles ou exciter des enthousiasmes actifs. La situation eût été différente si, au Maroc, par exemple, nous avions eu à craindre soit l'organisation d'un jeune et vivant empire musulman, soit l'installation d'une grande puissance capable de tendre contre nous les ressorts d'une politique musulmane. Ce n'était pas là le moins émouvant des

points de vue où s'apercevait la gravité du problème marocain. Les faits ne paraissent prendre ni l'une ni l'autre de ces voies[1] et les intrigues hasardées de l'extérieur pour les y conduire sont condamnées à l'insuccès.

Se déchaînera-t-il sous la forme religieuse? C'est l'opinion la plus générale. A mesure que le temps marche, elle apparaît moins fondée. Un des caractères principaux de la religion musulmane, et sans doute une des raisons profondes de son autorité pratique c'est le respect qu'elle enseigne du fait accompli. Ce qui arrive devait arriver. Si tu es le plus fort c'est que tu es avec Dieu. La guerre sainte est la manifestation spontanée d'une horreur de l'infidèle, faite surtout d'ignorance et d'éloignement; elle est aussi une sorte d'interrogation adressée au Très-Haut. Or les contacts journaliers détendent peu à peu ces fureurs aveugles dont les dernières harkas du Sud-Ouest, formées surtout de Berabers du Haut-Atlas, offraient hier encore des exemples. Une certaine instruction se répand petit à petit qui, sans détruire les légendes, énerve progressivement leur force de suggestion. D'autre part on nous a vus partout, et partout, lorsqu'il a dû parler, Allah a parlé pour nous. Enfin, le maraboutisme, qui a dans le Sud et notamment sur les frontières de l'Islam une importance politique considérable, et qui serait la seule

1. C'est précisément la concordance des phénomènes contraires, absence de peuplement européen et par conséquent de contacts assimilateurs, préexistence d'un sentiment national indigène, voisinage de puissants empires jaunes, qui rend si précaire notre situation en Extrême-Orient.

autorité religieuse capable de soulever des masses, perd sa pointe et, pour tout dire, s'embourgeoise vers le Nord au contact de la vie moderne.

Ce qui est beaucoup plus plausible, c'est, pour une échéance incertaine, l'éveil d'une vague unité ethnique suscité plus ou moins artificiellement par des intellectuels mécontents.

Deux politiques peuvent le provoquer :

L'une, qu'on n'indique ici que pour mémoire, serait une politique d'autoritarisme brutal et d'exploitation compressive à l'égard des masses indigènes. Elle n'est pas dans la manière française et même parmi les colons facilement portés à des vues d'une brusquerie un peu sommaire, personne n'oserait, après réflexion, la conseiller.

L'autre, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus séduisante, serait une politique de sentimentalisme idéologique, forçant la nature à coup de lois et de règlements, inondant les indigènes de périlleux bienfaits, et, à force d'assimilations contraires aux faits, créant chez eux un sentiment hypertrophié et bientôt agressif de leurs droits et de leur importance.

La manifestation la plus voyante de cette formule est le projet d'extension aux indigènes des droits politiques, qu'après les grotesques expériences des vieilles colonies, on s'étonne de voir encore mettre en avant par des esprits éclairés. La collation du droit de vote aux indigènes, en concurrence avec les électeurs français serait pour nos colonies de l'Afrique du Nord le plus fâcheux instrument de désorganisation et de corruption.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler les déformations possibles de l'effort généreux et louable qui précipite à l'heure actuelle l'extension de l'instruction chez les indigènes. Autant une éducation professionnelle fournie sur des programmes réduits, par des maîtres intelligemment formés peut être précieuse pour eux; autant il faudrait craindre une soi-disant communauté de culture qui se réduirait en fait à l'identité des programmes scolaires et que la réalité sociale contredirait dès le lendemain avec rudesse. L'égalité des titres universitaires ne serait dans ce cas, il est aisé de le prévoir, qu'une source de déceptions individuelles et un prétexte de mécontentement collectif. Rien n'éclaire mieux cette situation que les premiers mouvements de « l'intelligence » indigène, dans les Indes anglaises, par exemple. L'article essentiel du programme c'est l'attribution des places aux indigènes munis des mêmes titres que les Européens. Le mouvement national manifeste avant tout les rancœurs et les aspirations d'un syndicat de candidats déçus sur la valeur de leurs parchemins.



La situation indigène comporte donc ses dangers; ils ne sont pas immédiats, et tant qu'on n'approchera pas de la période de saturation de l'Afrique du Nord ils ne paraissent pas, si l'on y prend garde, affecter un caractère très grave. Elle apporte aussi ses avantages et ceux-ci sont certains et tangibles.

Au simple point de vue des capitaux humains c'est

pour nos forces nationales un appoint grandissant et de plus en plus nécessaire.

Venant après une série de dénombrements qui faisaient voir pour la population métropolitaine des gains insignifiants, la statistique démographique de 1907 révèle pour la seconde fois en France un excédent des décès sur les naissances. En admettant, ce qui est plausible, que l'année ait été spécialement défavorable, il n'en reste pas moins certain que la population française est stationnaire.

En tous cas, nous souffrons de plus en plus gravement du mal des races affinées et des démocraties exigentes. Il va manquer 40 000 hommes à nos effectifs sur le pied de paix, et par suite de l'insuffisance de la main-d'œuvre nationale qui se refuse aux gros travaux, près de 400 000 ouvriers étrangers travaillent en France. Ils ne suffisént pas. Pour ne retenir qu'un exemple, la seule industrie minière qui dans ce pays n'a pas cependant une importance disproportionnée manquait, en 1907, d'environ 15.000 ouvriers, près du dixième de son personnel.

C'est la situation des républiques grecques et des cités italiennes du XVe siècle. Elles ont indiqué d'avance la solution. Quand la nation n'a pas assez d'enfants pour se défendre elle lève des mercenaires, ou recrute des alliés. Quand le citoyen ne veut pas être ouvrier, il faut bien faire venir des métèques.

Bien encadré et bien commandé, le musulman de l'Afrique du Nord est un des premiers soldats du monde. Tant en Algérie qu'en Tunisie, il fournit déjà un effectif d'environ 30.000 hommes. Sinon par la

généralisation de la conscription, qui paraît soulever sur place de sérieuses objections, du moins par un élargissement du recrutement, il peut, même sans l'appoint du Maroc, offrir bien davantage.

Il pourrait suffire à constituer notre armée coloniale, et, en admettant, ce qui est indispensable à divers points de vue, qu'on laisse dans l'Afrique du Nord d'importants contingents d'origine métropolitaine, il n'y a pas de raisons dirimantes pour qu'on ne les remplace en France par des unités indigènes groupées et installées dans des conditions convenables.

Il n'y a pas non plus d'objections sérieuses à l'importation qui sera demain nécessaire de la main-d'œuvre africaine en France. Chaque printemps 100 000 Kabyles quittent leurs petites maisons de pierres entassées au plus haut des contreforts de la montagne pour faire la culture et la récolte dans les vignobles de la plaine. Pourquoi ne remplaceraient-ils pas dans nos départements méridionaux, en voie de rapide dépopulation, les Italiens ou les Catalans qui s'y emploient dans les mêmes conditions. Depuis de nombreuses années, les Marocains fournissent à l'Algérie la meilleure de sa main-d'œuvre minière et partagent avec les Espagnols les travaux agricoles du département d'Oran. Rien ne dit que dans peu d'années nous ne verrons pas leurs équipes laborieuses substituées chez nous aux moissonneurs belges du Nord-Est, ou apportant à nos mines le supplément de travailleurs qu'elles ne trouvent plus sur place.

Ne voyez pas là que la seule satisfaction de faire passer à nos associés des salaires dévolus jusqu'ici à

des étrangers. Le problème est plus important dont l'Afrique du Nord nous apporte la solution. Il dépasse même ces préoccupations de défense nationale si alarmantes dans certaines régions frontières[1]. Il s'agit de savoir si nos voisins du Nord, de l'Est et du Midi continueront à nous envoyer la main-d'œuvre dont nous avons besoin, alors que leur industrie se développe comme la nôtre, que leur agriculture se transforme et que, peu à peu aussi, ils vont être, à leur tour, et semble-t-il dans le rang même où les place leur degré de culture, touchés comme nous par la baisse des natalités[2].

*
* *

Français et Européens, ils étaient, armée comprise, 730 000 au dernier dénombrement algérien.

La même année, et dans les mêmes conditions, on en pouvait compter 140 000 en Tunisie. Il doit y en avoir quelque 33000 au Maroc.

L'Afrique du Nord approche du million.

Déduisons le contingent métropolitain de l'armée, les 65 000 israélites algériens appelés prématurément et maladroitement aux droits civiques par le décret Crémieux, mais qui cependant, par intérêt

1. Soixante-dix pour cent des ouvriers mineurs de la région Briay sont étrangers.

2. Le mouvement auquel la population française a obéi la première, et plus lourdement que quiconque, se dessine peu à peu chez tous les peuples de civilisation avancée. Il a été jusqu'ici chez eux contre-balancé à mesure par la baisse de la mortalité.

autant que par désir, tendent à se rapprocher peu à peu de nous et, pour une élite au moins y réussissent déjà, il reste plus de 800 000 Européens dans l'Afrique du Nord.

Y sont-ils chez eux?

On a pu en douter longtemps. Jusqu'en 1857 la mortalité excédait chez eux la natalité, parfois dans de fortes proportions. Les choses ont tourné à ce moment brusquement et presque définitivement. Dans la même période quinquennale (1902 à 1906) que nous citions tout à l'heure pour l'Algérie à propos des indigènes, les naissances européennes montent en moyenne à 30,4 pour 1 000, contre 21,4 décès, laissant ainsi un excédent net de 9 pour 1 000.

Phénomène singulier, cette statistique ferait ressortir un chiffre de naissances supérieur à celui des indigènes, un chiffre de décès un peu inférieur et par conséquent un excédent net supérieur. Il n'y a pas de doute sur le second point. Le premier et par conséquent le troisième sont moins certains.

Quoi qu'il en soit, par le seul excédent des naissances sur les décès, la population européenne de l'Algérie maintient à l'heure actuelle sa proportion vis-à-vis des indigènes. Que si on la compare à la population métropolitaine il apparaît que le taux des décès y est supérieur d'à peine 2 pour 1 000 et le taux des naissances de près de 9 1/2 pour 1 000. Au taux de l'excédent, la population française gagnerait chaque année plus de 350 000 habitants, presque autant que l'Angleterre, plus que l'Italie.

A ces quelque 6 000 têtes par an, solde des nais-

sances, déduction faite des décès, qu'on joigne l'excédent plus variable mais toujours sensible de l'immigration sur l'émigration et l'on arrive, pour l'Algérie, à une augmentation moyenne nette de la population européenne de 9 à 10 000 têtes par an, soit environ 16 pour 1 000.

La jeune Tunisie présente un taux d'accroissement beaucoup plus élevé et le jour où l'on établira au Maroc des statistiques on y trouvera comme de juste une progression encore plus forte.

Tenons-nous en aux proportions plus stabilisées de l'Algérie. Elles traduisent une situation tout à fait honorable. Le développement du peuple européen d'Algérie est plus rapide, non seulement que celui des peuples européens à puissante natalité, mais d'un grand nombre, du plus grand nombre peut-être des colonies étrangères.

Son taux global d'accroissement paraît supérieur à celui de la colonie du Cap, du Chili, de la Tasmanie, de Victoria, du Canada ; il est à peine plus bas que celui des États-Unis ; il n'est nettement inférieur qu'à celui des colonies minières en développement (Transvaal, Queensland, Australie du Sud et de l'Ouest) ou de certaines colonies latines comme l'Argentine qui joignent à une natalité puissante une forte immigration.

En admettant même qu'il se détende un peu dans la suite, il promet pour la fin de ce siècle un effectif européen de deux millions, peut-être de deux millions et demi de têtes. Une masse de cette importance, si elle est homogène et consciente doit suffire — dans

les conditions politiques modernes — à désarmer les mauvaises chances de la diplomatie ou de la guerre.

* * *

Sans doute, et voilà de quoi rabattre un peu notre satisfaction, l'élément national n'est pas seul, dans ce peuplement qui paraît si sain et si vivace. Tant s'en faut. Il y a en Tunisie près de 100 000 étrangers pour 35000 français. A ne pas quitter l'Algérie qui fait d'ailleurs la grande masse et où les chiffres sont plus détaillés, à côté de quelque 300000 Français d'origine il y a, sans parler des israélites, près de 170 000 naturalisés soit par décret, soit par application de la loi de 1889 ; 50 000 enfants d'étrangers attendent leur majorité pour être définitivement Français ; enfin, 160 000 Espagnols, Italiens ou Maltais travaillent côte à côte avec nos nationaux.

Inutile de se le dissimuler. Dans ce beau développement de la population europénne, ce ne sont pas les Français qui jouent le rôle le plus actif. Certes, la natalité française est, en Algérie, supérieure à ce qu'elle est dans la métropole ; la natalité coloniale dépasse de 28 pour 100 (6 pour 1 000) la natalité métropolitaine. Dans les centres de colonisation où les préoccupations réductrices de la natalité ont moins que partout ailleurs à jouer, elle est extrêmement élevée, comparable aux plus fortes natalités étrangères ; dans les grandes villes au contraire, où les classes aisées, les familles de fonctionnaires ou de commerçants reconstituent le milieu de la mère

patrie, elle tend à s'abaisser comme dans celle-ci.

Mais partout, Italiens, Espagnols, Maltais, ont, dans l'ensemble, plus d'enfants que les Français. Rien de surprenant. Ce sont, en général, de petites gens, de culture encore primitive, de moyens modestes ou nuls. Ils constituent le prolétariat européen ; ils en ont la natalité ; elle dépasse de 8 pour 1000 (ici encore près de 2 pour 100) la natalité française coloniale[1].

D'autre part, une pente naturelle pousse vers l'Afrique du Nord, si facile d'accès, si semblable de décor et de conditions d'existence et où la place ne manque pas ni l'activité, ceux qui dans les vieilles provinces méridionales d'Espagne, d'Italie ou de Sicile se sentent trop malheureux ou trop à l'étroit. Laissée à elle-même, l'émigration européenne dans les deux Régences se composerait en énorme majorité d'éléments allogènes. L'effort, d'ailleurs insuffisamment énergique et méthodique de la colonisation officielle, ne suffit pas à donner régulièrement, dans l'apport annuel, la prépondérance à l'élément français.

Ainsi, l'excédent de la natalité d'une part, l'émigration de l'autre tendent peu à peu à faire verser aux veines du nouveau peuple africain une proportion croissante de sang bas-latin.

*
* *

Y a-t-il là de quoi s'inquiéter gravement? Faut-il

1. Natalité française (1901-1905) 21 pour 1 000.
Natalité des Français en Algérie (1901-1905) 27 pour 1 000.
Natalité des étrangers en Algérie (1901-1905) 35 pour 1 000.

du coup voir notre hégémonie future en péril et nos efforts employés à couver en Tunisie « un œuf italien », un « œuf espagnol » en Oranie ou demain au Maroc ? Messieurs ne le pensez pas. C'est une situation qui commande l'attention, mais qui n'est nullement décourageante.

A s'en tenir à la situation présente, il apparaît bien que jusqu'ici ces apports étrangers ont été précieux. Pour qui connaît la province d'Oran, nul doute que, sans le défricheur, le charbonnier, le « tomatero » espagnols, elle n'aurait pas eu le beau et rapide développement des dernières décades. Il en est de même de la Tunisie avec ses Siciliens. On ne voit pas davantage la maraîcherie algéroise en d'autres mains que celle des Mahonnais, ni les mines de l'Est sans le mineur italien. D'un travail patient et qui ne se rebute pas, les uns et les autres ont gagné non seulement leur vie journalière, mais dans bien des cas une petite aisance, voire une véritable fortune. Ils n'ont pas cessé d'être — on parle ici de la grande masse et non des exceptions criminelles — des hôtes loyaux et paisibles, d'autant moins portés à des attitudes hostiles que l'expulsion dont on peut les menacer est pour eux la plus dure des peines, et que chassés de chez eux par la misère, ils aiment dans l'Afrique française la vie même, plus facile, plus large, plus émancipée qu'ils y ont trouvée. Qu'en quelques années, que dès la première génération, ils ne puissent se sentir Français, quoi de surprenant. Mais déjà ce sont des « Africains ».

On s'effraie de ce que, dès la seconde génération,

l'entrée dans la cité française leur soit ouverte et qu'au point de vue électoral ils forment dès maintenant et doivent former de plus en plus un contingent considérable. Au lendemain de la crise antisémite où les néo-Français paraissaient avoir départagé et non pas dans le sens gouvernemental le corps électoral français divisé. on a sérieusement mis en avant l'abrogation de la loi de 1889 incorporée aujourd'hui au Code civil, ou tout au moins proposé de soumettre les nouveaux citoyens à un stage politique spécial. L'idée n'est pas heureuse. Il y a d'abord une grande dose d'enfantillage à croire solutiōnner par un artifice d'électorat une question ethnique, et ce geste peu logique aurait encore la disgrâce d'être un geste de méfiance et de regret. Et puis, si quelques douzaines de municipalités africaines devaient avoir à un moment donné un conseil de néo-Français, on ne voit pas que cela comporte un tel danger ; enfin, en admettant que les Espagnols d'Oran, par exemple, puissent être en état de décider du choix d'un député ou de délégués financiers lorsque les Français seraient en désaccord, on ne peut s'empêcher de voir pour ceux-ci une raison excellente de rester unis. Il est problable qu'elle jouerait si un antagonisme ethnique devait jamais se faire jour.

Les chances ne paraissent pas en ce sens. A dénoncer avec éclat cet antagonisme, il semble bien que l'on sous-estime les forces puissantes d'attraction et d'assimilation qui travaillent pour nous cette matière encore souple.

Forces militaires, administratives, politiques, tout

cela va de soi. Forces économiques : le capital est français et aussi le crédit et aussi l'énorme majorité des entreprises. Forces sociales enfin : la culture française, les usages français, la société francaise, apparaissent nécessairement à nos allogènes comme ceux de l'élite. Dès qu'ils s'élèvent, ils nous rencontrent. Les mariages mixtes sont fréquents et désirés. L'Espagnol enrichi marie sa fille à un Français ; le Maltais ne souhaite rien tant que de donner à son nom un aspect français.

Enfin, il faut faire la part, et elle est belle, de ces dons de sympathie qui sont dans l'apanage de la race et qui, dans la métropole même, si diverse géographiquement et économiquement, ont servi à faire du mélange ethnique et historique le plus confus, la nation peut-être la plus anciennement cohérente et la plus solidement unitarisée.

Rien donc ne paraît nécessiter de notre part une modification de la politique libérale et bienveillante suivie jusqu'ici à l'égard des étrangers dans l'Afrique du Nord. Une surveillance peut-être un peu plus attentive à l'arrivée pour écarter les éléments dangereux ou trop misérables, un effort énergique et constant de la colonisation officielle pour amener le plus de Français possible dans cette France nouvelle[1], l'usage enfin, intelligent et méthodique des forces transformatrices et des prestiges à notre service; l'école pour tous les enfants étrangers, le service militaire, et si possible dans la métropole, pour ceux

1. Si remarquable à tant de points de vue, le protectorat tunisien a été en cette matière au-dessous de sa tâche.

qui seront demain des citoyens français : cela est suffisant — cela est nécessaire aussi — pour attendre sans trop de crainte la formation du nouveau peuple africain.

Que si l'espoir se réalise de le voir français, sinon par le sang — mais qu'est-ce que le sang français — du moins par la langue, par les traditions, les liens économiques et sociaux, les manières de penser et de sentir ; que si ces deux millions et demi de nationaux, associés dans une entente pratique et laborieuse à quelque vingt millions d'indigènes en voie de transformation apportent à la mère patrie, avec les fruits du travail commun et les avantages d'un marché de plus en plus large, l'exemple de leur activité, le réconfort de leurs succès, les témoignages matériels et moraux d'une piété fidèle, vous mesurez sans effort de quel poids un pareil ensemble est de nature à « peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines[1]. »

Vous vous rendrez compte alors que le mouvement qui entraîne vers l'Afrique du Nord la France, diminuée en 1871 et sans avenir en Asie, n'est pas une de ces « volontés de puissance » qui se donnant carrière à la première occasion séduisante, mais bien la poussée d'un organisme sain tendu vers ce qu'il sent être la satisfaction d'un besoin vital.



Il n'est pas plus indispensable à une nation d'avoir

1. Prevost-Paradol. *La France Nouvelle.*

conscience de sa destinée pour la bien remplir qu'il n'est nécessaire à un bel arbre de connaître pour grandir sa force et la place qui lui est laissée dans la forêt. Même, les physiologistes enseignent qu'aucun mouvement volontaire n'atteint à la sûreté à la plénitude du rendement des réflexes. Et c'est bien souvent qu'on a dû dire du progrès : *fit per inscios.*

Cependant il est bon que le plus grand nombre possible d'esprits actifs et réfléchis se fassent une idée claire du sens de notre développement national, des charges que nous impose un impératif dont on ne peut douter, et des promesses aussi dont il paie l'effort entrepris.

Et ce n'est pas seulement pour leur assurer le plaisir de prévoir, sinon dans leur ordre et à leur date, du moins dans leur type, classé d'avance, les inévitables épisodes de l'histoire en marche; de pointer à leur heure la nervosité puérile et les injustices de l'opinion, les longues hésitations et finalement le courage résigné des gouvernements, les méfiances de la doctrine, le jeu grossier et l'aveugle parti pris des oppositions, l'élan brusque et trop confiant des entreprises individuelles suivis de découragements et de dénigrements, les progrès enfin d'une marche en avant dont il semble que les échecs autant que les succès pressent les étapes, et qui ne craint que les longues indifférences et les abdications endormies.

Satisfaction qui serait vaine autant que facile, si elle ne répandait la confiance et le sang-froid, si elle n'enseignait — c'est tout ce que nous en tirerons

ce soir — à tenir à leur place les incidents de chaque jour, à ne se point étourdir d'un succès qui n'est pas définitif, à ne s'effrayer ni d'un échec local ni d'une difficulté extérieure, à pardonner souvent aux hommes politiques et à n'en point trop attendre, à ne pas ignorer les beaux ressorts encore tendus de notre race, à espérer beaucoup de la force des choses, à faire enfin aux bons ouvriers de l'œuvre nationale, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, le crédit qu'ils méritent d'une attention bienveillante et d'une cordiale sympathie. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs[1],

Vos applaudissements rendent presque superflu pour moi le soin de féliciter et de remercier M. de Peyerimhoff de la belle et substantielle conférence, si pleine d'aperçus ingénieux et de vues d'avenir que nous venons d'entendre. Elle est si complète, si nourrie de faits et de documents qu'il n'y a véritablement pas lieu, je dirai même qu'il n'y a pas moyen d'y rien ajouter, du moins à son objet propre.

Mais parmi les questions qu'elle soulève, il en est qui ne s'appliquent pas seulement à l'Afrique du Nord, mais qui intéressent aussi d'une façon générale notre empire Africain, et au premier rang est la question musulmane.

C'est de ces questions que je vous demande la permission de vous dire quelques mots, en vous faisant part des réflexions qu'a pu me suggérer l'exercice des fonctions que je viens de remplir.

Tout d'abord, y a-t-il, peut-on légitimement parler d'un Empire Africain de la France, c'est-à-dire d'un organisme ayant une vie propre, je ne dirai pas indépendante, mais distincte de la vie des organes qui le composent, ayant ses besoins propres, sa personnalité ?

1. Discours prononcé par M. Roume le 15 mai 1908.

Il n'est pas douteux qu'il y a peu d'années encore le doute eût été assurément permis. Vous savez qu'en dehors de nos possessions de l'Afrique du Nord nous n'avions dans le reste de l'Afrique, sur la côte occidentale, que quelques comptoirs commerciaux séparés par une série de colonies étrangères anglaises, espagnoles, portugaises, et plus tard, allemandes. Ces comptoirs commerciaux ne correspondaient à aucune action connue proprement dite, nous n'étendions pas notre action dans l'intérieur, et c'est une situation qui n'est pas bien ancienne, puisqu'elle ne remonte guère à plus d'une trentaine d'années.

A ce moment il ne semblait pas qu'il y eût lieu de penser à un Empire Africain de la France. Cependant il se trouva, pour avoir cette conception, un homme éminent entre tous, un des plus illustres serviteurs de la France, le général Faidherbe. — Je vois ici M. de Lamothe, ancien Gouverneur du Sénégal, qui ne me démentira pas.

Vous savez que Faidherbe avait servi daus le Sud-Algérien comme officier du Génie avant d'être appelé au Gouvernement du Sénégal, et c'est lui qui, avec une audace, une netteté de vues dignes d'admiration, a posé le premier les bases de cet Empire africain dont la réalisation devait devancer même ses espérances.

Une première étape dans cette voie, étape indispensable, mais singulièrement laborieuse, a été la réunion, la soudure de ces diverses colonies éparses le long du littoral de l'Atlantique. Elle a été l'œuvre

patiente et héroïque de toute une pléiade d'explorateurs, de soldats, d'administrateurs servis par une diplomatie attentive et avisée, qui a montré dans cette circonstance plus d'esprit de suite qu'elle ne l'a fait dans d'autres cas et elle a abouti, en définitive, à réduire les possessions étrangères sur la côte d'Afrique à l'état d'enclaves plus ou moins étendues dans un vaste domaine français d'un seul tenant. Si nos colonies restent séparées l'une de l'autre sur la côte, elles se réunissent dans un hinterland commun composé par le bassin du Sénégal, l'immense et féconde vallée du Niger et par le bassin du Tchad. Toute cette œuvre est dominée par le nom d'un homme d'État, M. Étienne, qui, soit comme sous-secrétaire d'État des Colonie, soit ultérieurement comme chef reconnu du parti colonial, s'est attaché avec une constance et une énergie inlassables à réaliser, à mettre en œuvre l'idée mère de Faidherbe.

Le Gouvernement Général de l'Afrique française, le Commissariat Général du Congo français étaient nés, et dès lors ces nouveaux organismes ont été poussés par une force invincible résultant de la nature même des choses à se rapprocher de nos possessions de l'Afrique du Nord, et, à l'heure actuelle, les points de contact se multiplient et une action commune s'établit. Le Sahara, dont M. de Peyerimhoff parlait un peu comme en parlait lors Salisbury, n'est plus l'obstacle infranchissable qui semblait séparer à tout jamais l'Afrique équatoriale et tropicale de l'Afrique méditerranéenne ; après bien des tâtonnements et des hésitations, l'Algérie a enfin trouvé la

formule définitive de l'instrument de police qui peut assurer une sécurité réelle dans ce pays traditionnel de la soif et de l'épouvante : c'est la compagnie méhariste, qui, aussi mobile que les nomades du désert, a sur eux l'avantage de la discipline et de la cohésion. Nous nous sommes empressés en Afrique Occidentale et au Congo d'imiter cet exemple, et depuis deux ans nos patrouilles méharistes sillonnent le Sahara, s'y rencontrent à des intervalles déterminés, et ont réduit à l'impuissance, puis à la soumission ces tribus Touaregs dont on a fait un épouvantail qui d'ailleurs n'était que trop justifié au début.

A l'heure où je vous parle, un service postal régulier est établi entre Tombouctou et les oasis du Sud de l'Algérie, et bientôt une ligne télégraphique, dont les études sont complètement terminées, viendra s'y ajouter, en attendant la réalisation du vœu si cher à l'un de vos distingués professeurs, le chemin de fer transsaharien, mais pour une époque, je crois, beaucoup plus reculée.

Dès maintenant des voyageurs, des savants, des géologues, M. Félix Dubois, l'auteur de *Tombouctou la Mystérieuse,* viennent de traverser le désert même sans escorte, et un très distingué touriste et publiciste anglais, M. Savage Landor vient, lui aussi, de traverser ces régions, la canne à la main, a-t-il pu dire, et dans le compte rendu qu'il vient de faire de son beau voyage, il rend un hommage très ému et vraiment sincère à l'œuvre de pacification et de civilisation que la France a si rapidement accomplie

dans ces régions qui semblaient être le dernier mot de la désolation et de l'horreur.

Nous pouvons donc, je crois, légitimement parler d'un Empire Africain qui est devenu une réalité vivante. L'Algérie et la Tunisie, d'une part, l'Afrique Occidentale et les confins sahariens du Congo, d'autre part, ont des intérêts communs, et ce qui prouve bien un commencement de vie commune, c'est que ces deux groupes de possessions ont déjà des ennemis communs. Ces tribus du Tafilelt, ces Berabers, ces Doui Meniz, ces Oulad Djerir qui viennent récemment d'infliger des pertes sensibles à une de nos colonnes dans le Sud Oranais, nous les connaissions très bien en Afrique Occidentale, nous avons eu à plusieurs reprises à repousser leurs incursions, et il n'y a pas longtemps que la garnison de Tombouctou s'est trouvée très sérieusement engagée contre eux.

Mais ce qui est de nature à cimenter notre empire africain, c'est la question musulmane. C'est peut-être le problème le plus grave, — notre conférencier l'a indiqué avec raison — qui se pose devant nous : celui de la politique que la France doit suivre à l'égard de l'Islamisme, et il se présente sur les deux rives du Sahara dans des conditions assez analogues. Je ne veux pas dire que les mêmes procédés doivent être appliqués aux musulmans déjà éclairés et policés de Tunis et de Tlemcen, par exemple, et aux marabouts ignorants et fanatiques du Sénégal ou du Fouta Djalon, mais j'affirme que les procédés employés ici et là doivent s'inspirer de la même pensée

directrice. Car là je suis en légère divergence avec M. de Peyerimhoff; je crois que l'Islam est au fond et partout identique à lui-même, et qu'il présente peut-être des dangers plus sérieux que ne semble le penser M. de Peyerimhoff. Mais je crois cependant comme lui que l'Islamisme n'est pas radicalement incompatible avec notre domination — je dis « radicalement » seulement, — que dans un contact prolongé avec la civilisation, avec les bienfaits matériels et l'accroissement de bien-être qu'elle comporte, l'Islamisme peut évoluer, évoluer heureusement et se dépouiller de l'âpre fanatisme qui en fait le danger.

Mais je crois aussi, comme vous, mon cher conférencier, que cette évolution sera nécessairement très lente, et pour qu'elle puisse même se produire, il est absolument nécessaire que l'Islam soit convaincu, soit pénétré du sentiment de notre force toujours agissante et convergente et qui ne tolère aucune solution de continuité. C'est de cette nécessité que devait naître la soudure de nos possessions algériennes et tunisiennes, de même qu'elle domine notre action au Maroc, dont les incidents de la politique internationale peuvent retarder, mais non empêcher l'aboutissement fatal.

Je viens de parler de la convergence de nos efforts dans la conduite de notre politique à l'égard de l'Islam en pays africain. Eh bien, c'est plutôt, je dois l'avouer, un pium votum, que la constatation d'un fait accompli. Elle est malheureusement loin d'être aussi complète qu'il le faudrait, et vous en connaissez la raison. Les organes administratifs et

politiques par lesquels s'exerce notre action sur l'Islam africain, qui se touchent et qui devraient se pénétrer, sont en réalité séparés par des cloisons étanches, par des cloisons administratives qui, dans la pratique, sont souvent plus difficilement franchissables que le Sahara lui-même.

Pour tout dire, en un mot, notre action relève de trois ministères différents, et vous êtes, Messieurs, assez instruits des choses administratives pour vous rendre compte du monde de difficultés, d'obstacles, de retards, d'atermoiements que cette situation implique.

Il n'entre pas dans ma pensée de traiter devant vous cette grosse question d'organisation politique. Je voulais seulement vous indiquer les dangers éventuels qui peuvent résulter de l'absence d'une direction générale dans une matière qui la réclame impérieusement.

Pour prévenir ces dangers, je crois que l'impulsion générale indispensable ne peut être donnée que par un ministère unique, le ministère de l'Algérie et des Colonies : c'est là une mesure qui ne pourra être longtemps différée, car elle répond à une nécessité, et les événements se chargeront peut-être de montrer qu'elle était inéluctable.

Messieurs, les difficultés résultant du défaut de coordination politique et administrative sont bien loin d'être les seules ni même les principales que rencontre l'action coloniale de la France.

L'œuvre si belle dans son ensemble, si féconde par ses résultats, comme le montrait si bien M. de

Peyerimhoff, qui a été accomplie daus l'Afrique du Nord, qui se poursuit dans les autres parties de l'Afrique et dans le reste de nos colonies, et qui, pour ne la considérer que sous l'un de ses aspects, se traduit par un mouvement commercial de près de deux milliards, le milliard de l'Algérie et de la Tunisie et le milllard du reste de nos colonies, cette œuvre, dis-je, cet effort, cette dépense d'énergie ne sont pas suffisamment reconnus ni soutenus par notre opinion publique.

M. de Peyerimhoff vous disait que c'est un mal ancien, il vous montrait comment l'opinion publique, l'opinion des hommes politiques avait accueilli nos premières tentatives de colonisation en Algérie et en Tunisie. Mais, à l'heure actuelle, notre démocratie reste encore défiante et inquiète à l'égard de notre politique coloniale, et son attitude à ce sujet rappelle, si vous voulez me permettre cette comparaison un peu triviale, celle d'une poule qui a couvé des œufs de canard. Il en résulte un état d'esprit tel qu'il est de nature à empècher l'éveil de bien des initiatives et à paralyser bien des bonnes volontés, et il est nécessaire que cet état d'esprit soit amendé par une active propagande, qui montre clairement à la France républicaine que son œuvre coloniale n'est en désaccord avec aucun des principes fondamentaux qui la régissent, mais, qu'au contraire, est pleinement compatible avec l'idéal de justice et d'humanité qu'elle poursuit.

Et vraiment, j'ai eu pour ma part peine à comprendre, après l'avoir vécue pendant six années,

comment cette œuvre coloniale rencontre des détracteurs systématiques chez ceux-là même ou une partie de ceux-là qui se réclament le plus bruyamment de cet idéal.

Nous faisons régner l'ordre et la paix là où, depuis des siècles, sévissait la guerre à l'état endémique et l'anarchie avec son cortège d'abus et de misères ; par nos voies de pénétration nous ouvrons des débouchés à des produits qui pourrissaient sur place dans les années d'abondance, et nous permettons de vivre à des populations qui, dans les années de disette, étaient décimées par des famines périodiques : nos médecins, nos dispensaires, nos hôpitaux luttent sans relâche contre les innombrables maladies qui déciment ces populations et nous faisons reculer peu à peu la horde de charlatans et de sorciers qui les exploitaient. Nos écoles ouvertes, puis-je dire, avec prodigalité, voient dès qu'elles sont créées affluer une multitude avide de recueillir les premiers rudiments des connaissances indispensables. Nous avons supprimé l'odieuse traite des esclaves et nous en poursuivons avec énergie les derniers vestiges. En un mot, de toutes les manières, de toutes nos forces, avec tout notre cœur nous cherchons et nous réussissons à relever le niveau mental, moral, matériel d'une population qui était soumise à tous les abus, désarmée devant toutes les forces de la nature.

Eh bien, n'est-ce pas une œuvre dont notre démocratie devrait s'enorgueillir, bien loin de la considérer avec défiance, faute de la connaître réellement?

Pourquoi faut-il que trop souvent, dans les assemblées politiques ou dans la presse, on n'en signale que les tares inévitables, qui s'atténuent chaque jour et qui n'altèrent en rien le caractère de notre œuvre ?

C'est par là que je veux terminer ces trop longues observations, et je suis heureux de dire ces choses devant un auditoire tel que le vôtre. Il vous appartient, à vous qui êtes appelés, sous des formes diverses, dans le présent ou dans l'avenir, à influer sur les destinées de cette démocratie, de faire cesser un malentendu qui peut être funeste, de solliciter notre démocratie d'appliquer à la cause coloniale sans réserve toute son énergie consciente, et ce faisant je vous assure que vous rendrez et à la cause coloniale et à notre pays le plus signalé des services. (*Vifs applaudissements.*)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Par **M. PAUL LEROY-BEAULIEU**

DE L'INSTITUT

Programme de ces conférences. — Situation économique de la France dans le monde. — Circonstances qui ralentissent ses progrès : pauvreté de la France en combustible minéral ; faiblesse de la natalité française. — La France peut et doit compenser ces causes d'infériorité par un meilleur emploi de ses forces productives. 5-15

I. — LA PRODUCTIVITÉ DE L'AGRICULTURE

ET LES PROBLÈMES SOCIAUX

CONFÉRENCE DE **M. DANIEL ZOLLA**

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES
ET A L'ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE GRIGNON

Comment se posent les problèmes sociaux. — Est-il possible d'améliorer la condition matérielle des foules ? — La productivité de l'agriculture et les problèmes sociaux. 16-21

La thèse des optimistes. — La production agricole a triplé en cent ans. — Caractères de ces progrès : leur généralité. — La spécialisation de la production. — La réduction des surfaces improductives. 21-25

Conditions auxquelles s'est accompli le progrès de l'agriculture : L'amendement chimique du sol. — L'emploi des machines. — La science et la culture 25-26

Tendance actuelle de la production vers l'accroissement indéfini. — Influence de cette tendance sur l'avenir de la société 26-27

Optimisme et réalité. Le mirage des chiffres. — Caractère spécial de l'industrie agricole : l'agriculture produit ses matières premières, fabrique, entretient ses moyens de production. 27-29

Importances respectives de la production agricole et du nombre des consommateurs 29-31

L'agriculture fabrique ses moyens de production : nécessité de déduire de la production globale : les semences et la nourriture des animaux 31-33

Les machines et l'agriculture. — Rôle secondaire des machines. — Rôle essentiel des agents naturels . . 33-35

L'agriculture doit entretenir ses moyens de production : rôle des capitaux et de l'épargne. 35-38

Conclusion. — Impuissance de la production agricole à transformer radicalement la condition matérielle des masses. — Ce que l'on peut attendre de l'agriculture. 38-40

DISCOURS DE M. **PAUL LEROY-BEAULIEU**

DE L'INSTITUT

Illusions que fait naître le problème de la répartition. 40-42

Le rendement brut et le rendement net dans l'agriculture. — Rôle véritable des machines et des engrais. 42-43

L'accroissement de la production agricole et l'avenir de la société 43-46

II. — LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE

ET SON INFLUENCE

SUR LE SORT DES CLASSES OUVRIÈRES

CONFÉRENCE DE M. **EDGAR ALLIX**

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN

I. *La concentration industrielle.* — Origines et évolution de la concentration. — L'industrie à domicile salariée. — La grande industrie de fabrique. — L'entente entre producteurs. — L'évolution de l'industrie vers la concentration est-elle indéfinie? 49-53

II. *La concentration dans l'industrie française.* — Développement de la concentration en France. — L'Empire et la Restauration. — Enquête de 1843-45. — Recensements de l'Office du travail. — Les ententes industrielles. . . 53-57

III. *Les conséquences de la concentration au point de vue de la situation de l'ouvrier français.* — Les pessimistes : Karl Marx, le « tableau physique et moral de la condition des ouvriers » de Villermé (1840). — Avantages économiques de la concentration : la marche ascendante des salaires ; la réduction des heures de travail. 57-65

IV. *Les causes de l'influence de la concentration.* — La concentration a, grâce au perfectionnement des machines qui l'accompagne, rendu possible la hausse des salaires, sans abaisser le profit des entrepreneurs. — La concentration a donné aux ouvriers la force et la cohésion nécessaires pour faire triompher leurs revendications. 65-71

V. *La situation actuelle de l'ouvrier dans l'industrie concentrée.* — La situation de l'ouvrier, pour s'être améliorée, n'est pas encore telle qu'on la souhaiterait. — Associations patronales et syndicats ouvriers. — La concentration peut réconcilier le capital et le travail. 72-77

DISCOURS DE **M. PIERRE BAUDIN**

DÉPUTÉ

ANCIEN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

La concentration, conséquence de la Révolution française. — Inconvénients de la concentration 78-80

Les forces protectrices de l'ouvrier. — Insuffisance des œuvres patronales. 80-83

Comment la bourgeoisie française doit se préparer à la vie industrielle 82-87

III. — LA MARINE MARCHANDE

ET LES FORCES PRODUCTIVES DE LA FRANCE

CONFÉRENCE DE **M. PAUL DE ROUSIERS**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS DE FRANCE

Lien entre la marine marchande et les forces productives d'un pays. — Nature variable de ce lien. 92

Trois types historiques de marine marchande : type hanséatique. — Aucun lien entre le commerce de terre et le commerce de mer 93-95

Type créé par l'Acte de Navigation de Cromwell. Étroite dépendance du commerce de terre et du commerce de mer 95-97

Type moderne. — Liberté des pavillons. — Trafic national et trafic international 97-99

Situation de la marine marchande française :

La France trouve-t-elle chez elle ce qu'il lui faut pour alimenter sa marine marchande? 99

Insuffisance de fret lourd de sortie. — Charbon, produits agricoles, métallurgie. 99-102

Insuffisance du fret fourni par l'émigration 102-104

Part considérable du pavillon étranger dans le transport des importations et exportations françaises et nature du fret offert par le commerce national. 104-105

Dispersion des ports français 105-106

La France trouve-t-elle, du moins, à proximité, les éléments de trafic nécessaires à sa marine marchande? 107

Situation désavantageuse de la France à cet égard . 107-108
La France peut-elle laisser décliner sa marine marchande? Exemple des États-Unis. Nature spéciale des exportations américaines 109-115
Danger pour la France de confier le transport de ses exportations à des marines étrangères. 115-116
Conclusion. — Comment se pose en France le problème du maintien de la marine marchande. 116
La solution dépendra du développement des forces productives du pays et des facilités de transport des produits vers les ports. 116-118

DISCOURS DE **M. J. THIERRY**

DÉPUTÉ

La marine marchande indice de l'énergie d'un peuple. . 120
Exemples anciens, exemples récents : États-Unis, Angleterre, Allemagne, Italie, Japon, Norvège 120-126
La lutte économique entre les nations et le commerce maritime 127
Des facilités données à l'exportation par la navigation intérieure 128-129
Tribut payé par la France aux marines marchandes étrangères 129-131
Urgence pour la France, au point de vue économique, comme au point de vue militaire, d'avoir une marine marchande prospère 131-132

IV. — L'ORGANISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ET LES AGENTS DE SON DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE DE **M. J.-C. CHARPENTIER**

PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE HONORAIRE . . . 133

Comment naissent les échanges internationaux : L'amour du nouveau et le besoin d'objets utiles produisent les importations et les exportations. Des facilités de notre commerce extérieur au XIXe siècle. Des difficultés actuelles de ce commerce. Le client est le supérieur du vendeur : Le commerce français oublie souvent cette règle essentielle. 135-136
Les connaissances indispensables au commerce d'exportation qui étaient l'apanage d'un petit nombre de spécialistes se sont universalisées ; les affaires se traitent par des procédés de plus en plus connus et simplistes 137

Du développement de notre commerce extérieur au XIXe siècle et actuellement. De l'effort pour mieux organiser le développement de ce commerce 139

1° *Les consuls* 140

Tableau de l'activité d'un poste consulaire : New-York. Les actes de l'état civil, l'office militaire, l'office des actes notariés, le bureau de bienfaisance, l'enseignement, l'agence financière du Trésor 141-142

Une grande part de l'activité du consul de France distraite au détriment de son rôle commercial. La correspondance commerciale devra occuper dans l'avenir de plus en plus la première place. 145

Ce n'est pas aux consulats qu'on apprend les affaires, aussi faut-il des agents qui puissent se déplacer facilement : des attachés commerciaux, leurs missions d'abord temporaires sont devenues permanentes. Leur recrutement. . . . 148

Leurs devoirs 149

2° *Les Chambres et Offices de commerce* 150

L'office national de commerce extérieur a été fondé pour opérer un rapprochement entre les industriels, les commerçants et les consuls : la vulgarisation des rapports des consuls. Le *Moniteur officiel*. Les réceptions consulaires. Le service des renseignements sur la solvabilité des maisons étrangères 152

Les Chambres de commerce travaillent au développement de notre commerce extérieur par leur empressement à mettre les documents qu'elles reçoivent à la disposition des intéressés. 153

Les Chambres de commerce françaises à l'étranger. Leur rôle 153

Les conseillers du commerce extérieur. Le Comité de commerce extérieur. Le rattachement de l'Office du Commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères. Confusion dangereuse existant entre les ministères des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Office du Commerce extérieur 156

Des moyens de diffusion pour les rapports consulaires. Des secrétaires de Chambres de commerce. Exemple donné par la Chambre de commerce de Nancy : Organisation de cette Chambre de commerce, organisation d'une fédération des intérêts économiques de l'Est de la France. Mêmes exemples à Lyon et à Saint-Etienne. 157-158

D'un fonds budgétaire permettant de faire faire les premiers pas aux jeunes Français à l'étranger 160

3° *Les Banques* 161

La France est le pays où il y a le plus de capitaux disponibles, mais ils ne viennent pas en aide à notre production. La Banque de France peut-elle prendre à l'escompte

le papier sur l'étranger ou les warrants des marchandises expédiées en France ?. 164

Faut-il fonder une banque d'exportation ? Nous ne manquons pas de bonnes banques au Mexique et en Amérique du Sud. Notre tendance à la centralisation dans le domaine financier est funeste. La fédération des banques régionales allemandes prête au commerce un puissant appui . . 166
il faut développer les banques d'affaires 170

Le monde des affaires étrangères et celui des banques doivent se pénétrer. 171

DISCOURS DE **M. MILLERAND**

DÉPUTÉ, ANCIEN MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. . 173

La première question à résoudre pour organiser le commerce extérieur, c'est de réaliser l'éducation du commerçant et de l'industriel. Des progrès sensibles ont été réalisés. Nous avons de bons auxiliaires pour les industriels et les commerçants : les secrétaires des Chambres de commerce, les Chambres de commerce françaises à l'étranger et les conseillers du commerce extérieur 176

Outre les organisations il faut des agents capables d'aider efficacement les industries : les attachés commerciaux seront de bons auxiliaires. La distinction classique entre la carrière diplomatique et la carrière consulaire apparait comme purement artificielle. Le ministre des Affaires étrangères — seul — devrait avoir la haute main sur les agents des consulats, et pour les ambassadeurs comme pour les consuls les questions économiques doivent prendre la première place. Si la marchandise suit le pavillon, l'influence suit la marchandise 181

V. — LES FORCES NOUVELLES EN FORMATION DANS L'AFRIQUE DU NORD

Allocution de *M. Roume* 187

CONFÉRENCE DE **M. DE PEYERIMHOFF**

MAITRE DES REQUÊTES HONORAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT

Importance et continuité de l'effort de la France au nord de l'Afrique : Algérie, Tunisie, Maroc 189-190

Ses caractères communs. — L'expédition d'Alger est entreprise pour des motifs étrangers au désir de coloniser. L'installation progressive est conduite sans méthode, sans expérience, sans vues d'avenir, au hasard des circonstances. Événements heureux et malheureux précipitent également les progrès et l'organisation de la colonie 190-195

L'établissement du Protectorat en Tunisie s'opère en 1881 avec

beaucoup plus de facilité grâce aux circonstances et à notre expérience, mais dans des conditions analogues d'hésitation du gouvernement et d'énervement de l'opinion. . 195-197

Au Maroc, comme en Algérie et en Tunisie, notre intervention est provoquée, elle devient aussitôt suspecte à nos adversaires, elle est combattue, à l'intérieur, par les partis d'opposition et méconnue par la doctrine. Notre action finira par s'imposer sous l'influence du courant naturel qui entraîne la France dans l'Afrique du Nord 198-201

Son objet. — Surface immense représentée par l'Afrique du Nord, superficie modeste de la portion utilisable du territoire. 201-202

Populations indigènes ethniquement hétérogènes, sans cohésion nationale, reliées cependant par la communauté de religion, unies par un même sentiment de répulsion contre l'infidèle. 202-204

Vie économique rudimentaire 204-205

Peu de commerce intérieur, pas de commerce extérieur. 205

Absence de gouvernement, de direction et de progrès. 205-206

Ses résultats et son avenir. — Œuvre administrative, financière et politique. Le gouvernement général de l'Algérie. Le gouvernement tunisien 206-209

Le développement économique. — Expansion et caractéristiques du commerce extérieur. L'âge agricole et l'âge de la matière première 209-210

Place prépondérante de la métropole dans le mouvement commercial. 211

Nature des exportations africaines. 211-212

Les perspectives du marché nord africain et leur intérêt pour la Métropole. 213-214

La situation ethnique. Les deux peuples africains. — *a*. Population indigène. Sa forte natalité et son développement numérique. Dans quelle mesure elle est assimilable . . 215-218

Les dangers :

Qu'une poussée patriotique ne semble pas à craindre, par défaut d'un sentiment national. 218-219

Qu'un mouvement religieux devient moins probable, à mesure que la pénétration européenne s'avance et que le fanatisme se détend 219-220

Un éveil d'unité ethnique pourrait être un jour suscité par des intellectuels aigris ; périls d'une politique de sentimentalisme idéologique 220-221

Les avantages : La France, pays à population stationnaire, trouvera quand elle le voudra dans l'Afrique du Nord des réserves d'hommes soit pour y recruter des soldats, soit pour y puiser le complément de main-d'œuvre qu'elle demande actuellement à l'étranger. 222-224

b. Population européenne. Son accroissement par suite d'une forte natalité et de l'immigration. 224-227

Part de l'élément national dans ce peuplement. Prédominance progressive d'éléments étrangers. Forces d'attraction et d'assimilation qui agissent sur ces éléments en notre faveur. Politique à l'égard des allogènes. L'Afrique du Nord à la fin de ce siècle 227-232

De l'intérêt pour les esprits réfléchis de connaître et pénétrer le sens du développement national 232-234

DISCOURS DE M. ROUME

ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le sujet traité par le conférencier soulève des questions intéressant notre empire africain tout entier. 235

Origine récente de l'empire africain français. La conception première en revient à Faidherbe. 236

Soudure des diverses colonies françaises éparses sur la côte occidentale d'Afrique et création d'un vaste hinterland commun 236-237

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale et Commissariat général du Congo français. Contacts établis à travers le Sahara entre ces régions et nos colonies méditerranéennes. 237

Œuvre pacificatrice et civilisatrice de la France 238

Intérêts communs des possessions de notre empire africain. 239

Question musulmane. Conduite à observer par la France à l'égard de l'Islamisme dans l'ensemble de notre empire africain. Gravité du problème. Nécessité d'une conduite ferme et continue. Obstacles administratifs à l'exercice d'une telle politique. Urgence d'une direction unique . . . 239-241

Défiance d'une partie de l'opinion à l'égard de l'œuvre coloniale de la France. L'idéal démocratique n'est nullement incompatible avec une œuvre toute de civilisation et de paix 241-244

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS